canton de vaud
LIBERTÉ PATRIE

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DE L'INGÉNIERIE

RAPPORT DE JURY
CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142

Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne

Place de la Gare – Lausanne

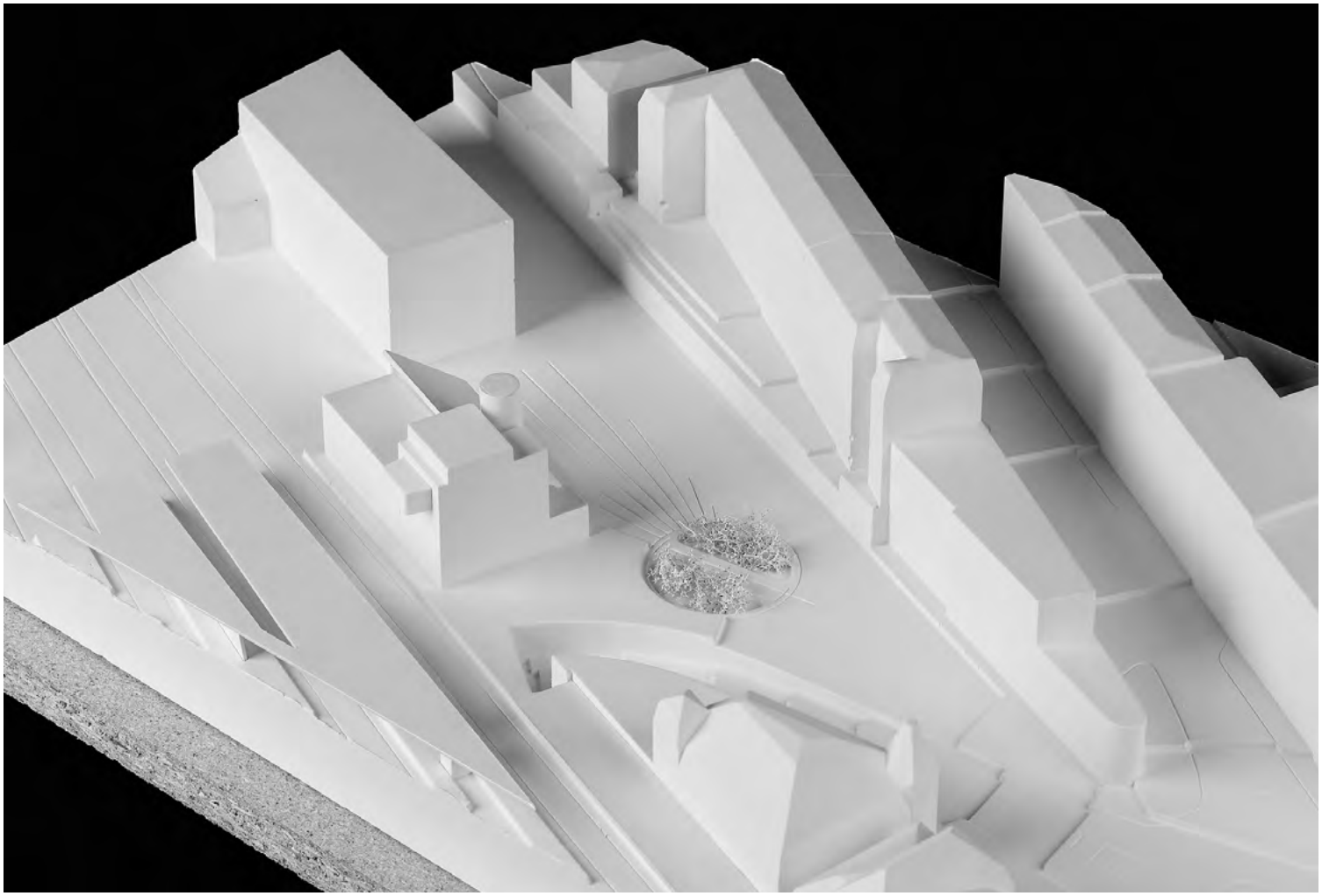

Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne

PLACE DE LA GARE – LAUSANNE

CONCOURS D'IDÉES
EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142
RAPPORT DE JURY
NOVEMBRE 2021

1.	**PRÉAMBULE**	03
2.	**CLAUSES RELATIVES À LA PROCÉDURE**	
2.1	Introduction et bases réglementaires du concours	04
2.2	Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours	04
2.3	Prescriptions officielles	04
2.4	Composition du jury	05
2.5	Calendrier du concours	05
3.	**CAHIER DES CHARGES**	
3.1	Objet du concours et objectifs de l'organisateur	06
3.2	Situation	07
3.3	Programme	10
4.	**JUGEMENT**	
4.1	Contrôle de conformité	12
4.2	Projets	12
4.3	Délibérations du jury	13
4.4	Rapport des spécialistes	13
4.5	Premier tour d'examen	13
4.6	Deuxième tour d'examen	13
4.7	Tour de repêchage	14
4.8	Délibération et classement des projets	14
4.9	Prix et mentions	14
4.10	Recommandation du jury	14
4.11	Levée de l'anonymat	14
5.	**APPROBATION**	15
6.	**LEVÉE DE L'ANONYMAT**	17
7.	**CLASSEMENT**	
	Projet lauréat, premier rang, premier prix	25
	Deuxième rang, deuxième prix	29
	Troisième rang, troisième prix	33
	Projets indemnisés	37
8.	**PROJETS NON PRIMÉS**	53
9.	**LISTE DES PARTICIPANTS**	88

1. Préambule

« Dessine-moi une entrée pour Plateforme 10 » est la demande qui a été faite. Quarante architectes ont répondu à la méthode utilisée ici, celle du concours d'idées d'architecture en procédure ouverte. Un formidable outil pour esquisser les plus belles constructions, les plus beaux quartiers, les plus belles places, les plus belles villes.

Le concours d'idée est un lieu d'exploration. Il apporte une grande diversité de réponses, riche de pistes de projets à venir, multiples dans les solutions proposées. Le jury, composé de seize professionnels des domaines de l'architecture, des musées et de l'urbanisme, de la culture, ainsi que les directrices et directeurs de musées, représentant et autorité de la Ville de Lausanne et des CFF, s'est appuyé de plus sur l'expertise de spécialistes et du conservateur cantonal des monuments et sites. Une somme de compétences et d'expériences au service du projet.

Le jury a retenu trois projets primés, et quatre autres indemnisés, lors de riches débats, d'échanges d'idées et de points de vue. Qu'ils en soient ici tous remerciés et félicités, les mentionnés et tous les participants.

Le jury a surtout retenu, unanime et enchanté, « Kenny » de l'architecte Ruben Valdez, la meilleure réponse à la demande posée. Une entrée entre patrimoine et modernité, un phare pour Plateforme 10, un Poste directeur !

OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

Un terrain à l'abandon au centre de la capitale vaudoise, de la métropole lémanique. Hier utilisé par le domaine ferroviaire, aujourd'hui quartier affecté à la culture, ouvert à tous. On y lira une invitation à la promenade et à la découverte. Une utopie hier, une réalité aujourd'hui. Et c'est parfait ainsi.

Un nouveau musée cantonal de la photographie, un nouveau musée cantonal du design et des arts appliqués contemporains, un musée cantonal des Beaux-Arts, une boîte, deux boîtes, trois boîtes. C'est fait, boîtes, pétales peints.

A l'image d'une tige de fleur à 3 pétales, au pied, à l'entrée, maintenant un phare. Phare, signal, tige. Le tableau est complet. Réuni, soudé, merveilleusement composé, entre art et architecture se dessinent places bordées de charme houblon, jardins botaniques, jardins chromatiques et circulaires bancs, circulaire plaque tournante, pour un tourbillon d'émotions.

Au centre des préoccupations de ce nouveau quartier de ville, il y a l'espace public. Au centre des préoccupations de cette nouvelle entrée, faire rencontrer les publics. D'une pierre deux coups, CQFD. Bravo « Kenny » !

Seront amenés prochainement d'autres architectes, à dessiner le phare, l'esplanade.

Vive le concours d'architecture ! Merci !

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL

2. Clauses relatives à la procédure

2.1 Introduction et base réglementaire du concours

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la DGIP organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours d'idées à un degré en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142, édition 2009, le définit.

Elle est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

Le présent concours d'idées en procédure ouverte est anonyme. Les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) seront publiés dans la *Feuille des Avis Officiels* du canton de Vaud et sur le site internet www.simap.ch

2.2 Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours est l'Etat de Vaud représenté par la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP).

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Etat de Vaud
DGIP – DAI (Direction de l'architecture et l'ingénierie)
place de la Riponne 10
1014 Lausanne

ORGANISATEUR MANDATÉ PAR LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE

M+B Zurbuchen-Henz Sàrl
Architectes EFP SIA FAS
chemin de Maillefer 19
1018 Lausanne

SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Une entrée pour Plateforme 10
p.a.
Me Gabriel Cottier
Etude PHC Notaires
place Benjamin-Constant 2
1002 Lausanne

2.3 Prescriptions officielles

Le présent concours se réfère aux prescriptions officielles suivantes :

PRESCRIPTIONS INTERNATIONALES

- accord sur les marchés publics (AMP), de l'Organisation mondiale du commerce (OMC/WTO), du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- accord bilatéral entre la Suisse et la Communauté européenne sur certains aspects relatifs aux marchés publics, entrée en vigueur le 21.06.1999.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence du 06.10.1995 ;
- Loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD) du 19.12.1986 ;
- Loi sur le marché intérieur (LMI) du 6.10.1995 ;
- norme SIA 500 portant sur les constructions sans obstacles ;
- normes suisses SN 640 603a et 640 605a portant sur le parcage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 1982 ;
- norme suisse 640 635 portant sur les places de rebroussement, édition VSS 1977 ;
- normes, règlements et recommandations de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA) portant sur la construction, la sécurité parasismique, les installations et équipements ;
- Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Ltr) du 13.03.1964 et ses ordonnances d'application, en particulier l'OLT3 et l'OLT4 ;
- autres normes professionnellement reconnues ;
- ordonnance sur les chemins de fers et ses directives d'exécution.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) du 25.11.1994 et 15.03.2001 et ses directives d'exécution ;
- normes, directives, conditions et recommandations de l'association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie (AEAI).

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) du 24 juin 1996 (état : 01.07.2012) et son Règlement d'application (RLMP-VD) du 07 juillet 2004 ;
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 04 décembre 1985 (état : 2010) et son Règlement d'application (RLATC) du 19 septembre 1986 ;
- Loi vaudoise sur l'énergie du 16.05.2006 (LVLEne) ;
- directives énergétiques des bâtiments et constructions du canton de Vaud du 07.06.2017 ;
- législation cantonale sur la lutte contre les incendies et les éléments naturels du 18.11.1977.

2.4 Composition du jury

PRÉSIDENT

M. Olivier Steimer

VICE-PRÉSIDENTS

M. Fabrizio Barozzi – ARCHITECTE MCBA
M. Manuel Aires Mateus – ARCHITECTE ELMU

MEMBRES PROFESSIONNELS

Mme Nicole Christe – ARCHITECTE VILLE DE LAUSANNE
Mme Christiane von Roten – ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD
Mme Ariane Widmer Pham – ARCHITECTE,
VICE PRÉSIDENTE FONDATION P10
Mme Charlotte Truwant – ARCHITECTE, TRUWANT+ RODET
M. Philippe Pont – DIRECTEUR GÉNÉRAL DGIP
M. Emmanuel Ventura – ARCHITECTE CANTONAL DGIP
M. Craig Verzone – ARCHITECTE PAYSAGISTE, VWA

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

M. Grégoire Junod – SYNDIC VILLE DE LAUSANNE
M. Olivier Audemars – PRÉSIDENT FONDATION P10
M. Patrick Gyger – DIRECTEUR PLATEFORME 10
Mme Nicole Minder – CHEFFE DE SERVICE SERAC
M. Philippe Bischof – DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA
M. Yves Jacot – CHEF DÉVELOPPEMENT GARE, CFF IMMOBILIER

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

M. Carlos Viladoms – ARCHITECTE FHV
Mme Yanick Aeby – SERVICE DE L'URBANISME, VILLE DE LAUSANNE
M. Olivier Andreotti – ARCHITECTE, ADJ. ARCHITECTE CANTONAL DAI-DGIP

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

Mme Tatyana Franck – DIRECTRICE EL
Mme Chantal Prod'hom – DIRECTRICE MU
M. Bernard Fibicher – DIRECTEUR MCBA
Mme Astrid Dinger – CHEFFE DES PROJETS LAUSANNE,
CFF INFRASTRUCTURE
M. Bernard Decrauzat – PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION
DE PLATEFORME 10

SPÉCIALISTES CONSEILS

M. Maurice Lovisa – CONSERVATEUR CANTONAL DGIP
M. Thierry Chanard – ARCHITECTE-URBANISTE, GEA VALLOTTON-CHANARD
M. Grégory Coderey – CHEF DE PROJET, CFF INFRASTRUCTURE
M. Gérald Mabboux – CHEF DE PROJET, CFF IMMOBILIER
M. Yves Noirjean – DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DGTL
M. Bernard Zurbuchen – ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN-HENZ

ORGANISATION

M. Lucas Godat – ARCHITECTE, CHEF DE PROJET DAI-DGIP
M. Bernard Zurbuchen – ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN-HENZ
Me Gabriel Cottier – ÉTUDE PHC NOTAIRES

2.5 Calendrier du concours

CONCOURS D'IDÉES	
Lancement du concours	30.04.2021
Délai pour l'envoi des questions	21.05.2021
Réponses du jury aux questions	04.06.2021
Rendu des projets	03.09.2021
Rendu des maquettes	15.09.2021
Jugement	fin septembre 2021
Présentation lauréat	12.10.2021
Affichage des projets	16 – 28.11.2021
Remise des prix et vernissage	26.11.2021



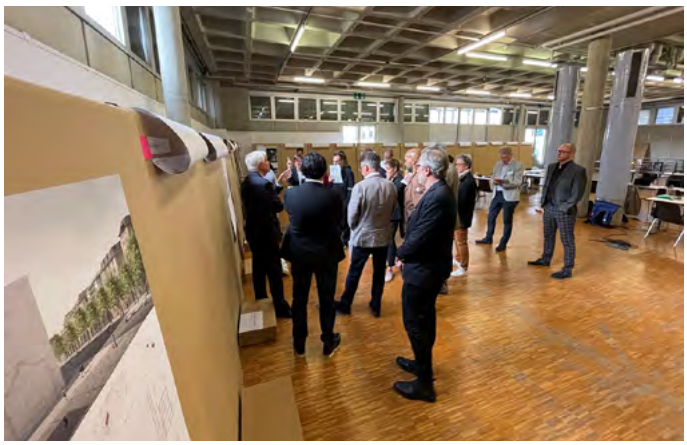

3. Cahier des charges

3.1 Objet du concours et objectifs de l'organisateur

3.1.1 Objectifs du concours

Planète terre, Lausanne, site de Plateforme 10, ancien domaine ferroviaire de la gare CFF, à l'ouest. Un ancien désert à l'abandon au centre de la capitale vaudoise, de la métropole lémanique. Hier utilisé par le domaine ferroviaire, aujourd'hui terrain affecté à la culture, ouvert à tous. On y lira une invitation à la promenade et à la découverte. Il est légalisé par un plan d'affectation sous le nom de code (d'astéroïde) PAC 332. Hier une utopie architecturale, aujourd'hui une réalité. Et c'est parfait ainsi.

Le nouveau MCBA est le premier des bâtiments qui s'y est installé. Une grande belle architecture intégrée, une boîte aux beaux-arts, simple et dépouillée. Une transition entre le passé et le futur, subtile architecture portant les traces du lieu. Œuvre des architectes Barozzi-Veiga. Complété d'arcades en devenir d'une occupation récréative publique.

S'il te plait, dessine-moi deux musées était la question posée aux concurrents du concours d'architecture et d'ingénierie pour le musée de la photographie et du design. La demande a été faite en mai 2015 aux concurrents, tous des voyageurs et explorateurs de la planète. Ils devaient dessiner une boîte photographique (musée de l'Elysée) et une boîte des objets du design et des arts contemporains (mudac). Non pas des œuvres qui ne conviendraient pas mais des caisses contenant des œuvres. La très plastique construction, qui s'inaugurera en novembre 2021, de Manuel et Francisco Aires Mateus a remporté les faveurs du jury.

A l'image de la tige d'une fleur à 3 pétales, un lieu aux multiples activités mutualisées pour 3 musées, une entrée pour plateforme 10 est maintenant la question posée, à l'ouest de la gare, à l'est des musées. La méthode utilisée est celle du concours d'idée certifié, un formidable bien culturel pour dessiner les plus beaux immeubles, les plus beaux quartiers, les plus belles villes, les plus belles places, les plus belles portes d'entrées. Le jury aura à choisir la plus belle idée.

Au centre des préoccupations des 3 nouveaux espaces programmatiques (boîtes), il y a l'exposition, l'accueil, la rencontre. Au centre des préoccupations de la ville, de ce morceau de territoire occupé par une plaque tournante et un Poste directeur, il y a un environnement harmonieux. D'une pierre deux coups, les architectes et le jury y remédieront. Lieu de culture et lieu de vie, dessine-moi une entrée pour Plateforme 10 est la question !

Au final, cela sera bien plus que 3 architectures, 3 belles fleurs, mais bien un quartier de la culture. Un total de 30 000 m^2 d'expositions, d'espaces de services et de stockage. Soit une immense surface, l'équivalent d'une piste d'atterrissage de 3 kilomètres de long par 10 m de large. Un lieu ouvert au public, un lieu de rencontre, encore unique. Un quartier de ville, ville où logeront toutes formes de créations. Un terrain d'explorations multiples vers de nouveaux horizons. D'ores et déjà exceptionnel.

Piloté par la DGIP, Direction Générale des Immeubles et du Patrimoine, accompagné par le SERAC, Service des affaires culturelles, et la fondation Plateforme 10, la construction de ces 3 boîtes, financées à 50 % par le canton, 40 % par des partenaires tiers et 10 % par la Ville de Lausanne, s'ouvriront en été 2022. La mutation du secteur de la gare CFF, elle ne sera quant à elle pas finie. L'inauguration de la nouvelle place de la gare est prévue pour 2027, la fin des travaux de transformation et de rénovation de la gare CFF elle est prévu en 2030. La porte d'entrée de Plateforme 10 sera alors inaugurée, réalisée telle que projetée auparavant.

Un brin échaudé par le temps qui passe, nous retiendrons que « c'est le temps que tu as perdu pour ta rose qui fait ta rose si importante *(Antoine de St-Exupéry, Le petit prince, 1943)* ».

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL

3.1.2 Expression du besoin

Le site de Plateforme 10 a connu plusieurs vies. Au XXe siècle, il est passé d'un espace agricole – un vignoble – à un environnement industriel, abritant des halles destinées aux locomotives des CFF. Depuis quelques années, cet emplacement connaît une nouvelle mue, perdant ses atours ferroviaires pour adopter un positionnement de quartier des arts. Cette transformation est progressive : après le Musée cantonal des beaux-arts et quatorze arcades en 2019 et 2020, c'est au tour de deux autres musées, l'Elysée et le mudac, d'ouvrir leurs portes en 2022, accompagnés de nouveaux lieux de convivialité : cafés, restaurants, jardins, chemins destinés à la mobilité douce.

Demeurent sur le site quelques témoins de ce passé industriel, un pont tournant destiné à manœuvrer les trains et le Poste directeur, un bâtiment datant du début des années 1960 et encore en activité aujourd'hui. C'est autour de ces deux éléments iconiques que va se dessiner la suite du programme culturel de Plateforme 10, ce projet ambitieux du canton de Vaud, au cœur de sa capitale et à la hauteur de son positionnement national et international en termes de culture et d'innovation.

Cette extension doit venir compléter le pôle muséal qui concerne essentiellement les arts plastiques et visuels sous l'angle patrimonial, y compris contemporain. Dès lors, il s'agit d'imaginer « une entrée pour Plateforme 10 » comme un marqueur visuel qui indique le site depuis la gare et son lien avec le domaine culturel, en invitant le public à entrer dans le périmètre. Il convient également de concevoir des espaces différents des lieux muséaux, qui les enrichissent par les projets complémentaires qui peuvent y être proposés.

Ces nouveaux espaces doivent pouvoir servir tout à la fois à accueillir des artistes en activité, à accroître la convivialité du site, à être propices aux événements, aux conférences, aux rencontres et aux débats d'idées, à montrer du spectacle vivant, à faire office de Kunsthalle, à s'adapter aux nouvelles formes de pratiques artistiques contemporaines, à être en prise avec l'actualité, à accueillir

des chercheurs et étudiants des Hautes Ecoles dans différents domaines artistiques et culturels, à tester des dispositifs innovants, à favoriser les partenariats et les synergies transdisciplinaires, à expérimenter un nouveau rapport aux publics – à tous les publics, y compris les plus jeunes et les plus éloignés de la culture –, bref à créer du lien entre ceux qui font l'art et ceux que le vivent.

La forme que peuvent prendre ces nouveaux espaces peut inclure des ateliers, des salles d'exposition, une « boîte noire » pour les spectacles et les conférences, ainsi que quelques espaces de travail. Toutefois, tandis que les musées sont précisément définis par leurs missions patrimoniales et scientifiques qui conditionnent leurs accès, leurs conditions climatiques, etc, cette « porte d'entrée » se doit d'être la plus ouverte possible, renforçant le sentiment que la culture est accessible à tous. Son intérieur est d'une grande modularité: la souplesse et une vision dynamique des espaces doit être privilégiée sur une cristallisation de ceux-ci, et les changements de configuration aisés sont souhaitables et bienvenus.

Ce projet porté par l'Etat de Vaud en tant que maître de l'ouvrage sera développé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Son programme culturel s'inscrira dans la complémentarité de celui des musées cantonaux de la Fondation Plateforme 10 rattachée au DFJC, Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

PATRICK GYGER
DIRECTEUR DE PLATEFORME 10

3.2 Situation

Un nouveau lieu de culture nommé pôle muséal dans une première phase puis rebaptisé Plateforme 10 a vu le jour à l'automne 2019 au cœur de la Ville de Lausanne, capitale vaudoise et olympique.

A l'horizon 2021 – 2022, le site de Plateforme 10 rassemblera trois musées : le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le Musée de l'Elysée et le Musée de design et d'arts appliqués contemporains (ELMU) ainsi qu'un programme complémentaire dans les arcades (retaurants, boutiques, etc.), créant par là un nouveau « Quartier des arts ».

Ce regroupement de différentes facettes de la culture – beaux-arts, photographie, arts appliqués et design – créera des passerelles entre patrimoine et collections, recherche et formation. Il contribuera également, dans son programme complémentaire, à donner une visibilité à d'autres institutions culturelles.

A proximité immédiate de la gare de Lausanne, Plateforme 10 s'étend sur un seul site d'une superficie de 27 250 m^2, entre la place de la Gare, l'avenue Louis-Ruchonnet et l'avenue Marc-Dufour.

Un tel projet culturel et urbanistique appelle un usage efficace des infrastructures entre ses musées, ses partenaires culturels, son programme complémentaire et ses espaces publics. Le même degré de coordination est attendu pour l'animation du site et son occupation par des événements culturels et artistiques, pour le déploiement d'une offre de restauration et pour la réalisation d'espaces de détente.

A la fin du projet de « Transformation de la Gare de Lausanne », soit courant 2031, la reconstruction d'un bâtiment existant, l'actuel Poste directeur des Chemins de fer fédéraux (CFF), complétera le site.



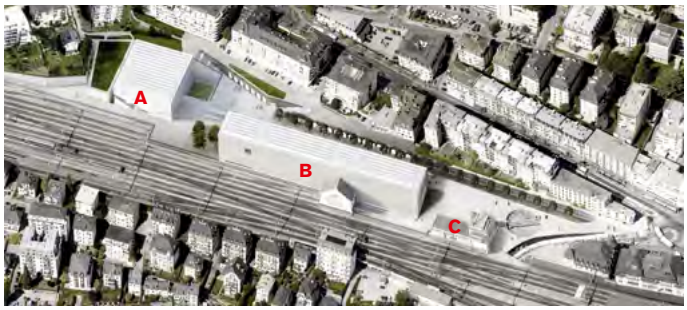

A Musée Elysée et mudac
B MCBA
C le Poste directeur CFF

3.2.1 Périmètre

ENTRÉE EST DU SITE DE PLATEFORME 10

Plateforme10 ambitionne d'être plus qu'un quartier des arts, il a l'intention de s'ancrer comme un lieu de vie important de la capitale vaudoise. Le site veut non seulement devenir un emplacement de haute qualité culturelle, mais également un nouvel espace offert à la population.

Au-delà de l'esplanade des musées (4) la partie située à l'est du site qui comprend le Poste directeur, le raccord à la place de la Gare et à l'avenue William-Fraisse (3) est un point névralgique.

Elle représente la porte d'entrée principale de cet espace public, et par conséquent de l'ensemble de Plateforme 10.

Cette porte d'entrée est en relation directe avec deux autres projets de grande envergure : la nouvelle place de la Gare conduit par la Ville de Lausanne (1) et celui de la nouvelle gare piloté par les CFF (2).

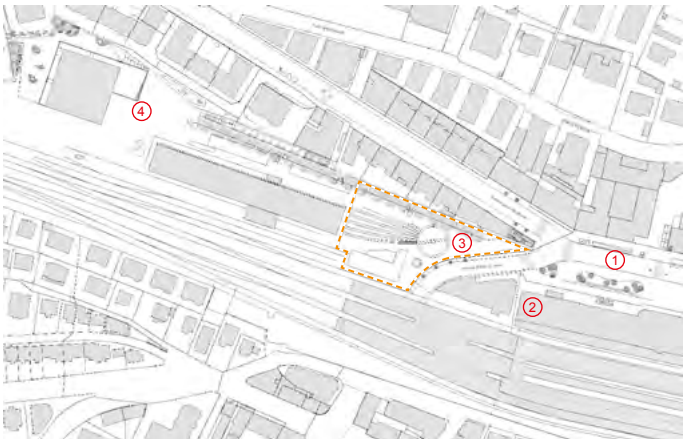

1 Une nouvelle place de la Gare 2030
2 Une nouvelle gare 2030
3 Une nouvelle porte d'entrée 2030
4 Esplanade des musées

PLAN DES ZONES

Le secteur 3, périmètre du concours est divisé en deux parties aux règlementations bien distinctes :

– la zone 1 située sur le plan d'affectation cantonal (PAC) ;
– la zone 2 située sur la parcelle 5080 appartenant aux CFF.

La surface comprise dans le périmètre du PAC (zone 1) est de 3690 m^2, celle située sur la parcelle 5080 (zone 2) des CFF abritant entre autre le Poste directeur fait 1671 m^2.

Dans la partie hachurée de la zone 2, aucune construction ou plantation n'est envisageable. Cette surface autour du monte-charge doit rester accessible aux véhicules d'entretien des voies et du tunnel à câbles, et l'accès au quai n° 1 doit pouvoir être garantie.

Cette surface d'environ 360 m^2 est et restera propriété des CFF dans le futur (Incessibilité légale de la parcelle ferroviaire – OFT).

En sous-sol, la zone 1 peut largement être exploitée sur 1 ou 2 niveaux. Des connexions avec la nouvelle gare ou avec l'avenue William-Fraisse peuvent être envisagées. Cette zone est en revanche majoritairement inconstructible en surface.

La zone 2 est caractérisée par deux niveaux de sous-sol qui doivent être préservés car ils contiennent les installations de chauffage à distance et une partie des installations de froid à distance de la gare, des monoblocs de production de froid en toiture qui devront être replacés sur le site, et une antenne de téléphonie liée à la sécurité ferroviaire qui devra être repositionnée. Cette relocalisation devra être faite en prêtant une attention accrue aux recommandations de l'Ordonnance sur les rayonnements non ionisants. Par ailleurs, toutes les installations devront être accessibles en véhicules notamment pour l'entretien d'urgence. De plus, le puits d'accès au tunnel de câbles à l'est du bâtiment occupe la partie restante du sous-sol.



niveau place de la Gare



niveau sous-sol

Périmètre du projet (hors limite du PAC 332 (S = 913 m^2)
Limite PAC 332
Périmètre de réflexion
Périmètre de construction
Zone 1
Zone 2
Ascenseur monte-charge
Périmètre inconstructible, propriété des CFF

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

La surface du secteur 3 regroupant la zone 1 et la zone 2, s'étend sur une surface totale de 5361 m^2.

Au nord du périmètre de construction se trouve la rue Louis Ruchonnet. Le bâtiment de tête sis au n° 1, sera totalement transformé par les CFF.

L'allée d'arbres située au nord du périmètre doit être maintenue.

Au sud, le secteur donne sur quai n° 1 de la gare de Lausanne, au contact direct des voies CFF sur lesquelles circulent quotidiennement de nombreux trains de voyageurs et de marchandises.

A l'est, la limite de construction est en relation avec l'avenue William-Fraisse et la nouvelle place de la gare.

A l'ouest du périmètre, se situent le musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) et le nouveau musée Elysée – mudac, articulés par l'esplanade des musées et traversés par la liaison mobilité douce qui relie Marc Dufour à la place de la Gare.



- Périmètre du projet (hors limite du PAC 332 (S = 913 m^2)
- Limite PAC 332
- Périmètre de réflexion
- Zone d'étude
- Poste directeur CFF

CONTRAINTES

Le périmètre du concours (zone 1 et zone 2) étant à proximité des voies CFF, une partie du site est dans le périmètre de consultation OPAM (Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs). Les recommandations suivantes sont à prendre en compte dans le développement du projet architectural.



Zone de 0 – 10 m
Aucune mesure n'est possible.

Zone de 10 – 20 m
Bâtiment avec des mesures constructives adaptées.
Façade opaque lourde (béton armé).
Pas d'ouvertures en façade.

Zone de 20 – 45 m
Bâtiment avec des mesures constructives adaptées.
Si des ouvertures sont projetées, il faut éviter de les placer sur les faces exposées, parallèles ou perpendiculaires, aux voies CFF (vitrage non ouvrant).
Matériaux de façade peu combustibles (éviter pvc, bois).

Zone de 45 – 55 m
Façades lourdes.
Pas d'autres mesures constructives particulières à prendre, mais zone sensible en cas d'explosion sur le domaine ferroviaire.
Au-delà de 55 m aucune mesure spécifique.

POSTE DIRECTEUR

A la fin du projet de « Transformation de la Gare de Lausanne », soit courant 2031, les CFF mettront le bâtiment du Poste directeur à disposition de l'Etat de Vaud. Ce bâtiment contient des équipements ferroviaires en cours d'obsolescence, et qui disparaîtront une fois les bâtiments Plateforme 10 entièrement réalisés.

La zone 2, dans sa partie hors-sol, sera libérée et désaffectée. Les infrastructures en sous-sol ainsi que leurs accès seront conservées pour les besoins CFF. En toiture les aérorefroidisseurs et l'antenne de téléphonie desservant la gare devront être repositionnés dans le périmètre du projet.

Dès lors, le maître de l'ouvrage se pose la question de la conservation ou non de ce bâtiment qui pourrait recevoir le nouveau programme prévu.

Il est demandé aux concurrents de réfléchir à une solution qui « réunirait les conditions nécessaires permettant la réduction de l'impact visuel du Poste directeur, voire la démolition du bâtiment ».

Toute proposition doit se tenir au minimum à 5 m de distance du bâtiment MCBA.

3.3 Programme

CONSTRUCTION

Ce projet porté par l'Etat de Vaud en tant que maître de l'ouvrage sera développé dans le cadre d'un partenariat public-privé. Son programme culturel s'inscrira dans la complémentarité de celui des musées cantonaux de la Fondation Plateforme 10 rattachée au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC).

Programme (surfaces maximales)
SU = 4170 m^2 maximum
SPd = 6120 m^2 maximum

Les surfaces du programme annoncées constituent un maximum. Les concurrents sont libres d'inscrire dans leur proposition moins de surface pour le bien et la qualité du projet.

Le maître de l'ouvrage s'attend donc à recevoir des projets dont la surface demandée est inférieure à 6120 m^2 SPd.

AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Surface aménageable demandée de 1500 m^2.
Toute plantation en pleine terre doit pouvoir se développer sur 3 m minimum de profondeur. La continuité des arbres indiquée au nord du périmètre de construction est souhaitée par le maître de l'ouvrage et sa surface de plantation peut être déduite de la surface demandée.

RÉPARTITIONS DES SURFACES PROGRAMMATIQUES

1.	PROGRAMME	SURFACE MAXIMALE (SPd)
1.1	Espaces culturels, d'expositions, d'évènements et de performances (SU 2450 m^2)	3720 m^2
1.2	Exposition temporaire (SU 270 m2)	400 m^2
1.3	Espace passerelle culturelle (SU 60 m^2)	80 m^2
1.4	Conférence (SU 350 m^2)	500 m^2
1.5	Salle polyvalente (165 m^2)	190 m^2
1.6	Administration (SU 500 m^2)	710 m^2
1.7	Bureaux direction P10 (SU 40 m^2)	50 m^2
1.8	Services (SU 230 m^2)	350 m^2
1.9	4 ateliers d'artistes de 30 m^2 (SU 105 m^2)	120 m^2
	Total SPd (maximum)	6120 m^2

2.	AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	
2.1	Espaces extérieurs, arborisations, végétalisation, fontaine	1500 m^2 sur l'ensemble du site
2.2	Deux-roues légers	100 places
2.3	Mobilier urbain (bancs, etc.)	libre appréciation

3.3.1 Durabilité

La mise en œuvre des principes du développement durable se caractérise par la recherche d'un équilibre entre les ambitions sociales, environnementales et économiques.

Penser à long terme, tisser un lien pour garantir une approche globale, responsabiliser les acteurs du projet pour faire émerger un juste équilibre constituent un fil rouge pour la construction durable.

L'objectif de cette philosophie est :

– de traiter de manière transversale l'ensemble des thématiques composant la durabilité, qu'elles soient évaluables de manière qualitative ou quantitative ;
– d'analyser les conséquences du projet avec une approche de cycle de vie : concevoir maintenant en intégrant les implications à long terme.

CYCLE DE VIE D'UN PROJET EN 5 ÉTAPES

(extrait site Sméo)

LA GENÈSE

Assurer de solides fondamentaux et dans la logique d'anticipation, identifier les éventuelles difficultés que pourrait rencontrer le projet. (Equilibre du point de vue sociodémographique, risques naturels, etc).

LA MATÉRIALISATION

Analyser les impacts socio-économiques et environnementaux relatifs à l'acte de construire, rénover ou transformer. (Densité raisonnée, concept constructif, matériaux sollicités pour réduire l'impact environnemental de la construction).

L'UTILISATION

Optimiser l'exploitation des bâtiments et le cadre de vie des utilisateurs. (Sécurité, confort et qualité de vie des occupants).

L'ENTRETIEN

Maintenir la substance construite et ses installations techniques pour garantir la durabilité du bâtiment, le confort et le bien-être des occupants. (Eléments de construction démontables, recyclables ou valorisables).

LA DÉCONSTRUCTION

Favoriser la déconstruction à contrario d'une démolition, afin que les générations futures puissent tirer profit du patrimoine légué par leurs prédécesseurs. (Alternative aux matériaux composites et indissociables, etc).

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité

Les projets ont été réceptionnés par le notaire Me Cottier à Lausanne. Le contrôle technique des projets a été effectué par Me Cottier et par le bureau M+B Zurbuchen-Henz Architectes.

L'analyse de Me Cottier a porté sur les points suivants :

RESPECT DES CONDITIONS DE RENDU (ANONYMAT ET DÉLAIS)

- Tous les projets respectent l'anonymat.
- Les projets n° 1 à 40 ont été réceptionnés dans les délais, conformément au cahier des charges, le vendredi 03.09.2021 avant 16 h 00.
- Le projet n° 41 MONTJOIE est arrivé hors délais, durant la matinée du lundi 06.09.2021, par courrier recommandé.

L'analyse du bureau M+B Zurbuchen-Henz Architectes a porté sur les points suivants :

CONFORMITÉ DES DOCUMENTS REMIS

Le contrôle de conformité a été réalisé entre le 3 septembre et le 9 septembre 2021. De manière générale, les projets n° 1 à 40 sont complets et sont recevables.

EXAMEN PRÉALABLE

L'examen préalable des 40 projets a été réalisé entre le 9 septembre et le 21 septembre 2021. L'organisateur a procédé notamment au contrôle du respect des périmètres, des limites de constructions, des zones OPAM et des surfaces du programme.

RESPECT DES PÉRIMÈTRES ET LIMITE DES CONSTRUCTIONS

- Les projets n° 24, 26, 38 et 40 modifient l'existant ou construisent sur la zone inconstructible appartenant aux CFF.

RESPECT DES ZONES OPAM (LIÉES À LA DISTANCE AUX VOIES FERRÉES)

- Les projets n° 2, 12, 20, 21, 26, 27, 32, 36, 39 et 40 ne respectent pas les zones ordonnées par l'OPAM.

RESPECT DES SURFACES SPD (SURFACE DE PLANCHER DÉTERMINANTE) DU PROGRAMME DU CONCOURS D'IDÉES

Le concours d'idée ayant le but de revoir et déterminer les réels besoins en termes de surfaces et programme, les surfaces demandées étaient un maximum de SPd.

- Tous les projets respectent les surfaces du concours d'idées, sauf le projet n° 32. qui ne respecte pas les surfaces demandées. C'est un projet de jardin uniquement, et donc il ne contient pas de programme avec 0 m^2 de SPd.
- Les projets n° 5, 19, 24 et 27 dépassent le SPd maximum fixé du programme.
- Les projets n° 4, 6, 9, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 22, 23, 26, 28, 30, 32, 33, 36, 38 et 40 ont des surfaces SPd bien inférieures à celles demandées dans le programme.

Tous les projets passent l'examen préalable.

4.2 Projets

40 projets ont été remis dans les conditions prescrites par les règlements du concours. 1 projet a été remis hors délais.
Les projets ont été réceptionnés et numérotés (par ordre d'arrivée) de 1 à 41 par le secrétariat du concours :

N°	DEVISE
1	Le Parapluie
2	FORUM
3	SPOLIA
4	The Exhibtionist
5	(1128) Astrid
6	UBIK
7	APOLLON
8	FOURMILIÈRE
9	PERCEFOREST
10	Plaque tournante
11	QUAI DES ARTS
12	LA PORTE DES TROIS TEMPS EN CHEVAUDAZ
13	ULTRAMARINE
14	Equilibre
15	BILLBOARD AND BLACKBOX
16	Cenotes
17	ENCYCLIE
18	ORANGE MÉCANIQUE
19	INTERFACE SYNTHÉTIQUE
20	ORANGE
21	Espace 360
22	KENNY
23	THEATRE OF DREAMS
24	DIMISIO
25	EUREKA
26	Girafe
27	A NEW LIFE
28	Tioumen
29	Les possibilités d'une île
30	FESTIVAL PLAZA
31	ligne & point
32	HOMO BOTANICUS
33	46610
34	De l'ombre à la lumière
35	DRYADES
36	YIPPEE KI YAY
37	D-COLLAGES
38	PLAN SÉQUENCE
39	CAVEA
40	ORGAN2/ASLP
41	MONTJOIE

4.3 Délibérations du jury

SESSIONS DES 27 ET 28 SEPTEMBRE 2021

M. Craig Verzone, membre professionnel et M. Philippe Bischof, membre non professionnel sont excusés pour les 2 journées de jury. Conformément aux règles, ils sont remplacés par la suppléante professionnelle Mme Yanick Aeby et la suppléante non professionnelle Mme Chantal Prod'hom pour l'ensemble des délibérations.

Introduction et rappel des objectifs

Le Président du jury salue les membres du jury et ouvre la session. Il présente les différents membres et rappelle le déroulement et les objectifs de la procédure, les points forts du programme du concours, ainsi que le respect de la norme SIA 142.

Acceptation des projets au jugement selon art. 18.2 SIA 142

Le jury est informé du projet n° 41 MONTJOIE arrivé hors délais. Il décide à l'unanimité de l'exclure du jugement. Ce projet est retiré de la salle, sans que le jury en ait pris connaissance.

Les 40 autres projets sont parvenus à l'organisateur dans les délais et le respect de l'anonymat, en respectant les points essentiels du règlement de la procédure et du cahier des charges. Le procès-verbal relatif figure dans le cahier remis à chaque membre du jury. Les projets n° 1 à 40 sont acceptés au jugement.

Exclusion des prix selon art. 19.1 b) SIA 142

Le jury admet les projets n° 1 à 40 à la répartition des prix.

Méthode d'appréciation

Le jury prend ensuite connaissance des projets.
Les critères (sans ordre hiérarchique) énoncés dans le programme sont rappelés, soit :

- qualités urbanistiques :
  qualité et clarté du concept d'implantation ;
- qualité d'intégration au contexte :
  rapports à l'environnement naturel et construit environnant ;
- qualités fonctionnelles :
  pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes ;
- qualité architecturale ;
- qualités des aménagements extérieurs, des espaces publics proposés et de la végétalisation proposée ;
- faisabilité du projet au regard des règlements de construction en vigueur (PAC, PGA,) des recommandations OPAM et des contraintes CFF ;
- complémentarité avec l'ensemble de Plateforme 10.

Il est décidé de procéder par tours éliminatoires.

4.4 Rapport des spécialistes-conseils

Le résultat des expertises des projets est présenté aux membres du jury. Les spécialistes-conseils relèvent dans leurs analyses les points forts et les points faibles des projets. Le jury a la possibilité de consulter les experts en leur posant toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et à leur analyse.

4.5 Premier tour d'examen

Après discussions et prise de connaissance plus en profondeur de l'ensemble des projets, le jury procède à un 1er tour éliminatoire, et décide d'éliminer les 17 projets suivants, soit avec une trop grande densité du bâti, soit une trop grande variation par rapport au programme demandé :

N°	DEVISE
1	Le Parapluie
3	SPOLIA
4	The Exhibtionist
9	PERCEFOREST
12	LA PORTE DES TROIS TEMPS EN CHEVAUDAZ
16	Cenotes
19	INTERFACE SYNTHÉTIQUE
21	Espace 360
23	THEATRE OF DREAMS
24	DIMISIO
26	Girafe
27	A NEW LIFE
28	Tioumen
32	HOMO BOTANICUS
33	46610
36	YIPPEE KI YAY
37	D-COLLAGES

4.6 Deuxième tour d'examen

Le jury procède à une lecture plus complète des 23 projets qui n'ont pas été écartés au premier tour et procède à un 2e tour éliminatoire en éliminant les 16 projets suivants, soit pour un dépassement du gabarit imposé, soit une trop grande importance des nouvelles constructions qui va être en concurrence avec les musées existants, soit une trop importante emprise au sol des constructions et du sous-sol, ou encore un système d'accès trop complexe et en désaccord avec le concept d'une entrée pour Plateforme 10.

N°	DEVISE
5	(1128) Astrid
6	UBIK
7	APOLLON
8	FOURMILIÈRE
10	Plaque tournante
11	QUAI DES ARTS
13	ULTRAMARINE
14	Equilibre
17	ENCYCLIE

20	ORANGE
30	FESTIVAL PLAZA
31	ligne & point
34	De l'ombre à la lumière
35	DRYADES
38	PLAN SÉQUENCE
39	CAVEA

Une discussion approfondie se tient devant chacun des projets restant en lice, le jury décide ensuite de retenir 7 projets suivants :

N°	DEVISE
2	FORUM
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD
18	ORANGE MÉCANIQUE
22	KENNY
25	Eureka
29	Les possibilités d'une île
40	ORGAN2/ASLP

4.7 Tour de repêchage

Après discussions, le jury repasse en revue tous les projets et décide de ne pas repêcher de projets.

4.8 Délibération et classement des projets

Les délibérations autour des projets retenus pour la dernière session donnent lieu à de riches débats, basés sur les critères de jugements énoncés dans le cahier des charges. Leurs qualités et défauts sont mis en perspective avec les objectifs des différents partenaires de cette opération dans le but de choisir *in fine*, une proposition commune forte et qualitative.

L'évolution des discussions, l'analyse fine, la comparaison, la confrontation successive des projets conduisent le jury à décider ainsi du résultat suivant :

CLASSEMENT DÉFINITIF

N°	DEVISE	RANG
22	KENNY	1er rang
18	ORANGE MÉCANIQUE	2e rang
40	ORGAN2/ASLP	3e rang
2	FORUM	indemnité
25	Eureka	indemnité
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD	indemnité
29	Les possibilités d'une île	indemnité

4.9 Prix et mention

La somme globale des prix du présent concours s'élève à CHF 155 000.– HT, que le jury décide de répartir comme suit :

N°	DEVISE	RANG	MONTANT
22	KENNY	1er rang	50 000.– HT
18	ORANGE MÉCANIQUE	2e rang	35 000.– HT
40	ORGAN2/ASLP	3e rang	30 000.– HT
2	FORUM	indemnité	10 000.– HT
25	Eureka	indemnité	10 000.– HT
15	BILLBOARD AND BLACKBOARD	indemnité	10 000.– HT
29	Les possibilités d'une île	indemnité	10 000.– HT

4.10 Recommandations du jury

Le jury recommande au maître de l'ouvrage d'utiliser les résultats du projet n° 22 KENNY comme référence pour développer et affiner un programme pour l'organisation d'un concours de projet ultérieur.

4.11 Levée de l'anonymat

Après l'établissement du classement et l'attribution des prix, Me Cottier et le président du jury procèdent, en présence du jury, à l'ouverture des enveloppes cachetées contenant les fiches d'identification des concurrents.

Fin de la session de jury.

5. Approbation

Le présent rapport est approuvé par le jury.

L'ensemble des signatures des membres professionnels et non professionnels du jury est à disposition auprès du maître de l'ouvrage. Afin de garantir la protection des données, les signatures ne sont pas publiées.

OLIVIER STEIMER
PRÉSIDENT DU JURY

FABRIZIO BAROZZI
VICE-PRÉSIDENT
ARCHITECTE, MCBA

MANUEL AIRES MATEUS
VICE-PRÉSIDENT
ARCHITECTE, ELMU

NICOLE CHRISTE
ARCHITECTE, VILLE DE LAUSANNE

CHRISTIANE VON ROTEN
ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD

ARIANE WIDMER PHAM
ARCHITECTE,
VICE-PRÉSIDENTE FONDATION P10

CHARLOTTE TRUWANT
ARCHITECTE, TRUWANT+RODET

PHILIPPE PONT
DIRECTEUR GÉNÉRAL, DGIP

EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL, DGIP

CRAIG VERZONE
ARCHITECTE PAYSAGISTE VWA

GRÉGOIRE JUNOD
SYNDIC VILLE DE LAUSANNE

OLIVIER AUDEMARS
PRÉSIDENT FONDATION P10

PATRICK GYGER
DIRECTEUR PLATEFORME 10

NICOLE MINDER
CHEFFE DE SERVICE SERAC

PHILIPPE BISCHOF
DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA

YVES JACOT
CHEF DÉVELOPPEMENT GARE,
CFF IMMOBILIER

6. Levée de l'anonymat



01. LE PARAPLUIE p.55
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN



02. FORUM p.37
APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE



03. SPOLIA p.56
ANDREA FIORONI LAUSANNE



04. THE EXHIBITIONIST p.57
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL LAUSANNE



05. (1128) Astrid p.58
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL PARIS /FR



06. UBIK p.59
OMBUDFILMS SÀRL NEUCHÂTEL



07. APPOLON p.60
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE



08. FOURMILIÈRE p.61
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT

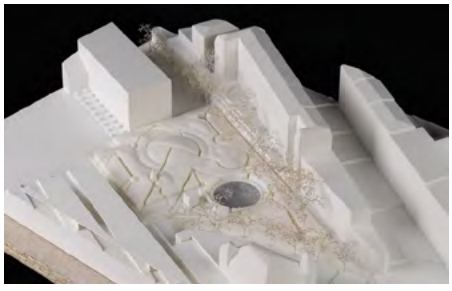

09. PERCEFOREST p.62
MARINE DE DARDEL GENÈVE



10. PLAQUE TOURNANTE p.63
MAURO MALISIA MURALTO



11. QUAI DES ARTS p.64
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE



12. LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ p.65
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE



13. ULTRAMARINE p.66
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH



14. ÉQUILIBRE p.67
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR



15. BILLBOARD AND BLACKBOX p.41
DÜRIG AG ZURICH



16. CENOTES p.68
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE



17. ENCYCLIE p.69
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR



18. ORANGE MÉCANIQUE p.29
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE ARCHITECTES PARIS /FR



19. INTERFACE SYNTHÉTIQUE p.70
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH



20. ORANGE p.71
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH



21. ESPACE 360 p.72
STUDIO SML SÀRL LAUSANNE



22. KENNY p.25
RUBEN VALDEZ LAUSANNE

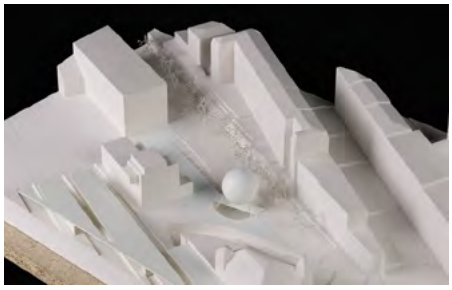

23. THEATRE OF DREAMS p.73
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH



24. DIMISIO p.74
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE



25. EUREKA p.45
STUDIOPEZ SÁRL BÂLE



26. GIRAFE p.75
TAMA 3D SÀRL LIGNEROLLE



27. A NEW LIFE p.76
ELARLAB PARIS /FR

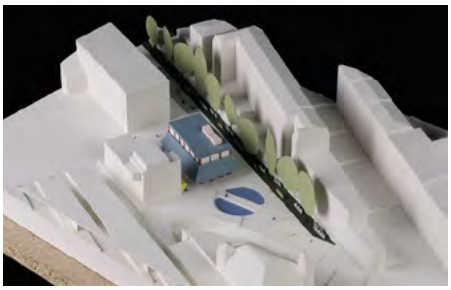

28. TIOUMEN p.77
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE



29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE p.49
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE



30. FESTIVAL PLAZA p.78
SAAS SÀRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO



31. LIGNE & POINT p.79
URBANITÉ(S) GENÈVE



32. HOMO BOTANICUS p.80
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE



33. 46610 p.81
CAROLE LUZON FRIBOURG



34. DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE p.82
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE



35. DRYADES p.83
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE



36. YIPPEE KI YAY p.84
DETRITUS LAUSANNE



37. D-COLLAGES p.85
ARK. ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE



38. PLAN SÉQUENCE p.86
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO



39. CAVEA p.87
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO



40. ORGAN2/ASLP p.33
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH

7. Classement

---

22. KENNY — 1ER RANG / 1ER PRIX — 50 000.– HT

RUBEN VALDEZ LAUSANNE

18. ORANGE MÉCANIQUE — 2E RANG / 2E PRIX — 35 000.– HT

PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE ARCHITECTES PARIS / FR

40. ORGAN2/ASLP — 3E RANG / 3E PRIX — 30 000.– HT

ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH

02. FORUM — INDEMNITÉ — 10 000.– HT

APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE

15. BILLBOARD AND BLACKBOX — INDEMNITÉ — 10 000.– HT

DÜRIG AG ZURICH

25. EUREKA — INDEMNITÉ — 10 000.– HT

STUDIOPEZ SÁRL BÂLE

29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE — INDEMNITÉ — 10 000.– HT

PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE

ARCHITECTE
RUBEN VALDEZ

ADRESSE
CHEMIN PORCHAT 2
1004 LAUSANNE

PROJET LAURÉAT / PREMIER RANG / PREMIER PRIX

22. KENNY



Le projet propose par un geste unique et simple de confirmer le site en tant qu'espace d'entrée à Plateforme 10. Il complète et agrandit le Poste directeur en rapportant au nord de ce dernier un volume d'accueil par une toiture inclinée. Il contient l'entrée principale et unique permettant de se rendre à la fois dans la partie souterraine (espaces d'exposition), et dans les étages du Poste directeur où se trouvent les éléments du programme, bureaux, salles de conférence ou encore ateliers d'artistes. Tous les éléments historiques, la plaque tournante et les traces des voies CFF qui distribuaient l'ancien atelier d'entretien sont conservés.

Cette nouvelle structure d'accueil, nommée par l'auteur du projet « atrium » est largement éclairée et vitrée au rez-de-chaussée. Elle contient un escalier circulaire émergeant qui distribue les éléments du programme, du sous-sol jusqu'à l'étage supérieur du Poste directeur.

Elle marque ainsi la nouvelle esplanade en indiquant la direction des musées tout en donnant par ce trait de lumière une échelle au site dans un rapport précis avec les autres bâtiments, le MCBA à l'ouest, les bâtiments de l'avenue Louis-Ruchonnet au nord et la place de la Gare à l'est.

Le prolongement de l'allée d'arbres existants accompagne le visiteur sur l'entier du site et la végétalisation de l'emprise de la plaque tournante – reconvertie en patio – sont salués dans l'environnement minéral du lieu. La poursuite de ces principes, conjointe à la future arborisation de l'esplanade des musées qui sera développée parallèlement permettra d'offrir des espaces verts variés et appréciables dans l'environnement urbain.

Le sous-sol, modeste par sa surface mais de grande hauteur est éclairé par le puits de lumière créé au droit de la plaque tournante. Polyvalent, il permet de multiplier les activités (expositions, concerts, performances, interventions, conférences, évènements, etc).

La proposition n'offre pas la totalité des surfaces demandées au concours, mais, au vu de la qualité de l'espace public, de la force visuelle de l'intervention, le jury admet qu'il sera important pour la suite du travail de requestionner la quantité des surfaces. Le projet reste encore très discret sur les aménagements extérieurs, mais le peu d'occupation du sous-sol permet d'entrevoir de larges possibilités d'interventions à l'avenir en « pleine terre ».

Le jury apprécie le fait que cette intervention « simple » sur le site, n'entre pas en compétition avec les autres bâtiments, ni par sa taille, ni par son contenu, mais contribue simplement à l'unité de l'ensemble, sans chercher à se distinguer en tant que troisième bâtiment en concurrence avec les musées.

Bien que constatant également que la rénovation du Poste directeur devrait être développée, il salue la pertinence de l'intervention, sa modestie, et recommande de prendre cette démarche comme guide, à la fois pour revisiter le programme, valider l'échelle des constructions, et confirmer la capacité du site à recevoir des éléments nouveaux en respectant l'objectif visé, à savoir une entrée pour Plateforme 10.

KENNY
Une entrée pour Plateforme 10 - Lausanne

IMPACT RÉDUIT

Le projet tire profit des conditions et des qualités existantes du site par une série d'actions concises d'adaptation et d'extension, aboutissant à une place d'entrée, un jardin et un nouvel espace d'exposition.

LA PLACE D'ENTRÉE

Malgré ses qualités spatiales, ses équipements et sa proximité avec la gare, l'entrée du Plateforme 10 reste actuellement peu active et peu attractive.
En partant du principe de réutiliser le bâtiment du Poste Directeur, il est proposé de déplacer son entrée sur la façade nord au moyen d'un nouvel atrium qui active la place, créant ainsi une continuité entre l'intensité de la future place de la gare et la séquence d'espaces ouverts du quai 10. Vu que l'entrée du nouvel espace d'exposition se fait par le nouvel atrium du poste directeur, la plaque tournante est conservée presque intact et utilisée comme pont au-dessus d'un jardin sur double hauteur creusé en dessous. Ce jardin apporte de la lumière naturelle à un espace d'exposition souterrain tout en ajoutant un accent de nature et de couleur pour la place d'entrée.

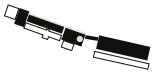

LE POSTE DIRECTEUR

Le projet propose de réutiliser le Poste Directeur en étendant sa surface par un atrium et un niveau de sous-sol et de nouvelles circulations verticales. Le grand atrium translucide fait office d'entrée et d'espace multifonctionnel, qui peut accueillir une grande variété d'activités telles que des vernissages, des "Artist talks" informels ou des œuvres monumentales.

Passé l'atrium, les espaces d'exposition sont divisés en trois zones principales : un espace pour les expositions temporaires situé au rez-de-chaussée et qui fonctionne en symbiose avec l'atrium, tout en restant facilement accessible ; les espaces d'exposition permanente situés le long de la tour du Poste Directeur, où, grâce à la reconfiguration du bâtiment, une variété d'espaces adaptés à tous les médias: des espaces à double hauteur avec lumière artificielle, de petites salles pour des projections, des espaces éclairés naturellement et des terrasses ouvertes sur le paysage lémanique. Enfin, au 2ème sous-sol, une grande salle à double hauteur peut être utilisée pour des performances, des conférences ou des expositions avec des pièces de grande envergure. Cette pièce est éclairée par le jardin qui a été créé sous la plaque tournante.

D'autre part, les artistes et le personnel administratif disposent d'une entrée séparée, chacun ayant son propre niveau dans le corps longitudinal du Poste Directeur ainsi que des toilettes et services séparées.

Par une série d'interventions ponctuelles et précises, les relations spatiales du site sont reconfigurées, créant non seulement un espace d'exposition et d'expérimentation, mais également une place d'entrée pour Plateforme 10.



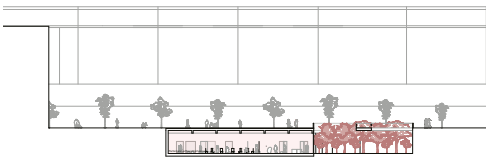

Coupe AA

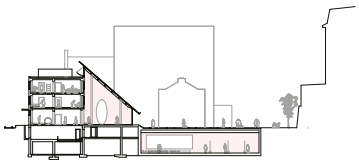

Coupe BB

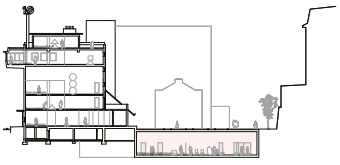

Coupe CC

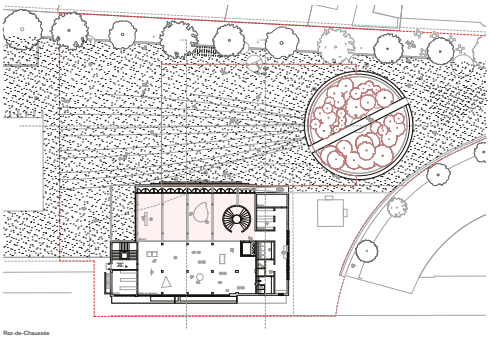

Rez-de-Chaussée

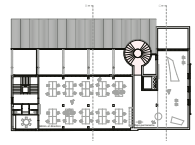

2ème étage

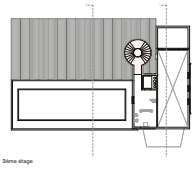

3ème étage

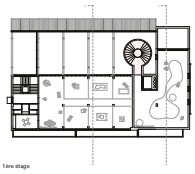

1ère étage

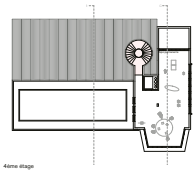

4ème étage

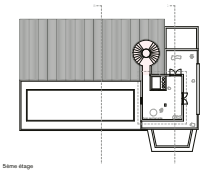

5ème étage

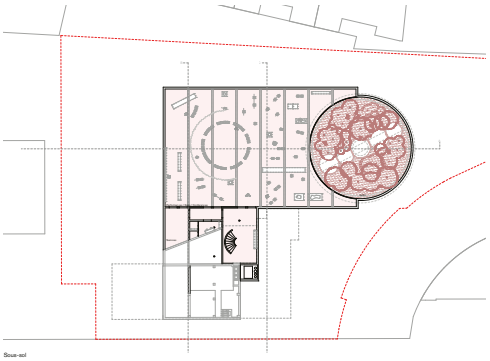

Sous-sol



1:333

ARCHITECTES
PAUL VINCENT
ET ANTHONY BENARROCHE
ARCHITECTES

ADRESSE
RUE LESAGE 11
75020 PARIS /FR

DEUXIÈME RANG / DEUXIÈME PRIX

18. ORANGE MÉCANIQUE



La proposition remplace le Poste directeur par une structure métallique de quatre niveaux dans laquelle viennent s'insérer divers éléments du programme. L'administration se place dans les deux premiers niveaux, les ateliers pour artistes au troisième et finalement une toiture se voue en terrasse que les auteurs appellent « place publique » et qui offre une très belle vue sur la Savoie et le lac. L'expression de cette tour semble transparente et aérienne laissant supposer un élément très léger. La tour elle-même est implantée sur une légère surélévation, marquant ainsi un lieu d'attente et de rencontre pour l'entrée au Plateforme 10.

Le solde du programme est situé en sous-sol sur deux niveaux, sous les traces conservées des voies qui conduisaient à l'ancien dépôt. Ces deux niveaux sont éclairés par le vide creusé à l'emplacement de la plaque tournante, dans laquelle se situe également l'escalier principal menant à ces deux niveaux souterrains.

Si le jury salue la légèreté de la tour, il se demande toutefois si cette transparence exprimée dans le dessin pourrait bel et bien être réalisée, et si la hauteur proposée respecte la hauteur limite demandée, celle du MCBA. Il reconnait également l'intérêt de proposer une structure « vide » permettant d'y insérer des éléments de programme selon les besoins à venir.

L'intervention dans le sous-sol propose de grands espaces polyvalents sur deux niveaux, flanqués sur leur petit côté d'éléments de service nécessaires (wc, escalier, ascenseur, etc). Les auteurs suggèrent qu'il est possible d'y implanter toute sorte d'éléments de programme, comme des salles d'exposition, des salles de conférence ou de séminaire. L'accès principal à ces espaces se fait par la trace de la plaque tournante, largement creusée et occupée par un escalier généreux et un ascenseur. La mémoire du « pont » de la plaque tournante est reprise en proposant une passerelle permettant de franchir horizontalement le vide proposé.

Le jury se demande si une végétalisation de ce vide ne serait pas bienvenue dans un environnement déjà très peu végétalisé, et s'il ne serait pas opportun également de profiter de ce vide pour éclairer naturellement les espaces du sous-sol.

Le jury reconnait dans la famille des partis qui détruisent le Poste directeur actuel que c'est une proposition élégante et légère qui remplit son rôle de signe pour une entrée à Plateforme 10, sans concurrencer les bâtiments des musées proprement dits.

une entrée pour Plateforme 10
ORANGE MÉCANIQUE



Lausanne, 16h09, le train en provenance de Genève approche de la gare. Il décélère et roule au pas lorsqu'il longe la place des Musées. Les passagers peuvent observer une étonnante structure à la silhouette affirmée. Elle rappelle certaines constructions métalliques appartenant au monde ferroviaire, pourtant un œil attentif remarque la minéralité noble de l'édifice, écho aux musées voisins.

A travers la structure, on perçoit de manière cinétique jusqu'au muret, et en levant les yeux, jusqu'aux façades domestiques des immeubles de l'avenue Louis-Ruchonnet.
Cette installation oscille entre aménagement utilitaire et construction habitée, déjà sa présence s'interprète.

Les passagers quittent le train. En sortant de la gare, ils se placent naturellement dans une perspective offrant un enchainement de volumes simples et cohérents, formés par le nouveau centre culturel, le MCBA et le Musée de l'Elysée / MUDAC.
Sur la place, le cadrage offert par la structure de béton teinté d'un bleu léger et le volume en brique génère un vide vers les horizons, faisant participer le paysage ferroviaire et naturel à la mise en scène de la place des Musées.

La place se développe sur 3 niveaux : d'abord le niveau du sol, dont les qualités sont amplifiées par l'ouverture sur le paysage. La place haute, lieu de repos ou d'événements, au 4ème étage de la structure, offre un point de vue panoramique inédit. Enfin, la place basse se déploie sous la plateforme tournante. C'est une pièce minérale circulaire à ciel ouvert qui permet l'accès aux plateaux souterrains où se déploient les programmes culturels.

Les passagers, devenus visiteurs, empruntent les circulations-parcours pour accéder aux espaces ouverts – les places – et aux espaces fermés – les plateaux. La mise en scène des déambulations horizontales et verticales fabrique un ensemble superstructure-infrastructure complémentaire, vivant et toujours en mouvement.

Le travail d'équivalence inscrit le nouveau centre culturel dans un paysage cohérent. Les différents éléments de programme s'organisent naturellement selon leurs propres besoins sur des plateaux aux qualités contrastées : éclairés naturellement et ouverts sur le paysage en surface, vastes et modulables à souhait en sous-sol.

Le caractère flexible et appropriable confère pérennité à cette mécanique.
Ce cadre libre mais précis répond aux problématiques posées en organisant une respiration structurée et interprétable pour l'entrée de Plateforme 10.

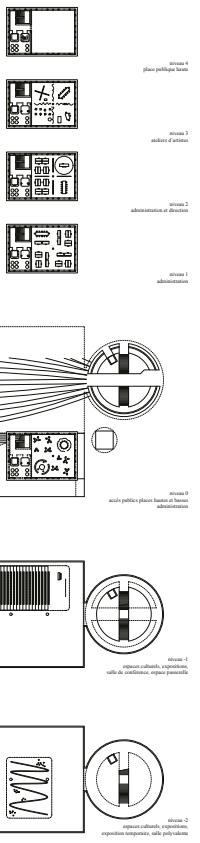

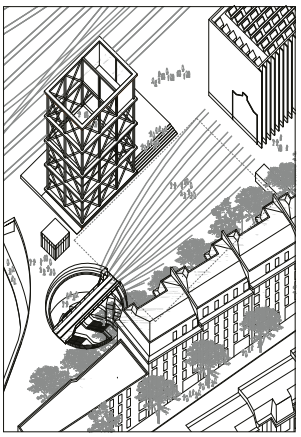

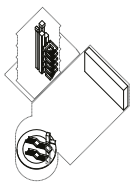
Flux

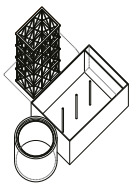
Enveloppes

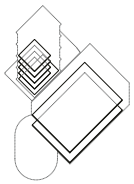
Plateaux

Flux
Les circulation horizontales et verticales, les fluides sont exposés. Cette mise en scène rompt avec le caractère institutionnel du lieu culturel. Les parcours vers les places hautes et basses créent un environnement en mouvement.

Enveloppes
Les deux enveloppes en superstructure et en infrastructure sont pensées comme deux coques complémentaires, où les éléments structurels sont rejetés le plus possible en périphérie.

Plateaux
Les plateaux sont libérés des services. Ils sont pensés comme des éléments flexibles et interchangeables, tout en conservant des ambiances contrastées. Les éléments du programme peuvent s'y déployer et évoluer dans le temps.

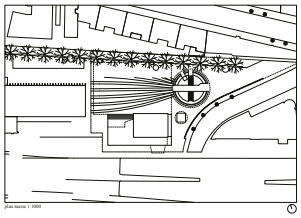
plan masse 1:1000


place


plateaux


superstructure


infrastructure

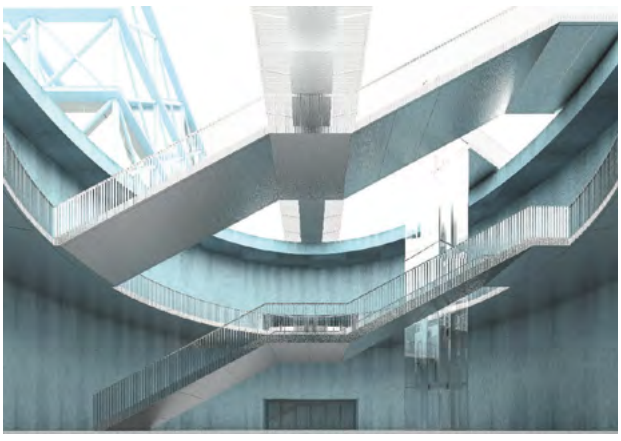

ARCHITECTE
ONUR ÖZMAN GMBH

ADRESSE
PFINGSTWEIDSTRASSE 6
8005 ZURICH

TROISIÈME RANG / TROISIÈME PRIX

40. ORGAN2/ASLP



Les auteurs du projet proposent de considérer le projet comme un chantier permanent autour du Poste directeur existant, s'instituant ainsi comme une œuvre d'art elle-même en devenir et en mutation perpétuelle. Ils argumentent également que, puisqu'il s'agit d'un chantier, on peut s'affranchir de tous les règlements en vigueur concernant les distances aux limites et autres contraintes constructives. Ainsi ils proposent d'emballer au fur et à mesure des besoins, le bâtiment du Poste directeur avec des éléments de type échafaudages, où pourraient venir s'intégrer les différents éléments de programme souhaités.

On pourrait lire l'ensemble comme une sorte de grille entourant le Poste directeur, à laquelle on enlèverait des éléments en créant ainsi des parcours, des terrasses ou des lieux de rencontre et de déambulation. Cette grille serait tantôt ouverte à l'air libre et tantôt emballée avec les éléments translucides laissant apparaître en filigrane des personnages ou des activités sans cesse en mouvement.

Aucune intervention n'est prévue en sous-sol, aussi bien sous la place que dans le Poste directeur dont le sous-sol reste dédié à des installations techniques.

Seule la plaque tournante est végétalisée alors que le pont est conservé et permet aux visiteurs de « traverser » ce nouveau jardin.

Le jury salue cette idée de faire de ce nouveau projet une sorte d'œuvre d'art en constante mutation, ainsi que la possibilité de créer dans cette structure des espaces extérieurs de qualité. Si ce concept de « work in progress » est très séduisant, il convient tout de même de prendre en compte certaines contraintes techniques, telles que les problèmes climatiques à l'intérieur des espaces, ou encore les mesures de sécurité à prendre puisqu'il s'agit d'un lieu ouvert au public. Il craint que ces contraintes n'alourdissent le projet et surtout nuise au concept très séduisant exprimé dans le rendu présent.

Par ailleurs, le jury salue la volonté de ne pas intervenir sous la place, limitant certainement les possibilités mais en permettant de préserver un sol perméable et illustrant de manière claire que le programme définitif devrait certainement être réévalué lors d'un développement futur.

ORGANIZ/ASLSP
Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne





Plan Noir 1:5000
Troisième Cave Solide



Ancien vs. Nouveau
Grille Régulière / Cubicide Absolument



Sculpture de Soustraction
Circulation Public

„IL N'YA RIEN DE PLUS PERMANENT QUE LE TEMPORAIRE"
Le Poste directeur de la gare CFF de Lausanne fait peau neuve. Les travaux de rénovation et de transformation ont commencé. La durée prévue du chantier reste indéterminée. Il n'y a en effet pas de pression de délai pour terminer, car le chantier est ici l'architecture elle-même.
Il s'agit du nouveau point de convergence de la culture et de l'art. Contrairement aux bâtiments des musées alentours existants, ce ne sont ici non seulement les œuvres finies (les œuvres d'art) qui sont présentées, mais bien plus: c'est un lieu de travail, d'échanges et de rencontres, en continu. Ici, le travail (la construction) est lui-même l'art.

UN CHANTIER, OUVERT AU PUBLIC
Le bâtiment existant et l'échafaudage du chantier forment ensemble la nouvelle structure, ouverte, qui se compose d'éléments d'échafaudage réguliers et flexibles. Puisqu'il s'agit d'un chantier en construction, ni les règlements de construction, ni les traditionnelles normes ne s'appliquent ici. Il n'est donc pas nécessaire de respecter les distances à la limite. En Suisse, il n'y a pas de règle officielle qui définit la durée d'un chantier. Le provisoire devient permanent.

La structure est une sorte de cube formé de boîtes qui se désintègre, comme si les boîtes manquantes représentaient le travail encore inachevé du chantier. Là où les boîtes manquent se trouvent les espaces publics de circulation, avec des escaliers ouverts et des terrasses amenant aux espaces individuels. Cet axe de circulation est ouvert au public 24 heures sur 24 et offre diverses configurations spatiales pour un programme diversifié. Les différents espaces existants du Poste directeur permettent des utilisations très variées. Le grand bow-window en porte-à-faux de la tour de contrôle est staffaché en une scène pour différents types de performances. L'ancien espace des bureaux est maintenant un hall d'exposition. Le sous-sol de deux étages accueille une boîte de nuit. La majorité des murs intérieurs existants du Poste directeur sont supprimés pour permettre une utilisation flexible des espaces.

CONSTRUCTION
Le bâtiment du Poste directeur est robuste, stable et statiquement généreusement dimensionné. Il ne présente donc aucune déficience d'un point de vue statique. Cependant aujourd'hui, le bâtiment existant est limité en termes de flexibilité spatiale et nécessite une extension.
Le Poste directeur peut être agrandi proprement avec peu d'effort, et en peu de temps avec un système d'échafaudage.

La nouvelle structure propose un échafaudage léger, basé sur une trame régulière (2.5m x 2.5m x 2.0m) et complété par des éléments diagonaux simples qui transforment l'échafaudage en un treillis structurel générant les espaces.

Le contrôle des forces grâce à ce treillis structurel permet une flexibilité spatiale importante ainsi que de grandes portées.
Il en résulte un concept structurel innovant et riche qui, mêlant l'ancien au nouveau, génère une unité sculpturale à découvrir par les visiteurs.

Les espaces techniques sont situés au sous-sol et au 6ème étage. Les gaines techniques verticales se trouvent dans le bâtiment existant et sont distribuées horizontalement au 6ème étage, dans la zone des bureaux. La conservation de la tour de surveillance existante est avantageuse tant sur le plan économique qu'écologique. La structure régulière de cet échafaudage permanent offre une énorme flexibilité d'utilisation.

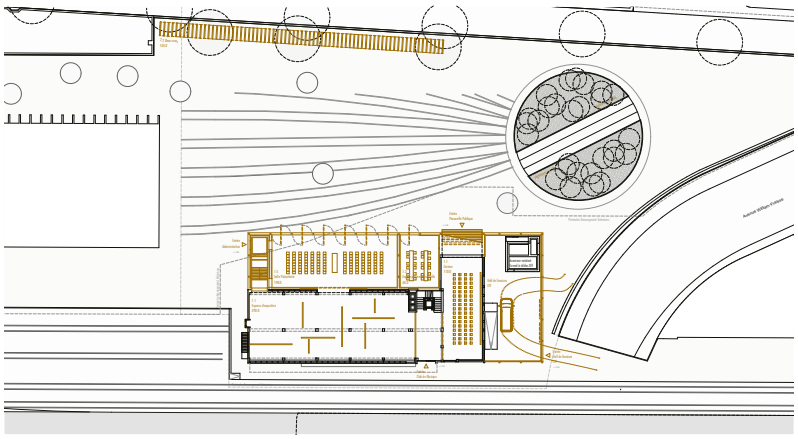

Plan d'Etage R-00 | 1:250

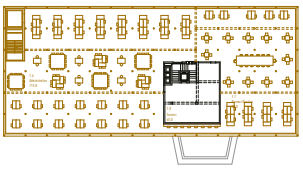

P-05 | 1:250

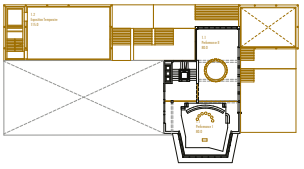

P-04 | 1:250

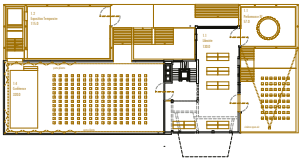

P-03 | 1:250

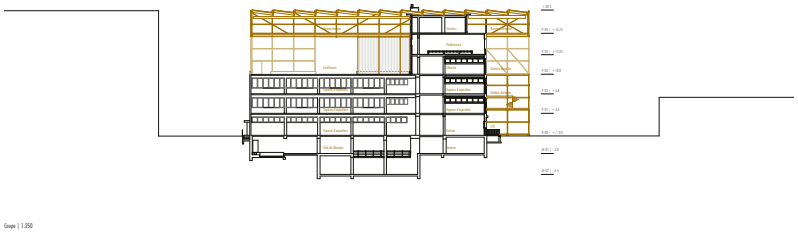

Coupe | 1:250

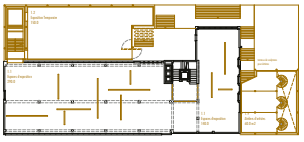

P-02 | 1:250

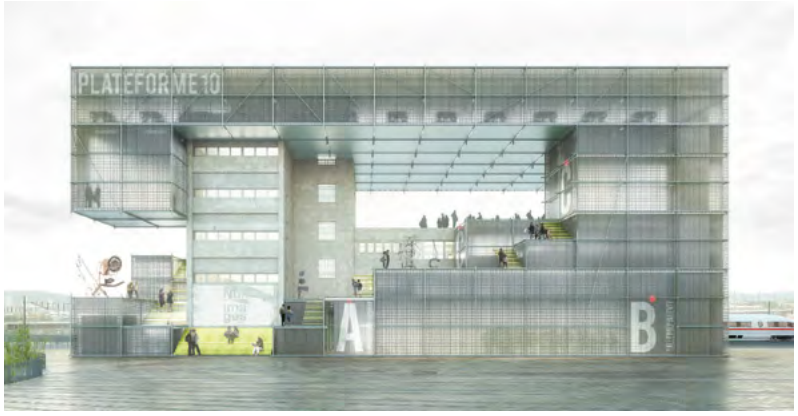

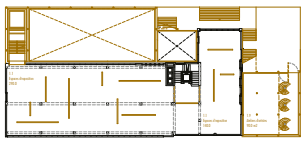

P-01 | 1:250

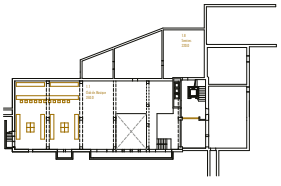

R-01 | 1:250

ARCHITECTE
APOLINARIO SOARES SÀRL

ADRESSE
RUE DE LA BORDE 14
1018 LAUSANNE

PROJET INDEMNISÉ

02. FORUM



Le projet propose le remplacement du Poste directeur par une construction très légère avec une structure ponctuelle qui permet toutes sortes d'appropriations en cherchant à exprimer une transparence et une flexibilité totale.

L'implantation de ce bâtiment se situe malheureusement au-delà des limites imposées par l'OPAM et nécessiterait pour le moins de s'éloigner des voies CFF et de faire une façade sud très opaque et lourde, ce qui entre en contradiction avec les intentions des auteurs.

Un sous-sol sur deux niveaux situés sous l'ancienne zone de distribution des locomotives, est implanté sous les anciennes traces des voies CFF qui ne sont par ailleurs pas conservées comme traces historiques. Le niveau supérieur de ce sous-sol est éclairé par un plafond entièrement constitué de plots de verre et dont la faisabilité est sérieusement remise en cause par le jury.

Si le niveau supérieur est déclaré comme espace d'exposition, les auteurs restent muets sur l'affectation du deuxième sous-sol.

Le jury se demande si cette affectation « muséale » est bien pertinente et ne s'inscrit pas comme un troisième musée, ce qui n'est pas souhaité par ailleurs.

La trace de la plaque tournante est remplacée par une pièce d'eau traversée par un pont rappelant le pont actuel et permettant aux visiteurs de le traverser de manière ludique est élégante.

En ce qui concerne la végétalisation, les auteurs restent relativement discrets et suggèrent la plantation de quelques arbres en pleine terre en plus des arbres déjà prévus pour le site.

Les auteurs annoncent avec raison et pertinence que « le programme de demain n'existe probablement pas encore aujourd'hui » et, pour cette raison proposent un projet dont la principale qualité est la flexibilité d'usage en choisissant un système constructif permettant toutes sortes d'appropriations. Ils sont également attentifs à l'environnement et au développement du projet en valorisant la mise en place d'éléments préfabriqués et l'utilisation dans la mesure du possible de béton recyclé.

Le jury se demande toutefois si le bâtiment proposé en surface ne prend pas un statut de « troisième bâtiment » pour Plateforme 10 et non d'élément marquant une entrée pour Plateforme 10 comme souhaité dans l'énoncé du programme. Il émet également de très sérieux doutes sur le sol en pavés de verre, certainement difficile à construire et à entretenir et qui, de plus, supprime la présence des traces des voies CFF souhaitée pour conserver la mémoire du passé de ce site.

Une entrée pour plateforme 10, Lausanne
Forum

Ouvert sur la ville, le nouveau *F O R U M* est imaginé comme un centre multiculturel à l'architecture simple et fonctionnelle. Pour cela, le bâtiment est composé d'une superposition de plateformes flexibles et très polyvalentes qui favorisent la fluidité ainsi que la modularité des espaces. Le programme de demain n'existe probablement pas encore aujourd'hui, mais le nouveau *F O R U M* doit pouvoir s'adapter aux modifications et ainsi fonctionner comme un incubateur social et culturel. Par souci d'économie de moyens et dans une logique de réduction de l'énergie grise, la construction du nouveau bâtiment prévoit l'utilisation majoritaire d'éléments préfabriqués pour l'assemblage de l'ossature structurelle ainsi que l'utilisation de béton recyclé dans le but de rationaliser la mise en œuvre et surtout favoriser la déconstruction pour les générations futures.



Situation Plateforme 10 - 1:600
Une danse à trois, la place tournante est conservée et adaptée en fontaine



Elevation Plateforme 10 - 1:600
F O R U M ouvert sur la ville, nouveau centre multiculturel pour tous



Coupe transversale - 1:300
Répartition programmatique par superposition de plateformes

Etage type - 1:300
Plan flexible et facilement modulable



Sous-sol - 1:300
Espaces cloisonés, expositions, performances et boîte noire au 2ème sous-sol



Une entrée, une place publique, une fontaine, un *F O R U M*. Plateforme 10



Vue intérieure du hall d'entrée, l'espace est ouvert et lumineux propices aux échanges



Espace d'exposition au 1er sous-sol devient complémentaire au pôle muséal

ARCHITECTE
DÜRIG AG

ADRESSE
FELDSTRASSE 133
8004 ZURICH

PROJET INDEMNISÉ

15. BILLBOARD AND BLACKBOX



15. BILLBOARD AND BLACKBOX

Le projet Billboard and Blackbox, que l'on peut traduire par tableau d'affichage et boîte noire essaie de résumer la problématique du programme en deux entités très claires et précises.

L'une, le Billboard, représentée par un très grand panneau d'affichage légèrement translucide qui se veut à l'échelle de la ville et des musées et qui veut en même temps refléter le passé par la présence « en filigrane » du Poste directeur et le présent par la mise en place d'un élément monumental de signalétique urbaine concernant les activités des musées ou quelques autres animations culturelles à l'échelle de la ville.

L'autre, la Blackbox est quant à elle implantée sous la place publique et propose un espace de grande hauteur qui pourrait se transformer tantôt en espace d'exposition, et tantôt en salle de conférence, etc. Un dispositif d'escalier – ascenseur rapporté contre le Poste directeur donne accès à la Blackbox.

Dans le Poste directeur lui-même se situent les autres éléments du programme, comme des bureaux, des salles d'exposition ou des ateliers.

Le jury salue le peu d'interventions apparentes sur le site, mais regrette néanmoins l'impact dans le terrain de la Blackbox, qui laisse peu de surfaces perméables et qui ne possède aucune possibilité d'éclairage naturel.

La taille du Billboard, conceptuellement compréhensible et dont l'utilisation peut être séduisante, instaure une relation avec les bâtiments alentour difficilement acceptable et surtout, bien qu'étant partiellement translucide, constitue un obstacle de taille pour toute vue sur le lac et la Savoie.

Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne - BILLBOARD AND BLACKBOX

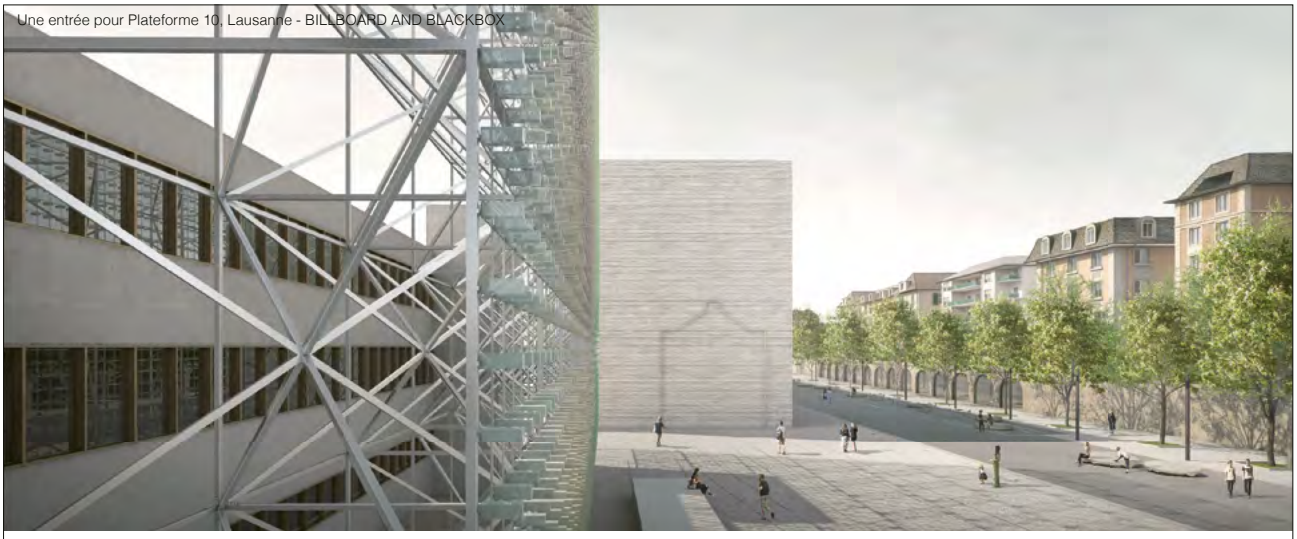

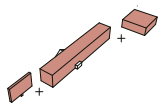

Plateforme 10 = 3 éléments urbains

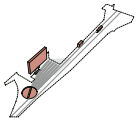

Plateforme 10 = 5 aménagements extérieurs

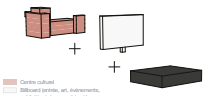

Entrée Plateforme 10 = 3 programmes indépendants

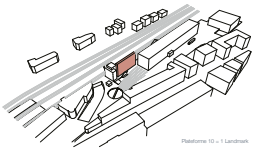

Plateforme 10 = 1 Landmark

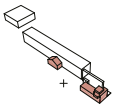

Plateforme 10 = 2 éléments historiques

Art et infrastructure, futur et passé. La future configuration de l'espace d'entrée de Plateforme 10 signale, par la conservation du Poste d'aiguillage et par son extension avec un emblématique Billboard, le nouveau lieu dédié à la culture ainsi que les infrastructures ferroviaires existantes. La tension produite entre ces deux éléments rend le lieu et son histoire visible : le futur et le passé, la culture et les infrastructures.

Infrastructures. L'usage du Poste d'aiguillage est modifié. Son architecture massive ce lieu aux abords de la gare, qui a marqué l'histoire de la ville et de ses habitants, devient l'art, un élément important de notre société. La fonction du Poste d'aiguillage est maintenue en sous-sol.

Porte d'entrée. Avec une structure de trames à la fois dématérialisée et mise en avant vers Plateforme 10, le Poste d'aiguillage est placé dans l'espace. Le cadre du panneau symbolise l'entrée, le Poste d'aiguillage est visible mais se positionne en arrière-plan.

Surface pour événements. Cette structure de trames devant le Poste d'aiguillage fonctionne comme support d'affichage et de publicité pour le musée, permet de localiser Plateforme 10 au bon dans un contexte urbain, et constitue la surface pour les événements. Elle est également le point de départ de la nouvelle rampe, une relation formelle avec les bâtiments des musées, sans toutefois entrer en concurrence avec eux.

Le Billboard donne à cet espace d'entrée de Plateforme 10 un visage autonome et attractif, et relie l'espace public urbain, les musées et le centre culturel dans le Poste d'aiguillage avec une intervention minimale.

Billboard. La structure de trames en acier est à la fois un support d'affichage, une tour lumineuse pour des événements et un élément de signalisation. Elle est également un écran pour des projections vidéo et pour des installations de lumière. Comme Billboard, il participe à la visibilité des musées, mais il sert aussi à promouvoir les interventions culturelles et commerciales pour la Ville, le Canton et le tourisme.

La fonction de la structure est, en plus de celle d'un panneau d'affichage, multiple. La structure indique l'adresse des différents espaces en surface et souterrains accueillant des programmations événementielles. Elle sert aussi de support pour l'antenne radio des CFF.

Organisation, répartition du programme. Les espaces prévus dans le programme sont distribués au sein du Poste d'aiguillage et dans le sous-sol de Plateforme 10 en fonction de leur usage. Les espaces d'exposition, répartis en plusieurs lieux uniquement en raison de certaine capacité d'exposition temporaire, l'espace polyvalent culturelle, la salle polyvalente, l'administration, les ateliers d'artistes et les bureaux (direction PYO), tandis que les espaces d'accueil, la billetterie, le café, le shop et les espaces de circulation des espaces culturels, d'expositions, d'événements et de présentations ainsi que la salle de conférence).

La structure de trames. La légère structure en acier reprenant dans la hauteur l'intérieur de la salle suspensive dédiée aux événements. Cet élément se réfère dans sa matérialisation et sa construction aux mats supports des caténaires des CFF, et dans son unité et ses dimensions aux bâtiments des musées. La structure de trames est également présente sur le bâtiment de la Poste directeur et remise dans directement au nouveau lieu créé et à son programme.

Accès. Le bâtiment culturel est doté d'un nouvel accès direct depuis Plateforme 10. Depuis l'espace d'accueil en rez-de-chaussée, sont accessibles vers le haut les espaces du Poste directeur, et vers le bas la salle dédiée aux événements. S'ajoute aussi un escalier positionné sous le Billboard assurant un accès direct à la billetterie.

Circulation, sécurité, sorties. Un monte-charge est intégré au pied du Billboard. Les parties en surface et souterraines sont reliées par un escalier et un monte-charge. Les sorties de secours et de livraison sur sont reliés au bâtiment du Poste directeur, mais qui peuvent aussi fonctionner indépendamment.

Aménagement de la place. L'implantation souterraine et compacte de la salle principale s'inscrit dans la dimension et l'étendue de l'aménagement de la place, de la ligne d'arbres et du revêtement inférant au Nord. Le plan directeur pour les espaces publics peut donc être réalisé sans contraintes liées au nouveau bâtiment.

Playe lumineuse. La playe lumineuse est exposée en sa qualité de symbole et de monument, et est pour cette raison également visible depuis la place de la Gare et depuis la rue de la Gare.

Développement durable. Aucune démolition n'est prévue, le projet n'induit aucune perte d'énergie grise. La construction en acier pour le Billboard est légère et requiert peu de matériau. L'énergie nécessaire pour le fonctionnement de l'installation lumineuse de type Mediamesh devrait être produite par des panneaux photovoltaïques posés en toiture du Poste directeur.

Économie. Le bâtiment du Poste directeur est intouché avec des interventions minimales pour accueillir les nouvelles fonctions. Le Billboard est également construit de manière légère et légère, pour assurer aussi un coût relativement modéré. Les différents éléments sont indépendants, ce qui facilite une réalisation par étapes.

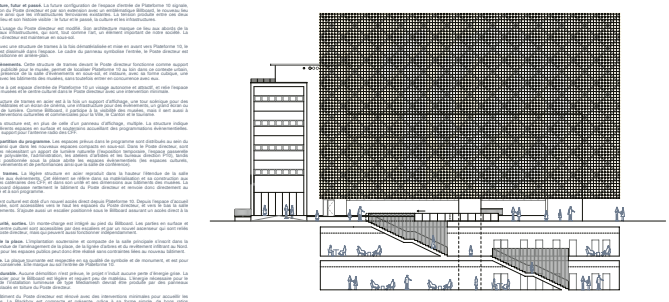

Coupe transversale - 1:200

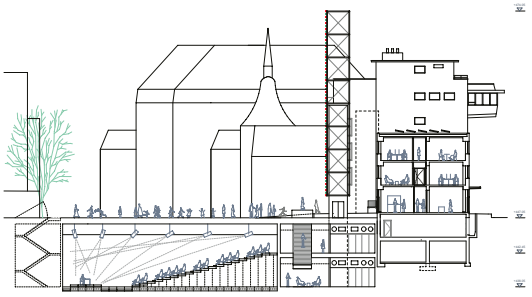

Coupe longitudinale - 1:200

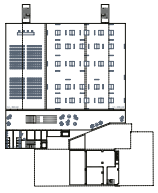

Sous-sol -2 - 1: 500 (variante conférence, exposition)

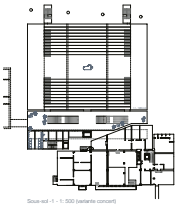

Sous-sol -1 - 1: 500 (variante concert)

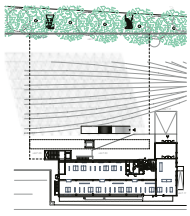

Rez-de-chaussée - 1: 500

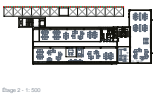

Étage 2 - 1: 500

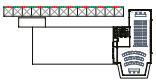

Étage 4 - 1: 500



Étage 1 - 1: 500

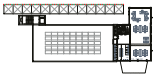

Étage 3 - 1: 500



ARCHITECTE
STUDIOPEZ SÁRL
PEDRO PENA

ADRESSE
BREISACHERSTRASSE 66
4057 BÂLE

PROJET INDEMNISÉ

25. EUREKA



La volonté principale de la proposition repose sur la volonté de reconnaître de manière assumée l'histoire de ce site et notamment son passé industriel destiné à l'entretien des locomotives CFF. Pour cette raison et vue de l'extérieur, l'entrée ne semble pas avoir été modifiée avec le Poste directeur « intact », la trace de la plaque tournante et les anciens rails sur la place devant le MCBA. Les auteurs proposent de réinterpréter le Poste directeur en vidant la partie la plus élevée du bâtiment et en y plaçant l'entrée principale pour le nouvel ensemble. Dès l'entrée, le visiteur se retrouve dans un grand vide sur 5 niveaux, dans lequel se trouve un escalier généreux qui conduit aux espaces situés sous la place d'accès.

A partir de ce foyer impressionnant, on peut également se rendre aux étages du Poste directeur qui comprennent les locaux administratifs, ainsi que divers espaces d'exposition ou d'atelier.

Le rez-de-chaussée contient un espace d'exposition qui peut s'ouvrir largement sur l'extérieur et ainsi prolonger l'exposition sur un parvis, en relation avec la place de Plateforme 10.

Au dernier étage se situe une cafeteria donnant sur une terrasse, qui offre des vues spectaculaires sur les voies CFF au premier plan, et les Alpes, la Savoie et le Léman au loin.

Le programme du sous-sol, également atteignable par le foyer central, contient deux niveaux destinés à des expositions ou des lieux de création. Ces deux niveaux sont éclairés par un trou localisé à la place de la plaque tournante, au fond duquel sont également plantés des arbres.

Le jury salue la volonté de conserver au maximum l'état existant comme trace d'un passé ferroviaire mais également la place restée disponible pour toute sorte d'activités extérieures à venir. Malheureusement, le prix à payer pour une telle disposition reporte l'essentiel du programme en sous-sol, nécessitant des travaux de terrassement très importants, en ne laissant que très peu de surfaces perméables qui pourraient être végétalisées.

D'autre part, si l'idée de la tour évidée est saluée favorablement, il n'en reste pas moins que cela nécessiterait des travaux très importants dans le Poste directeur actuel aussi bien au niveau du renforcement statique que de la matérialisation de ce vide exprimé dans le projet comme une structure ossature remplie de briques apparentes, ce qui n'est nullement le cas aujourd'hui.

"Une entrée pour Plateforme 10, Lausanne" **Eureka**

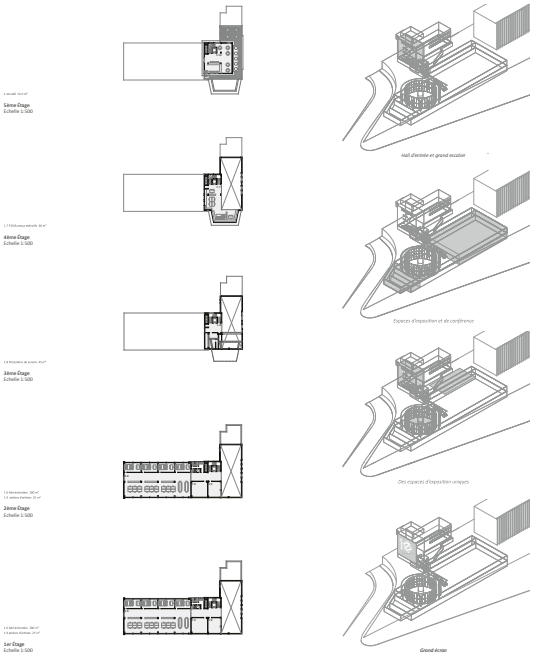

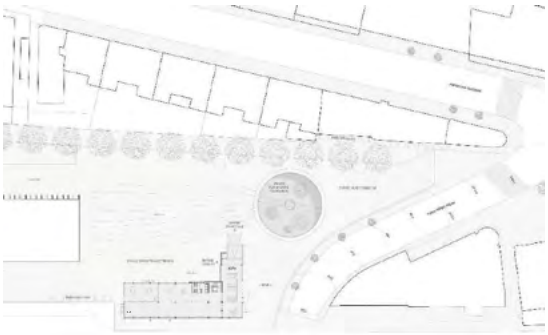



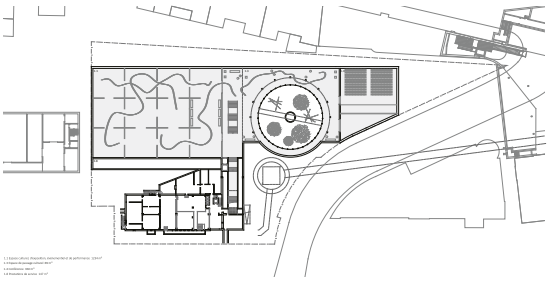

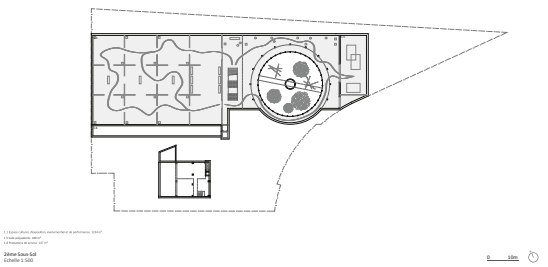



Contexte

Placé au cœur de la vie de Lausanne, dans un contexte urbain, contigu à la place de la gare principale de la ville, le site est limitrophe avec les chemins de fer qui relient le niveau du Genève-Zurich, une des lignes CFF les plus fréquentées en Suisse. Le site, qui est passé d'être une zone agricole au XIXème siècle à un environnement industriel, lié aux locomotives, contient de nombreux témoins de son histoire.

Plateforme 10 se présente aujourd'hui comme un quartier culturel composé de 3 musées, le MCBA, le Musée de l'Elysée et le MUDAC. Son ambition est de se positionner comme une référence culturelle tant au niveau national qu'international. C'est dans ce contexte que le pôle muséal cherche à se compléter avec des espaces d'exposition alternatifs et différents qui permettront de diversifier et enrichir son offre culturelle. L'enjeu de cette nouvelle proposition consiste non seulement à tisser des espaces d'exposition supplémentaires, mais surtout à créer une nouvelle entrée emblématique pour ce complexe muséal. Le nouveau projet servira de lieu de rencontre entre ceux qui font l'art et ceux qui le vivent. L'objectif du concours pose ainsi un paradoxe :

Comment concevoir une entrée dans un musée souterrain sans construire en surface ni compromettre le paysage culturel du PF10 ?

Concept

Dans l'esprit de réduire les interventions et l'impact écologique du projet, la stratégie proposée est de garder le bâtiment du poste directeur en lui redonnant une nouvelle vie. Le bâtiment est mis en valeur par une intervention câblée qui lui confère un caractère symbolique et une identité forte. Ce bâtiment emblématique est conservé comme un hommage au passé industriel du site et sert de porte d'entrée au nouveau programme culturel d'exposition et de création contemporaine. Sa façade fait office d'une grande plaque d'entrée "**Grand écran**" mais aussi d'espace d'exposition artistique. Une exposition de muraux, unissant l'art contemporain et l'histoire.

Son volume vertical est vidé à l'intérieur en créant un espace qui sert en même temps comme hall et comme un espace d'exposition contemporaine, capable d'accueillir des différentes formes d'art. Ce nouvel espace, accessible directement depuis l'espace publique de la plateforme 10, sert de porte d'entrée au sous-sol du nouveau bâtiment au sous-sol, comme aux étages.

Grâce à cette stratégie simple, le projet accomplit d'innombrables qualités. En effet, il permet la conservation et la mise en valeur du patrimoine du site : la plaque tournante et le poste directeur. Les espaces publiques demeurent amples, prêts à accueillir le public et des événements, tout en créant un nouveau type d'espace d'art ainsi qu'une nouvelle entrée dans le complexe culturel.

Accès & Circulation

L'accès principal au musée se fait depuis la place de la plateforme 10 au travers du bâtiment du poste Directeur. En accédant au poste par un premier volume compressé, le grandiose hall d'entrée se dévoile dans toute sa splendeur. Un grand escalier ouvert descend dans le monde souterrain, incitant les visiteurs à pénétrer dans les nouveaux espaces muséaux.

A travers le hall principal, le visiteur accède aux espaces d'exposition temporaire, ainsi qu'au nouvo central du bâtiment des CFF menant aux niveaux hors-sols. Un escalier et un ascenseur mènent les visiteurs à la partie supérieure du bâtiment et au niveau la cafétéria, avec une vue qui servelle le site et ses alentours.

Une entrée de service supplémentaire est accessible du côté ouest de l'entrée principale menant directement à un ascenseur d'art desservant les niveaux souterrains et les zones de service.

Programme

Le programme est clivé en 2 parties, hors-sol et sous-sol : Hors-sol, le bâtiment existant accueille le hall, les espaces administratifs et la cafétéria. Au niveau du rez-de-chaussée, un espace d'exposition temporaire est créé, avec un accès direct à la place de la plateforme 10, connectant les espaces intérieurs et extérieurs, et offrant ainsi une ample flexibilité. Les niveaux supérieurs accueillent l'administration et les ateliers des artistes.

Dans les deux niveaux du sous-sol, les nouveaux espaces accueillent les activités d'exposition et de création. Profitant de l'existence de la plaque tournante, un patio est créé. Son ouverture apporte la lumière naturelle aux niveaux souterrains. C'est ainsi que cette intervention conserve l'élément, le met en valeur en le positionnant comme un élément principal du programme grâce à l'espace de passage culturel. Les éléments principaux du dispositif comme le plot central, l'anneau circulaire et la rampe hélicoïdale sont conservés. L'espace circulaire central servit comme lieu de rencontre et de circulation à partir duquel il est possible d'accéder aux espaces dédiés aux expositions et conférences.

Ces espaces au sous-sol (culturels, d'exposition, d'événements et de performances) sont dotés d'une grande flexibilité d'aménagement. Leur modularité et leur souplesse leur permettent de s'adapter en fonction des événements et expositions accueillies.

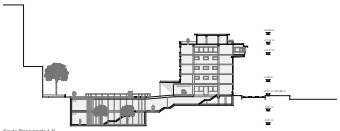

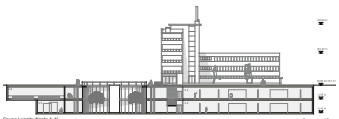



ARCHITECTE
PROJET-CO ARCHITECTES
IVAN LOPES

ADRESSE
RUE DES CÔTES-DE-MONTBENON 6
1003 LAUSANNE

PROJET INDEMNISÉ

29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE



La proposition définit la problématique comme la rencontre du monde des arts avec celui de la ville et de l'espace urbain. Elle propose de lire le site comme un manifeste de la culture du bâti en reconnaissant la présence des deux icônes que sont les deux bâtiments des musées reflétant le monde des arts, qui côtoient un bâtiment d'apparence banale, reflétant le quotidien. Pour cela les auteurs conservent intégralement le Poste directeur dans son expression actuelle en lui donnant le rôle de « mémoire du lieu ».

L'intérieur du Poste directeur est quant à lui, totalement réaménagé, offrant un espace public ouvert sur la place, et développé sur une triple hauteur. La partie sud du bâtiment est destinée à l'administration et à divers éléments de programme comme par exemple des bureaux ou des ateliers. Le projet propose également au public une terrasse tout en haut du volume, offrant une vue magnifique sur le lac et les Alpes.

Les auteurs, dans leur logique de ne rien rajouter d'apparent sur le site, proposent de creuser des arcades supplémentaires le long du mur nord. Ceci exige toutefois un accord avec les propriétaires voisins puisque cette partie du terrain n'appartient pas à Plateforme 10.

Dans le même esprit de conservation et de respect du passé, la trace de la plaque tournante des locomotives, est conservée permettant aux visiteurs de traverser une sorte de « canopée » avant de découvrir la place des musées. La profondeur de cet évidement veut illustrer les strates de l'histoire de ce site qui a été dans le temps comblé pour créer les ateliers de locomotives.

Un grand espace souterrain sur deux niveaux est proposé. Sa structure ponctuelle permet d'y organiser toutes sortes d'activités (conférences, réunions, expositions). Ce très grand espace sur deux niveaux est éclairé par le vide créé au droit de la plaque tournante qui elle, est entièrement végétalisée.

Si le jury salue la volonté de conserver le site « tel quel » en donnant l'image d'interventions minimales et de planter de la végétation partout où cela est possible, il rappelle néanmoins que l'impact des travaux dans le sous-sol est très/trop important. Par ailleurs, la création des marches sur l'avenue Fraisse, n'est pas convaincante avec la situation et la vue qu'elle offre (sur le tunnel passant sous les voies de chemin de fer) au détriment de la place des musées.

Une entrée pour Plateforme 10
Les possibilités d'une île



ÎLE
Lorsque en 2010, le Conseil d'Etat vaudois choisit les halles CFF à proximité de la gare de Lausanne pour ériger le futur Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), le choix emblématique de la culture au cœur de la ville et au cœur de la vie des gens est fait.
La fonction ferroviaire du site en a fait une "terra incognita", un périmètre inaccessible et inconnu du public autour duquel la ville s'est indépendamment développée et densifiée. Une île.
La proposition retenue lors du concours pour la construction du nouveau MCBA développe une stratégie marquée vis-à-vis des espaces publics afin de lutter contre ce caractère insulaire. Un volume linéaire défini et protège un nouvel espace ouvert destiné à l'activité sociale du pôle muséal : le vide devient une arme contre l'enclavement. Avec le projet " un musée, deux musées ", l'invitation à la promenade est ponctuée par la mise en scène de différentes séquences. L'art sort ainsi de son écrin pour faire de la ville un musée à ciel ouvert.
Après l'édification de ces symboles nécessaires à l'identification d'un nouveau quartier culturel se pose désormais une question en apparence simple : qu'est-ce qu'une entrée ?
Telle une évocation limmaire, celle-ci doit refléter ce qu'elle introduit. À la fois espace de séparation et de transition, elle contient dans son épaisseur le symbole d'un passage entre deux mondes. Historiquement dédiée à la distinction des espaces profanes des espaces sacrés, quelle est sa signification lorsqu'elle sépare l'univers "urbain" de celui de l'"art" ?
Plateforme 10 ambitionne explicitement de devenir une véritable tranche urbaine affectée à la culture et entièrement intégrée à la ville de Lausanne, un quartier familier fréquenté par le plus grand nombre. Cette entrée doit dès lors assouvir définitivement le désir de désenclavement de cette île en établissant son lien avec la ville.
Le Pôle muséal se veut également un lieu d'apprentissage et de formation, un endroit qui contribuera à développer la réflexion artistique et critique.
Le traitement de cette entrée dans le cadre du concours d'idée est donc l'opportunité de dépeindre une certaine vision du monde sous la forme d'un manifeste de la culture du bâti.

ÉCOLOGIE DU VIDE
Dans ce projet, ce manifeste se cristallise par une exploration des possibilités d'une architecture sans nouvelles édifications, dans laquelle toute intervention ne serait qu'événement : un sondage frénétique des possibilités du site, une fouille permanente dans la matière urbaine, une économie de moyens ayant pour finalité la rencontre et l'interaction du monde de la culture et du public. La construction par le vide est l'opportunité de questionner la valeur patrimoniale d'un bâtiment, d'un espace, d'un lieu. Elle est la volonté de rendre une ville visible, à accepter l'harmonie qui existe entre le beau et le médiocre, entre l'ancien et le nouveau, entre l'art et la ville. Les nouveaux espaces ainsi générés offrent la flexibilité maximale imposée par l'évolution toujours croissante des programmes à intégrer.
Ce travail sur le vide se décline en cinq chapitres : les marches, le patio, le souterrain, le poste directeur et la place.

LES MARCHES
Une véritable discontinuité existe aujourd'hui entre la gare de Lausanne et le site du concours. Cette rupture du palier topographique existant est une conséquence de la création de l'Avenue William-Fraisse qui le traverse du nord au sud. L'intervention consiste à sculpter consciencieusement dans l'épaisseur de la masse de soulèvement afin de lui donner une forme circulaire et douce. Cette courbure accentue le caractère accueillant du lieu en l'ouvrant davantage, elle mène les usagers à l'avenue du Pôle muséal se développant telle une colonne vertébrale tout le long du site. Le bâtiment conclaint l'Avenue Louis-Ruchonnet devient alors la figure de proue de cette nouvelle articulation urbaine. Des marches de faible hauteur permettent une transition douce entre les différents niveaux, réinstaurant le lien rompu entre la ville et l'île.

LE PATIO
Anciennement destinée à l'entretien des trains, la plateforme circulaire devient la charnière du site à la fois au niveau spatial, programmatique, symbolique et historique.
Elle constitue naturellement un seuil entre la ville et la culture, dont sa position dessine un subtil rétrécissement de l'avenue du Pôle muséal marquant le prélude de Plateforme 10.
Cette position détermine également l'opportunité de matérialiser un seuil vertical entre la surface du site et un monde culturel souterrain. Véritable manifestation d'une architecture par le vide et l'économie de matière, un patio de vingt mètres de diamètre, unique partie visible de ce nouvel espace culturel, y est créé.
Le feuillage émergeant discrètement de ce patio annonce les arbres plantés en son fond ainsi que la végétation d'ombre en couvre-sol amenant fraîcheur et couleur au sein de cet espace creusé. Le temps d'une pause, l'usager du site peut s'installer sur la passerelle au cœur d'une canopée urbaine, ou, lors de la descente par la rampe piétonne, avoir l'opportunité d'un voyage autour des couronnes végétales.
Enfin, la plateforme est un lien entre passé et présent. Isolé du bruit ambiant, le parcours dans cette masse évidée évoque l'Histoire de la longue durée et du grand paysage à travers la superposition des couches sédimentaires millénaires des parois. La passerelle évoque quant à elle le passé ferroviaire du site, la mémoire du lieu.

LE SOUTERRAIN
Le souterrain est certainement le dernier bastion d'une certaine liberté, un "nouveau monde" aux profondeurs infinies et préservées des contraintes contemporaines. Cette incursion souterraine perpétue un certain mythe national, une relation passionnée que la Suisse entretient avec son sous-sol. L'imaginaire culturel auquel il renvoie est celui du folklore du camotzet, véritable lieu d'interactions sociales. De la même manière que l'ouverture du tunnel du Simplon a transformé l'avenir de la gare de Lausanne en 1906, c'est ici une exploration du sous-sol qui participera à donner à ce quartier son statut de pôle culturel. En effet, c'est sous terre que prend place un nouvel espace muséal, une architecture en négatif dont la programme culturel et d'exposition se développe dans des salles creusées dans la roche. Par le biais de gélores et de dalles, les plafonds filtrent une lumière naturelle, grande force de cet espace modulable aux programmes qui pourront aisément évoluer dans le temps.

LE POSTE DIRECTEUR
Le poste directeur, anciennement dédié à l'organisation du réseau ferroviaire cristallise aujourd'hui un intense débat.
Les contraintes écologiques et le besoin en surface rendent sa conservation désirable puisqu'il présente une opportunité évidente pour recevoir du programme avec une capacité plus importante que s'il était démoli et remplacé par un bâtiment neuf. Cependant, son architecture semble inspirer une désapprobation quasi-générale si bien que son existence est menacée. Est-ce l' "absence de noblesse" que retranscrit sa simplicité esthétique ? Est-ce parce qu'il n'agit là de l'œuvre d'un architecte anonyme ? Ou est-ce encore son entière dévotion à sa fonction ferroviaire qui jette l'opprobre sur cet objet emblématique ?
L'aura que dégage ce bâtiment est celle d'une époque particulière, mêlangeant l'espoir et l'ambition d'une amélioration sociale par le biais de la technologie et du progrès technique. Par sa dévotion totale pour sa fonction et son culte de l'efficacité maximale, il ignore radicalement le superflu afin de mieux servir cette utopie collective portée par le désir de modernité. In fine, cette architecture qui affiche avec autant d'intensité un "Zeitgeist" si spécifique devrait être préservée au nom de la mémoire du lieu.
Puisque démolir est irréversible, est-il possible de disséper la gêne qu'inspire ce bâtiment et de diminuer son impact psychologique ?
A l'échelle du site, la conservation du poste directeur pose la question de l'harmonie entre les icônes que sont les nouveaux musées et ce modeste bâtiment qui symbolise un urbanisme commun que l'on retrouve aux alentours de la gare. Par son échelle et sa position centrale dans le cœur du site, Plateforme 10 crée, tel un palimpseste, le poste directeur établi à l'échelle du quartier un équilibre esthétique entre architecture iconique et anonyme.
Le projet fait le pari que la diminution de cet impact se fera davantage par une stratégie fonctionnelle qu'esthétique. En venant ouvrir certaines dalles à l'intérieur du bâtiment tout en conservant sa façade, des programmes éducatifs et événementiels dialogueront avec un espace public sur triple hauteur qui s'ouvre sur la place. Un lien entre la population et la culture est ainsi créé. Dans ce contexte de réglementation urbaine contraignante, un volume intérieur de cette dimension n'est envisageable que dans l'hypothèse de la conservation du poste directeur.
Ces évidements permettent également l'émanation d'un parcours public inattendu se développant depuis l'entrée du bâtiment jusqu'au promontoire, et offrant ainsi une vue imprenable sur le Lac Léman. Le lien du site à son territoire est ainsi rétabli. La construction restante, laissée intacte, accueillera quant à elle le programme administratif.

LA PLACE
Déjà présent à l'époque des anciennes halles aux locomotives, le vide qui se dessine entre le poste directeur et le MCBA dicte les grandes lignes du projet. Par ses proportions harmonieuses à l'échelle du site et ses limites clairement définies, cet espace, lieu d'expression de la culture à ciel ouvert, s'impose naturellement comme une véritable place publique entre ville et musée.
Par la flexibilité qui y est offerte, les différents usages qui peuvent y prendre place sont infinis. L'activation de cet espace se fera par ses limites, au sud, le programme public au rez-de-chaussée du poste directeur s'ouvre sur la place, tandis qu'au nord, de nouvelles arcades au niveau du soulèvement offrent des lieux ouverts à tous : espaces d'accueil et d'information de Plateforme 10, cafés, restaurants, ateliers d'artistes. Ces nouvelles arcades à pour avantage qu'aucun édicule ne commpt ce vide urbain.
Les rails sont entièrement rétablis selon leurs empreses d'origine, apportant ainsi une identité claire à ce vide tout en rappelant l'histoire du site. Elles rayonnent en direction de la plateforme tournante, symbole de cette nouvelle entrée, et accueillent un système de mobilier urbain roulant aux fonctions multiples. Ces éléments peuvent, selon leur disposition, matérialiser en tout lieu de la place des sous-espaces de repos et de convivialité.
Au sud, les surfaces de transition entre la place et le quai sont l'opportunité de laisser pousser une végétation rudérale et pionnière après à se développer dans un milieu appauvri. Ces îlots de biodiversité offrent une interprétation et un hommage aux friches urbaines, ces espaces délaissés abritant pourtant une grande richesse d'espèces qui pourraient aisément inviter les visiteurs à une pause en milieu naturel.

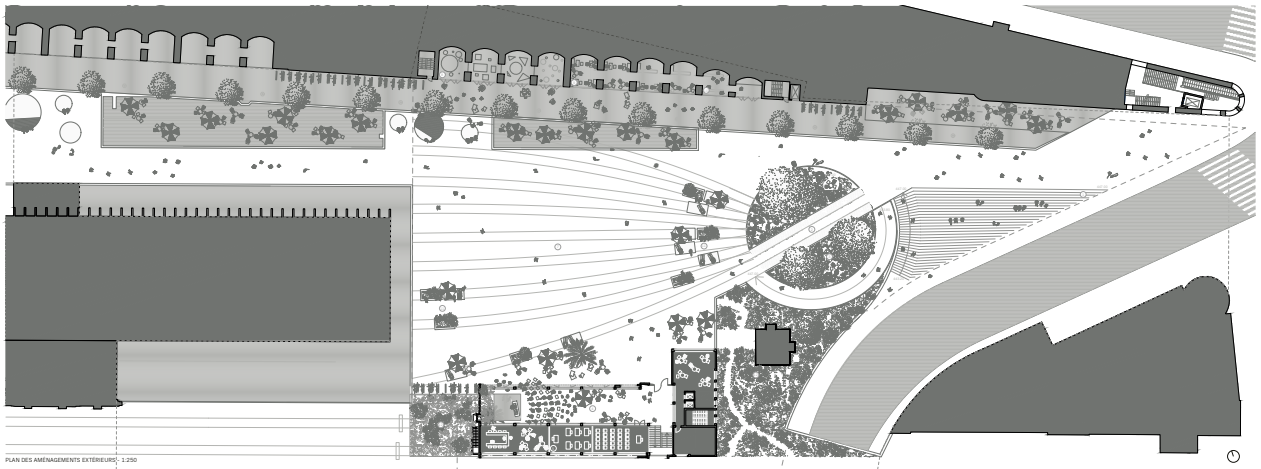

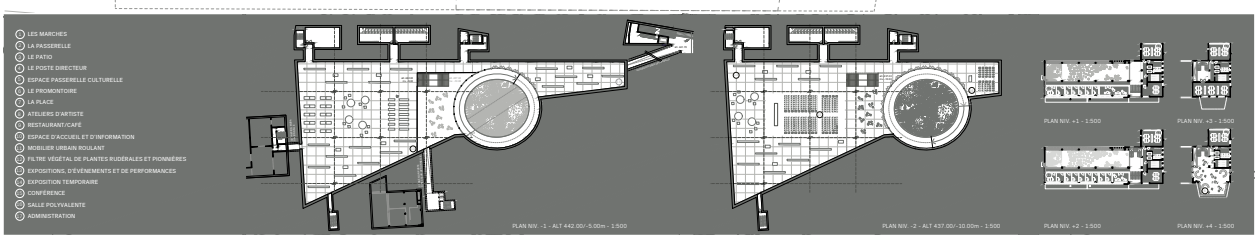





8. Projets non primés

---

01. LE PARAPLUIE
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN

03. SPOLIA
ANDREA FIORONI LAUSANNE

04. THE EXHIBITIONIST
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL LAUSANNE

05. (1128) ASTRID
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL PARIS /FR

06. UBIK
OMBUDFILMS SÀRL NEUCHÂTEL

07. APPOLON
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE

08. FOURMILIÈRE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT

09. PERCEFOREST
MARINE DE DARDEL GENÈVE

10. PLAQUE TOURNANTE
MAURO MALISIA MURALTO

11. QUAI DES ARTS
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE

12. LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE

13. ULTRAMARINE
GUILLAUME GUISAN ARCHITECKT MSC ETH ZURICH

14. ÉQUILIBRE
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR

16. CENOTES
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE

17. ENCYCLIE
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR

19. INTERFACE SYNTHÉTIQUE
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH

20. ORANGE
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH

21. ESPACE 360
STUDIO SML SÀRL LAUSANNE

23. THEATRE OF DREAMS
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH

24. DIMOSIO
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE

26. GIRAFE
TAMA 3D SÀRL LIGNEROLLE

27. A NEW LIFE
ELARLAB PARIS /FR

28. TIOUMEN
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE

30. FESTIVAL PLAZA
SAAS SÀRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO

31. LIGNE & POINT
URBANITÉ(S) GENÈVE

32. HOMO BOTANICUS
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE

33. 46610
CAROLE LUZON FRIBOURG

34. DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE

35. DRYADES
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE

36. YIPPEE KI YAY
DETRITUS LAUSANNE

37. D-COLLAGES
ARK. ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE

38. PLAN SÉQUENCE
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO

39. CAVEA
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO

01. LE PARAPLUIE

ARCHITECTE
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST
STEINERSTRASSE 36
3006 BERN

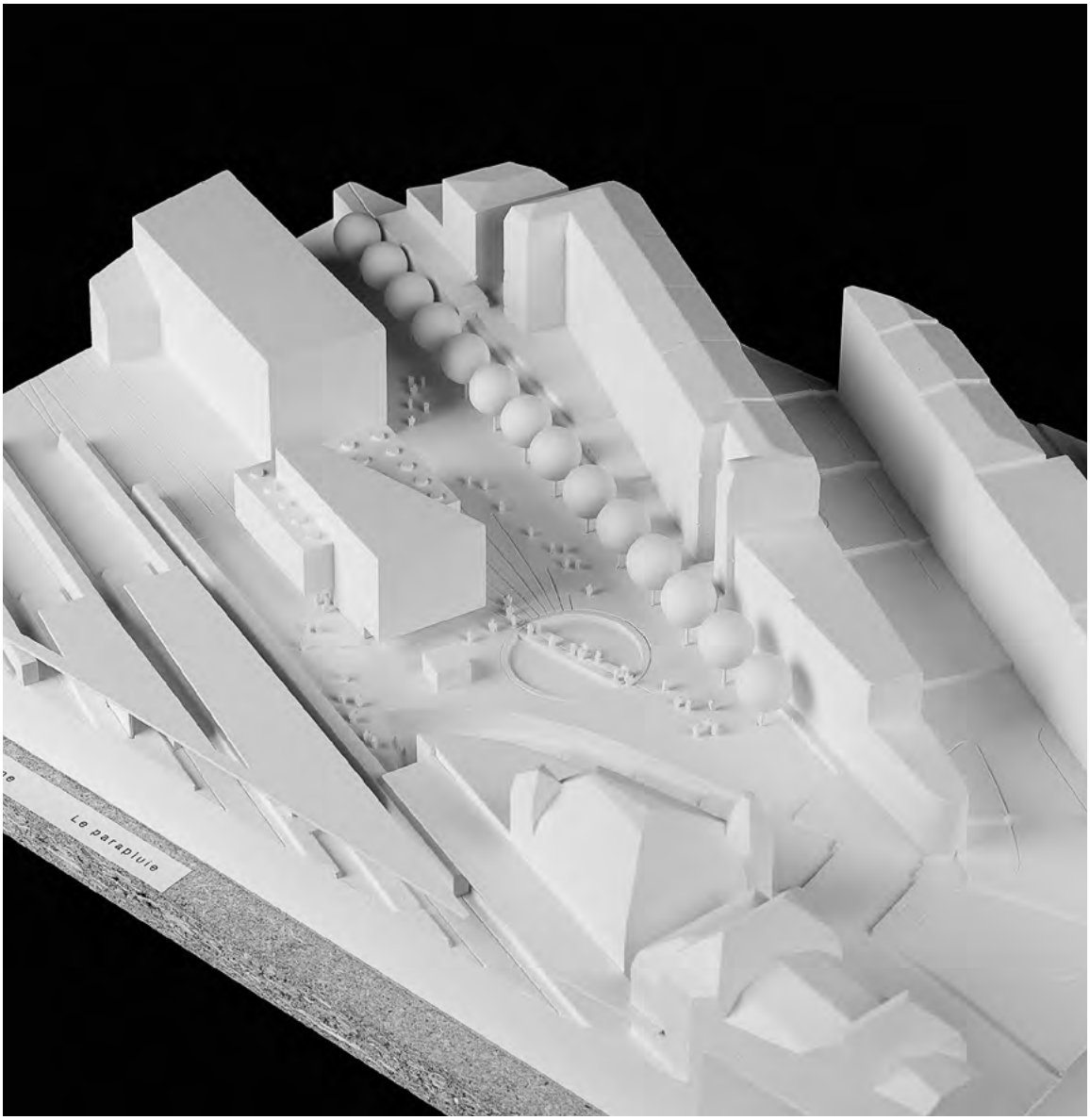

03. SPOLIA

ARCHITECTE
ANDREA FIORONI
AVENUE DES MOUSQUINES 2
1005 LAUSANNE

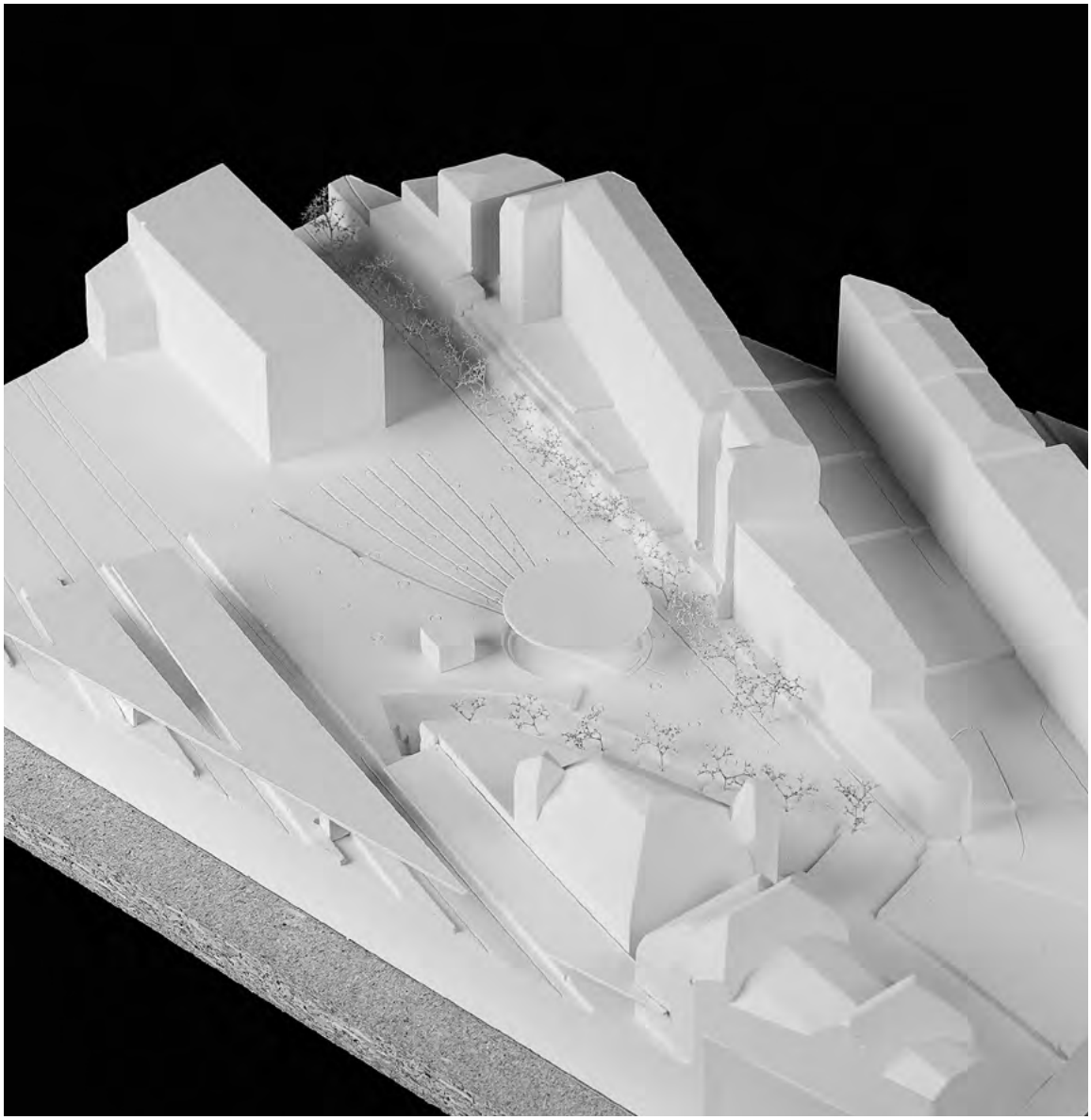

04. THE EXHIBTIONIST

ARCHITECTE
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL
SECRÉTAN 11
1005 LAUSANNES

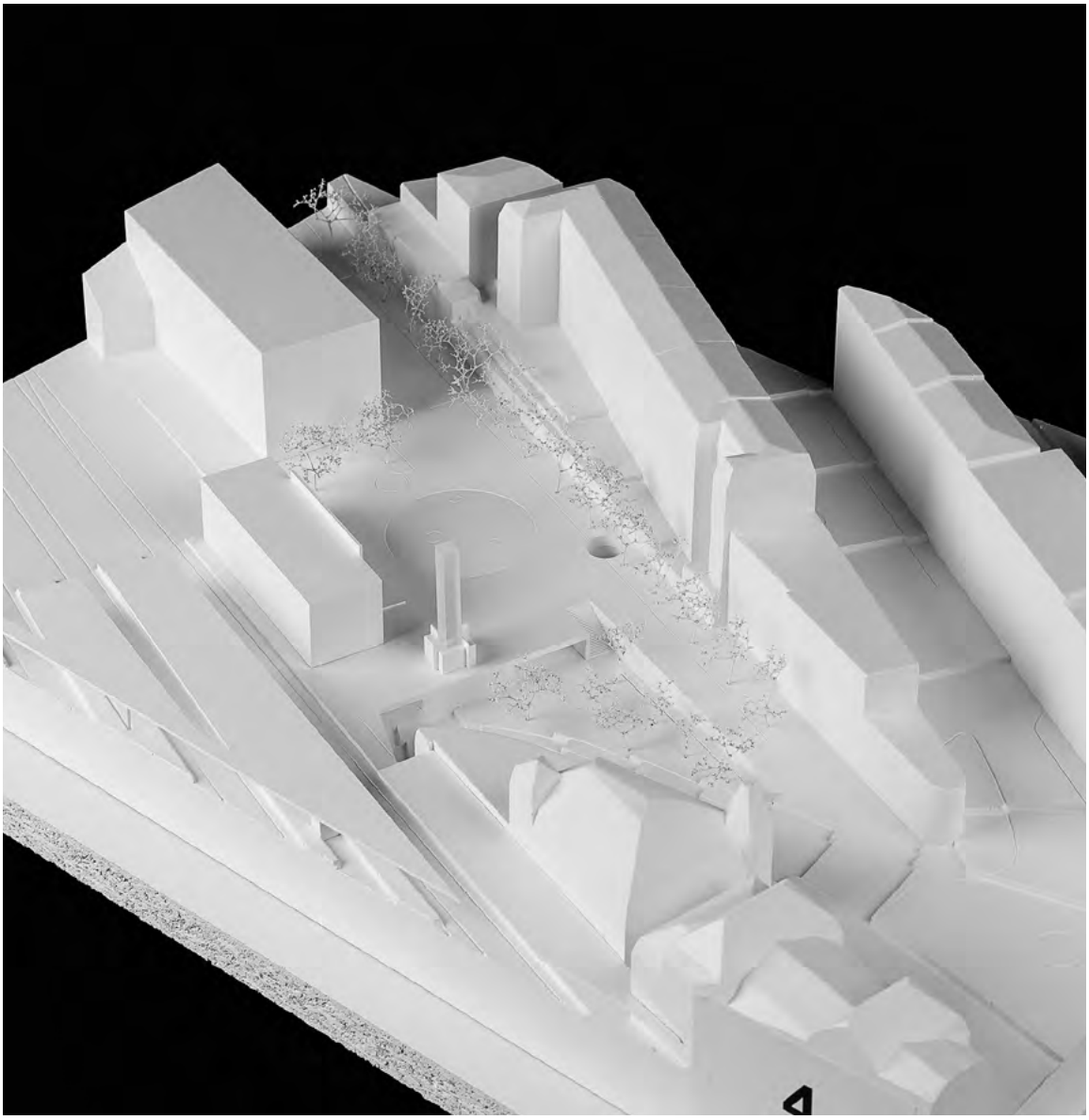

05. (1128) ASTRID

ARCHITECTE
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL
5 RUE BURNOUF
75019 PARIS /FR

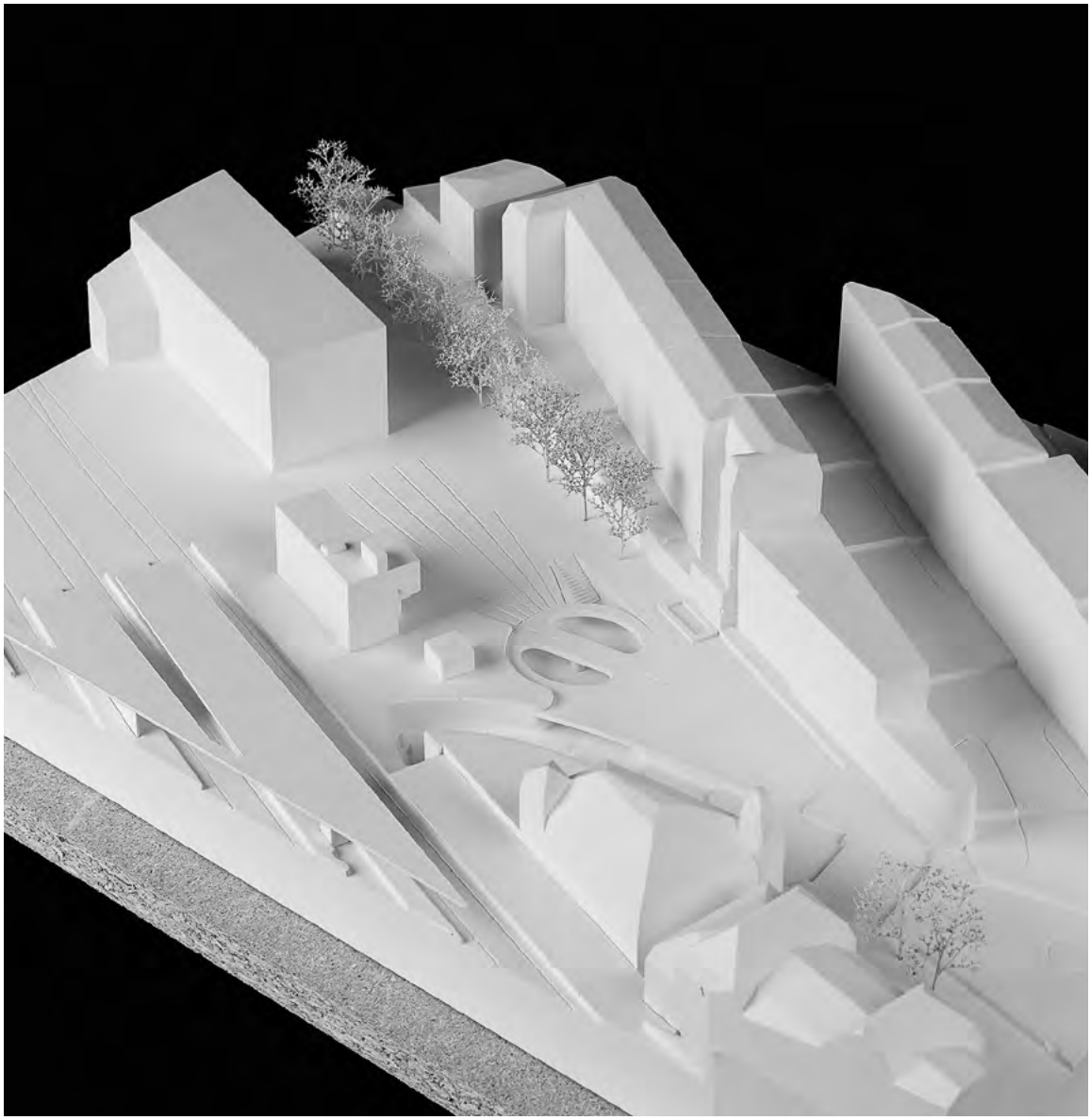

06. UBIK

ARCHITECTE
OMBUDFILMS SÀRL
RUE DES AMENDIERS 3
2000 NEUCHÂTEL

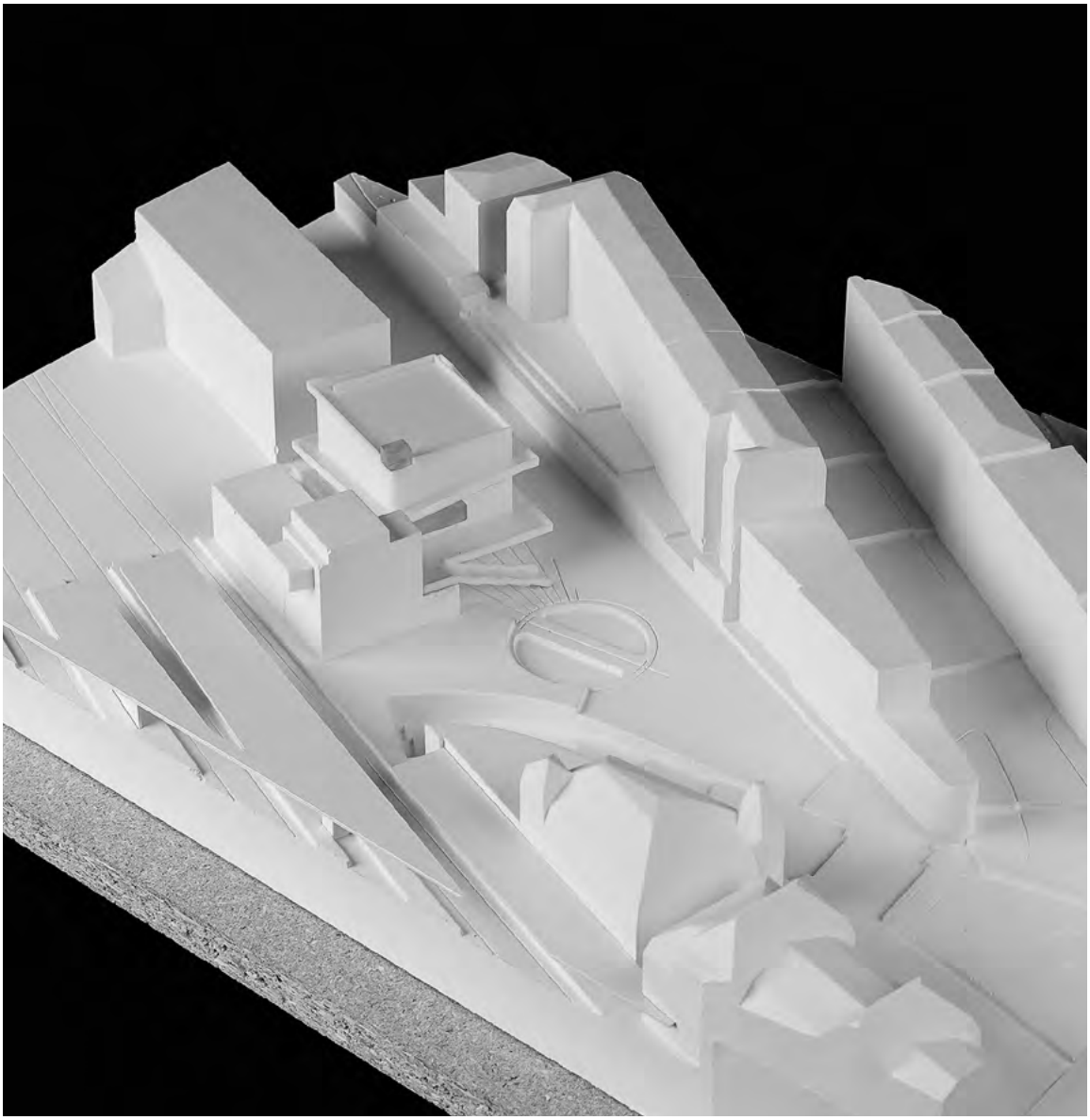

07. APOLLON

ARCHITECTES
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS
LR ARCHITECTES
RUE DES FONTENAILLES 1
1007 LAUSANNE

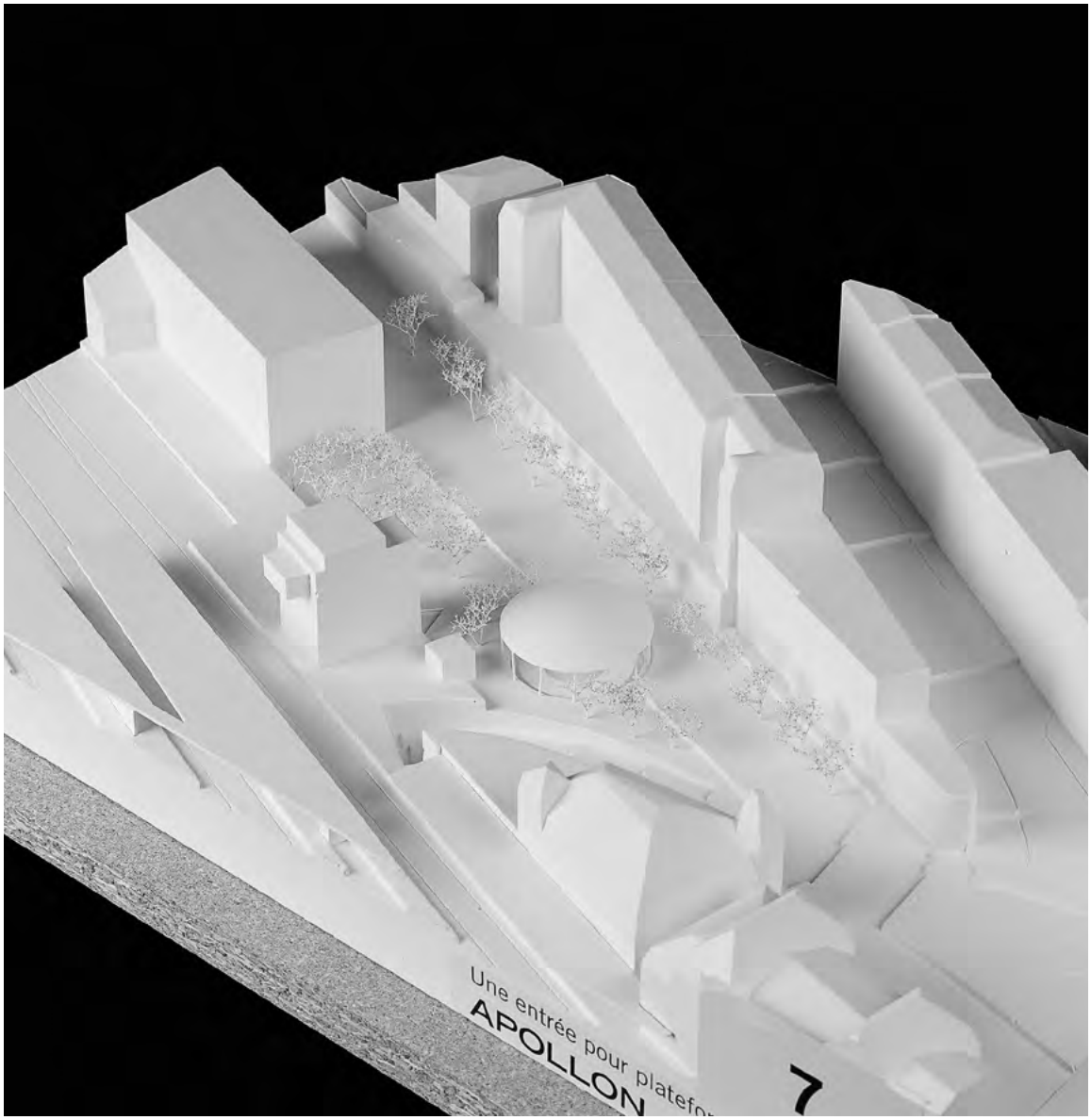

08. FOURMILIÈRE

ARCHITECTE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL
PLACE DE LA GARE 20
2800 DELÉMONT

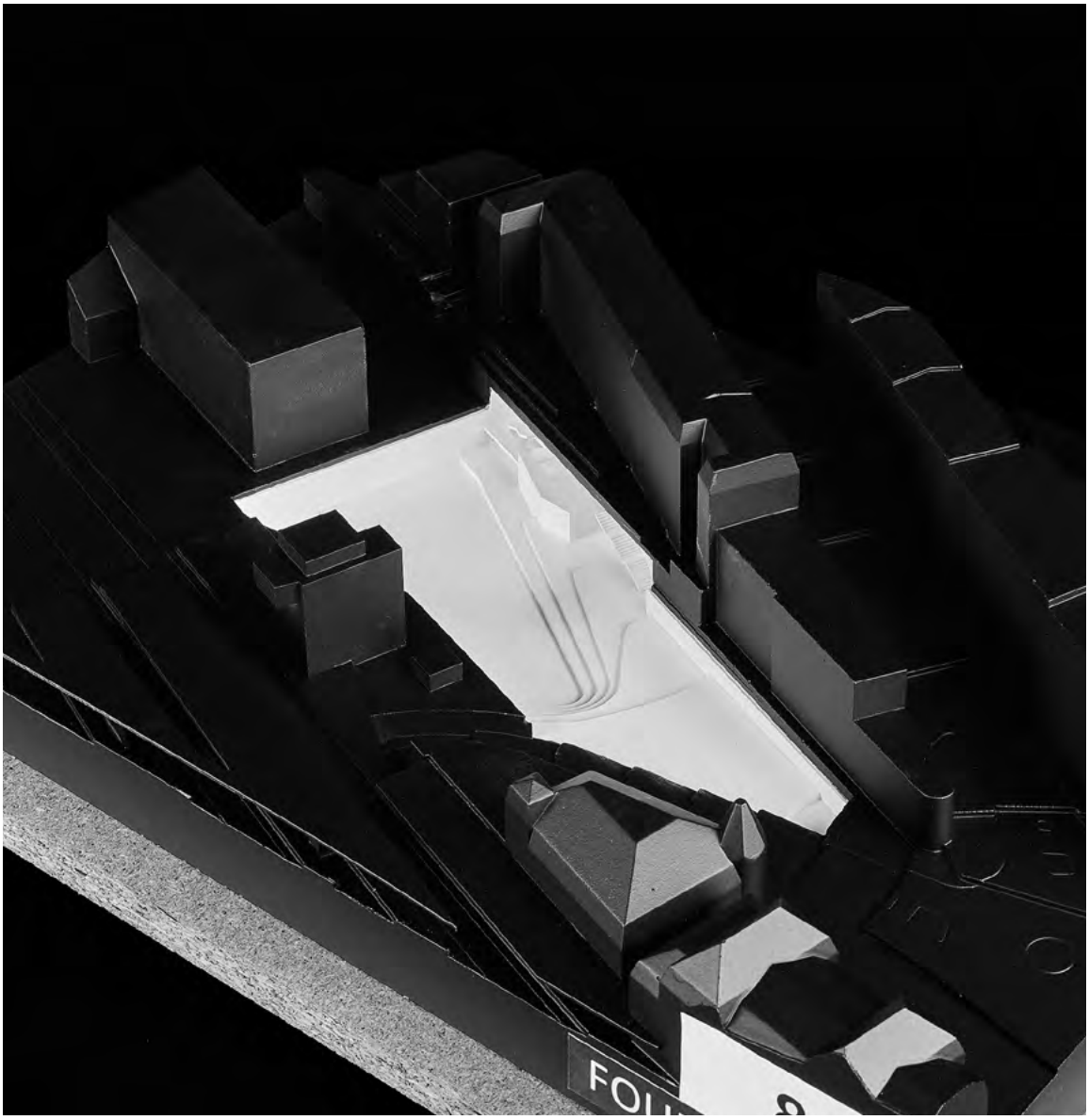

09. PERCEFOREST

ARCHITECTE
MARINE DE DARDEL
RUE DE VILLEREUSE 18
1207 GENÈVE

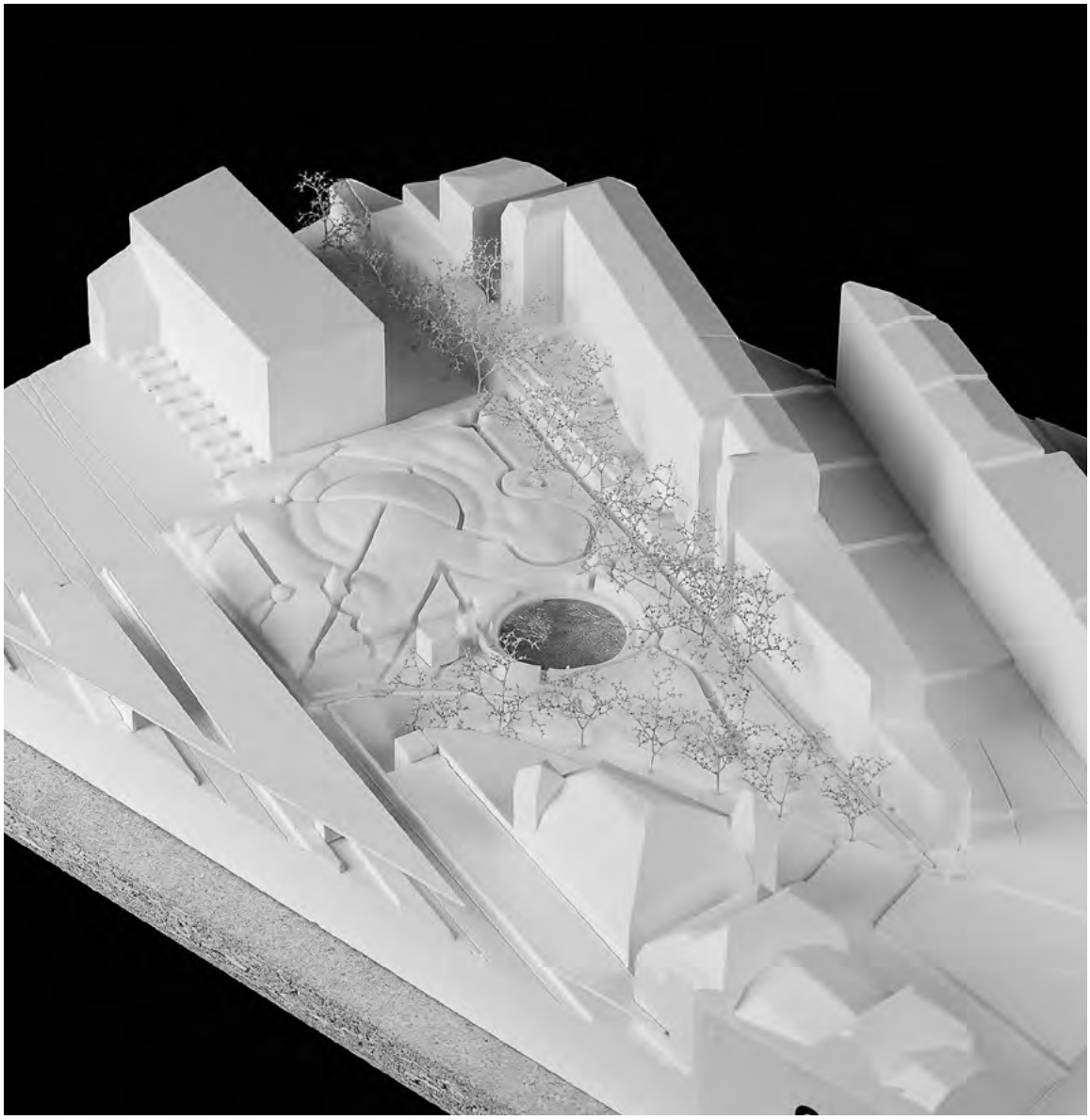

10. PLAQUE TOURNANTE

ARCHITECTE
MAURO MALISIA
VIA S.GOTTARDO 20
6600 MURALTO

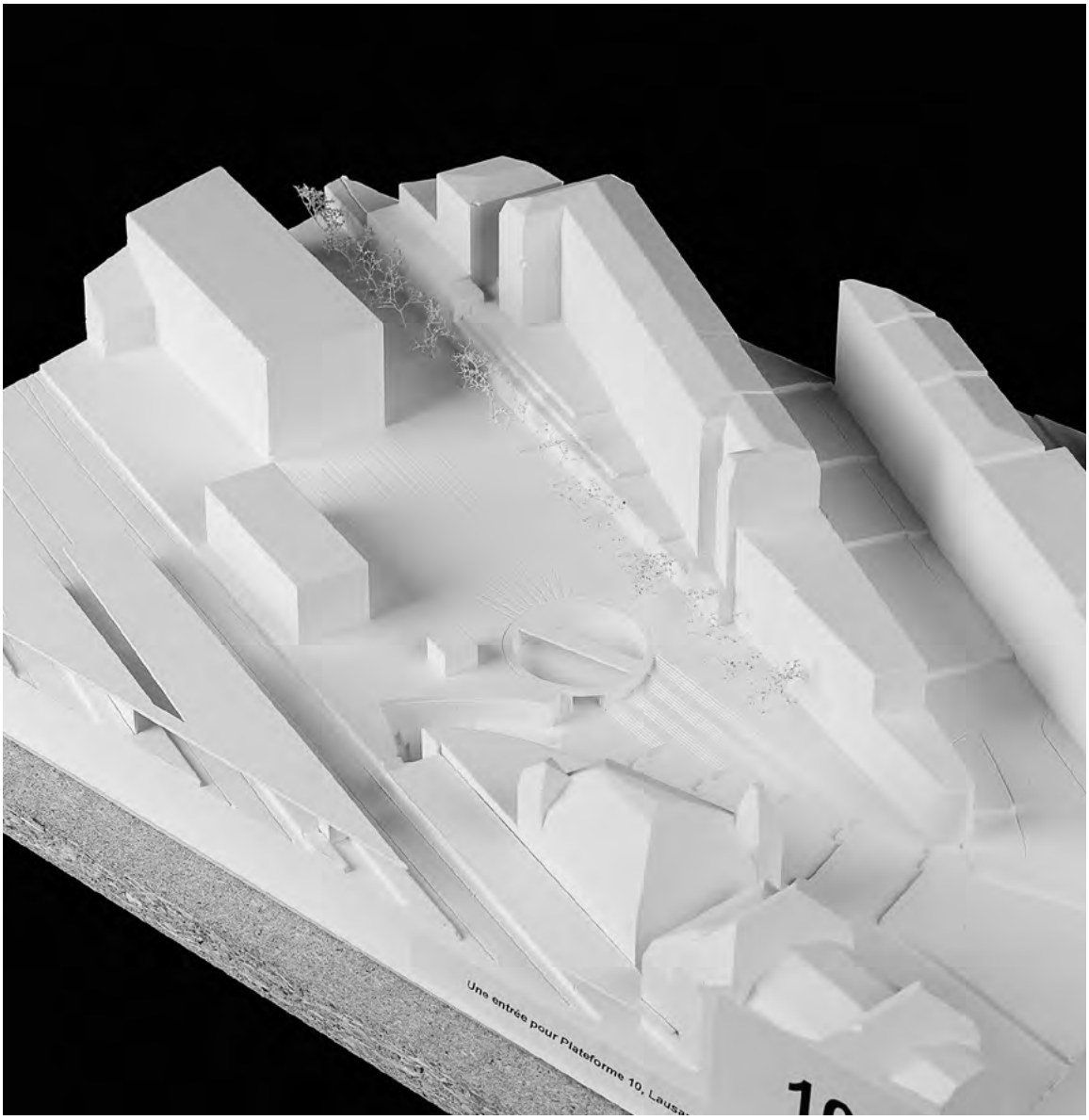

11. QUAI DES ARTS

ARCHITECTE
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA
AVENUE DU TEMPLE 55
1012 LAUSANNE

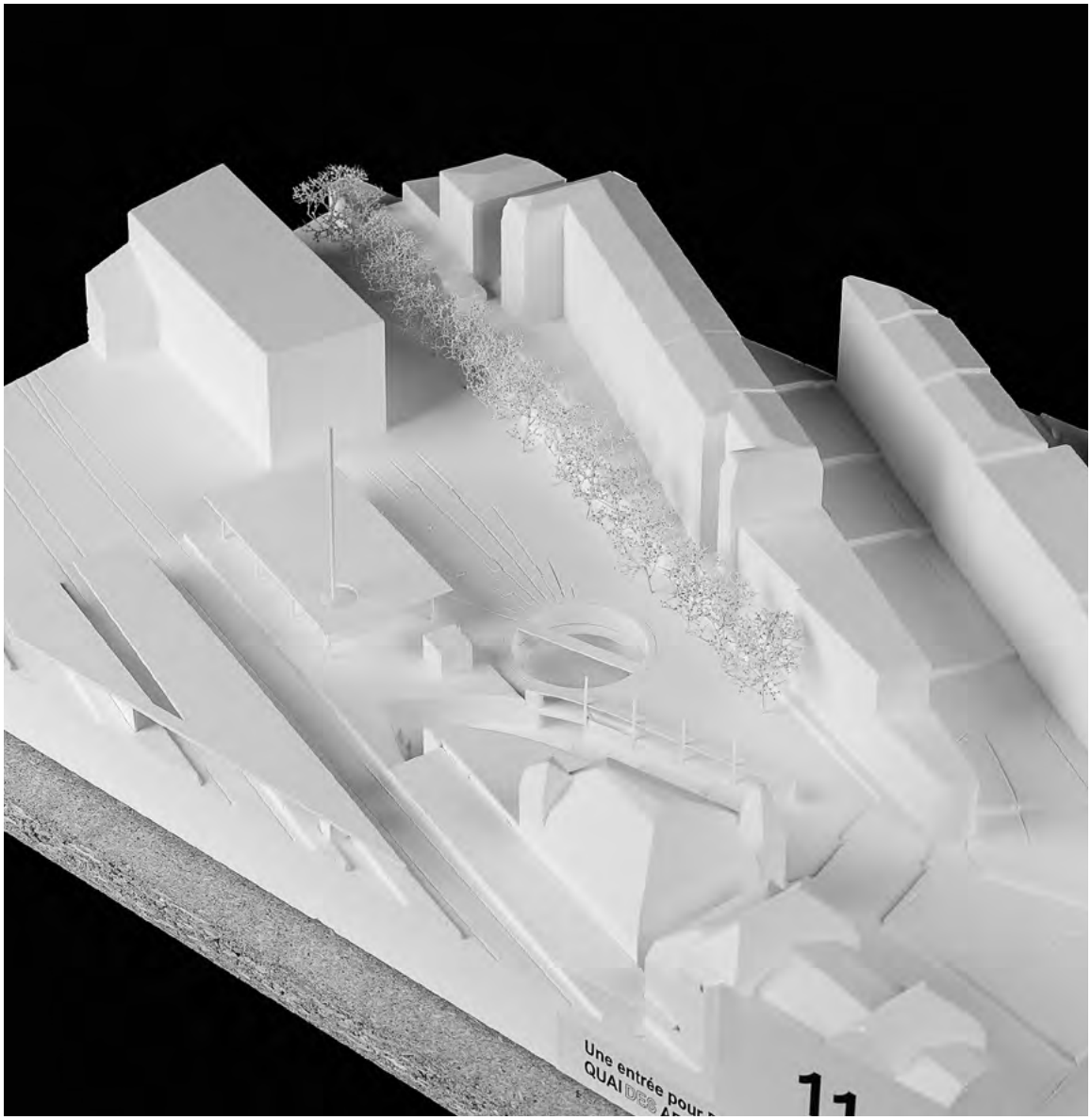

12. LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ

ARCHITECTE
BERNARD CHERIX ARCHITECTE
RUE MARTEREY 52
1004 LAUSANNE

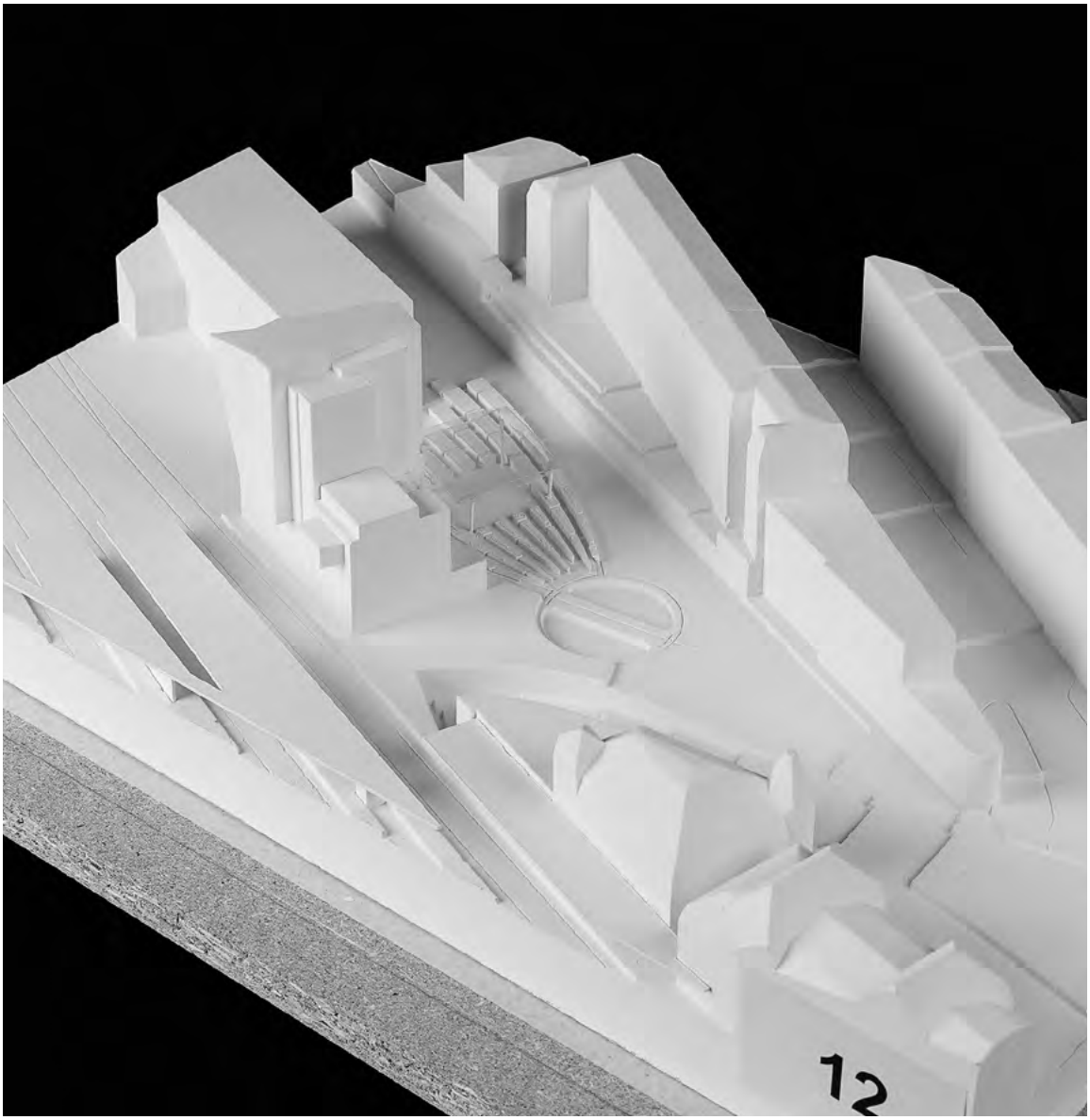

13. ULTRAMARINE

ARCHITECTE
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT
MSC ETH
WESTSTRASSE 173
8003 ZURICH

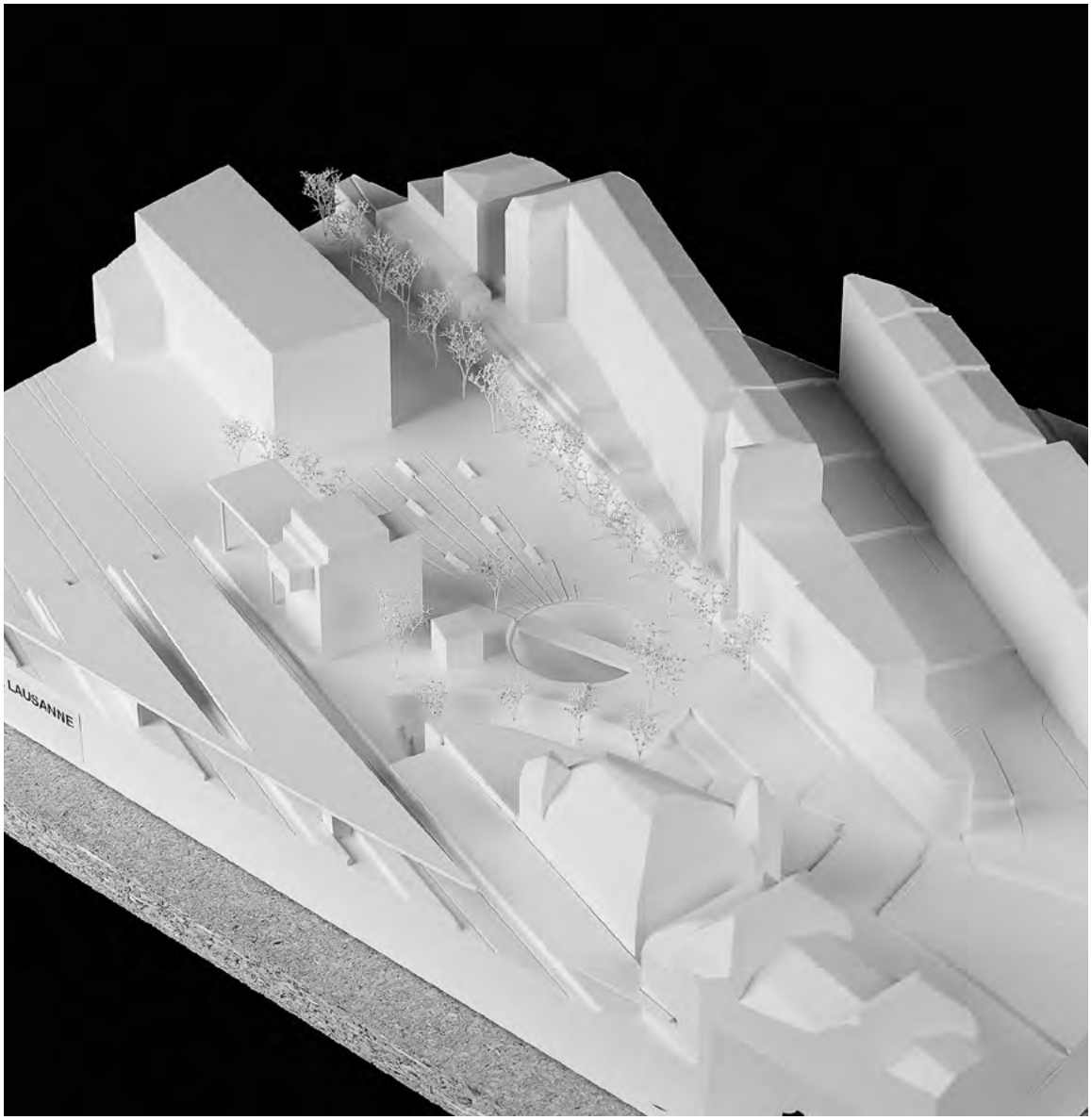

14. ÉQUILIBRE

ARCHITECTE
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE
11 RUE DE CHARONNE
75011 PARIS /FR

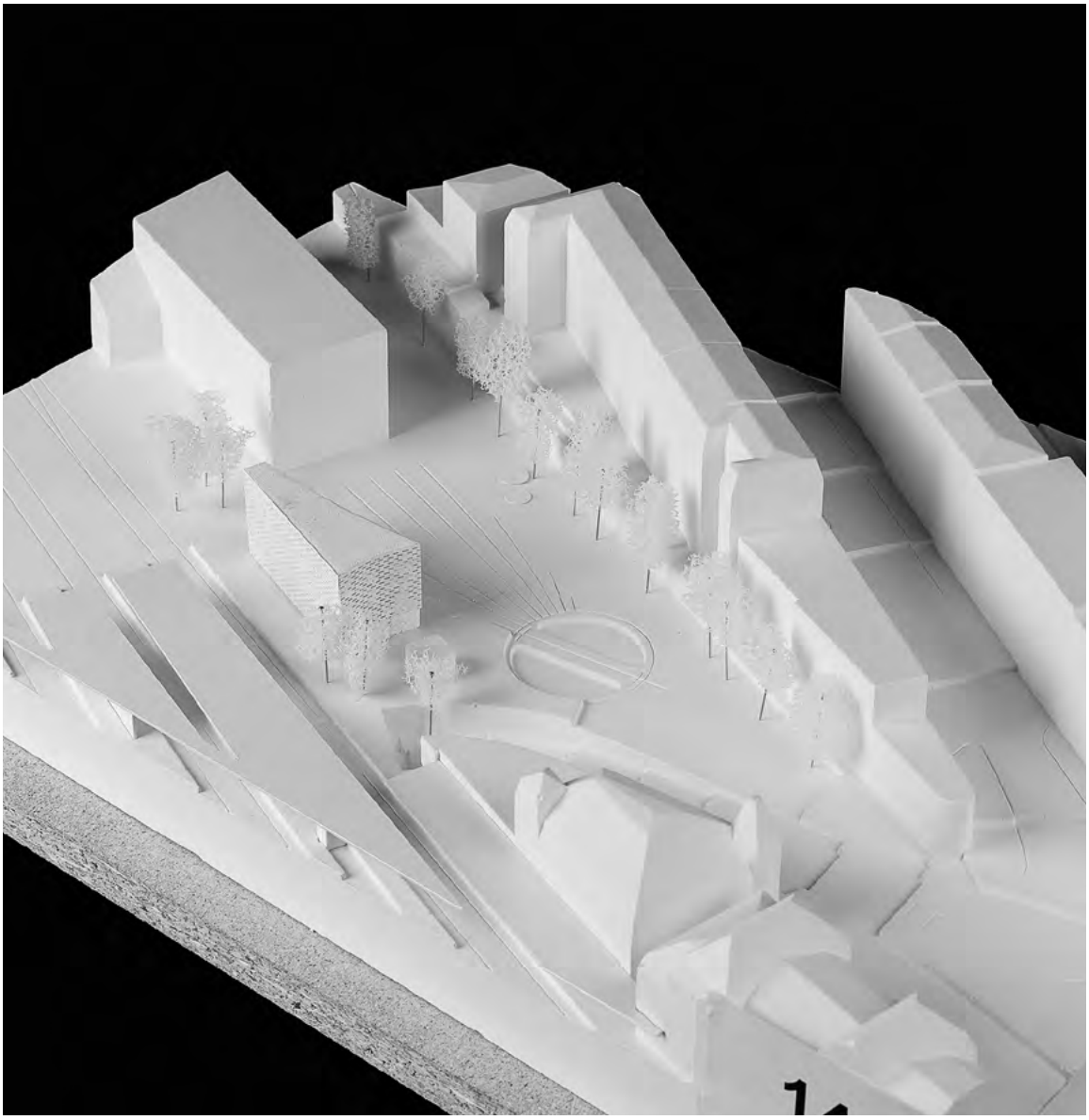

16. CENOTES

ARCHITECTE
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE
RUE CAROLINE 53
1227 CAROUGE

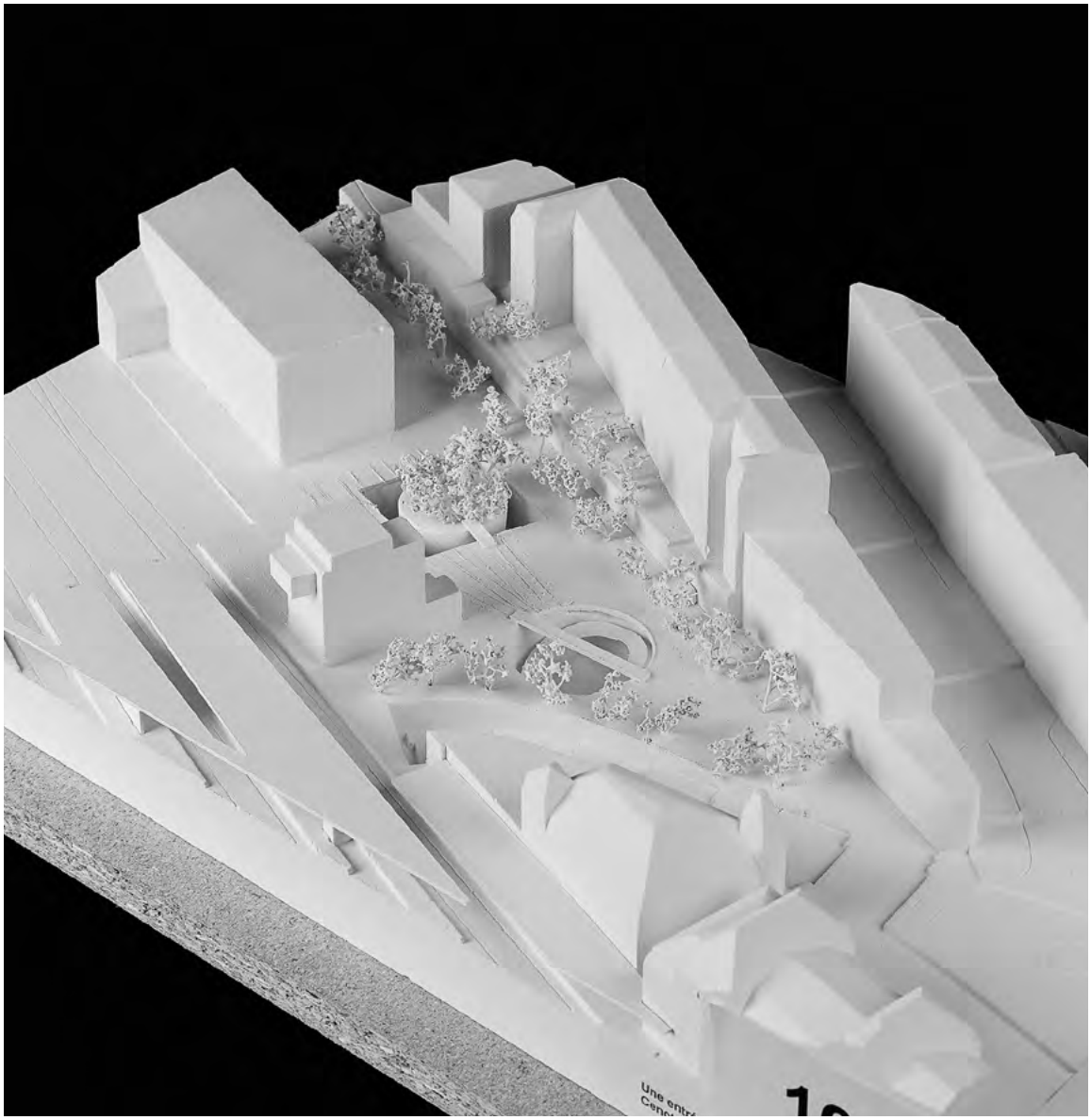

17. ENCYCLIE

ARCHITECTE
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG
33 AVENUE ERNEST REYER
75014 PARIS /FR

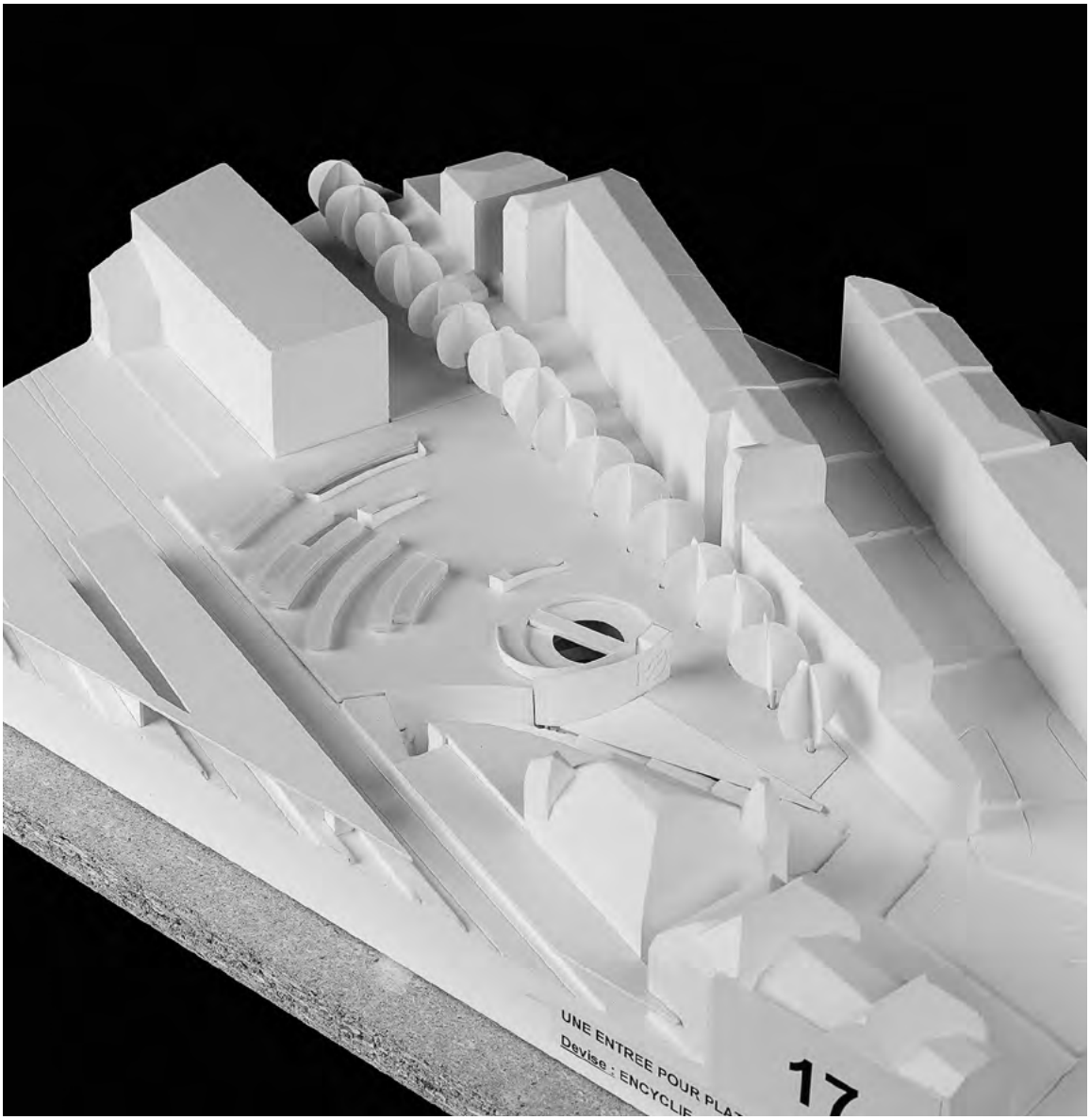

19. INTERFACE SYNTHÉTIQUE

ARCHITECTE
STUDIO DAVID KLEMMER
MERKURSTRASSE 31
8032 ZURICH

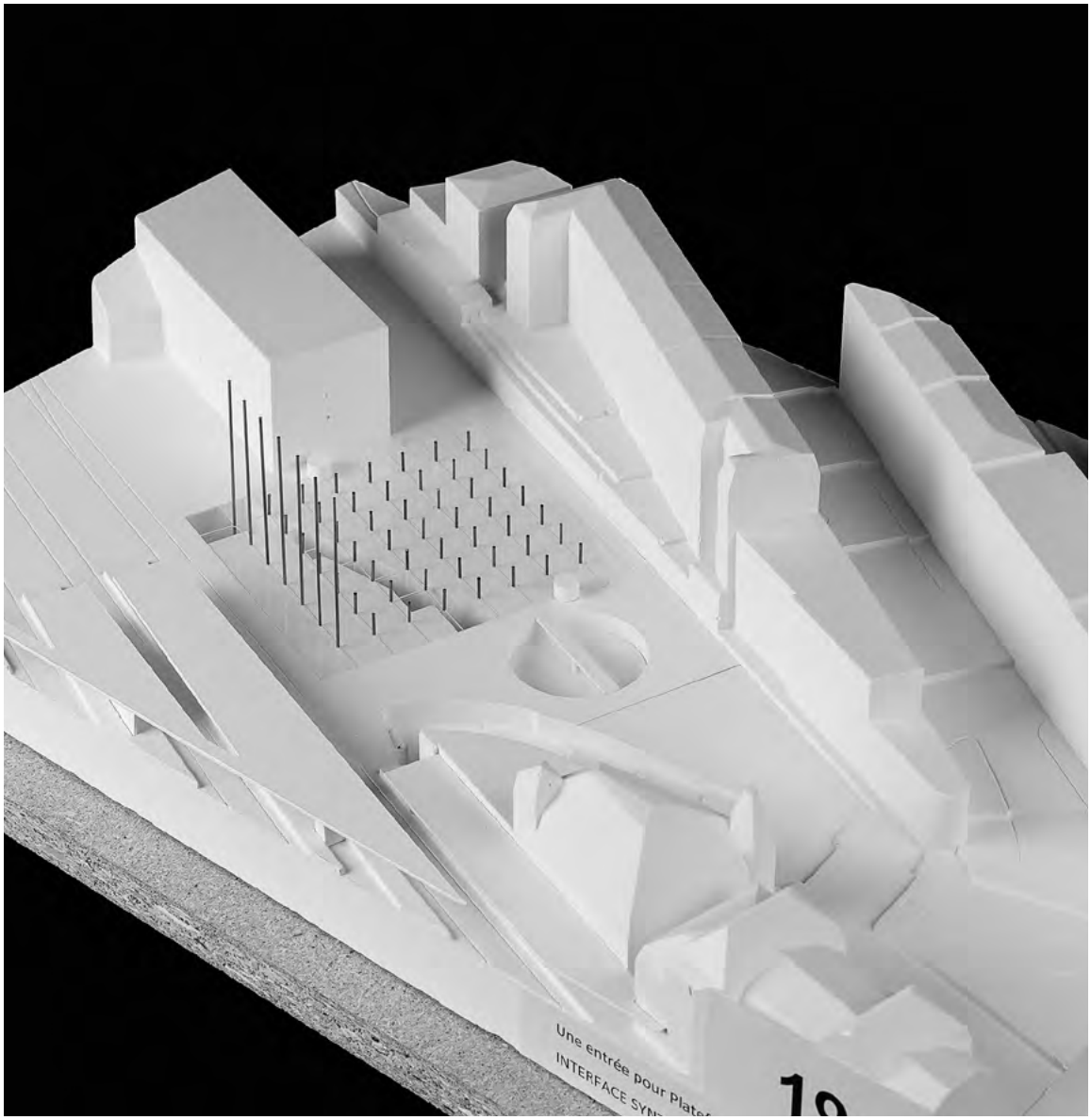

20. ORANGE

ARCHITECTE
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA
HOHLSTRASSE 9
8004 ZURICH

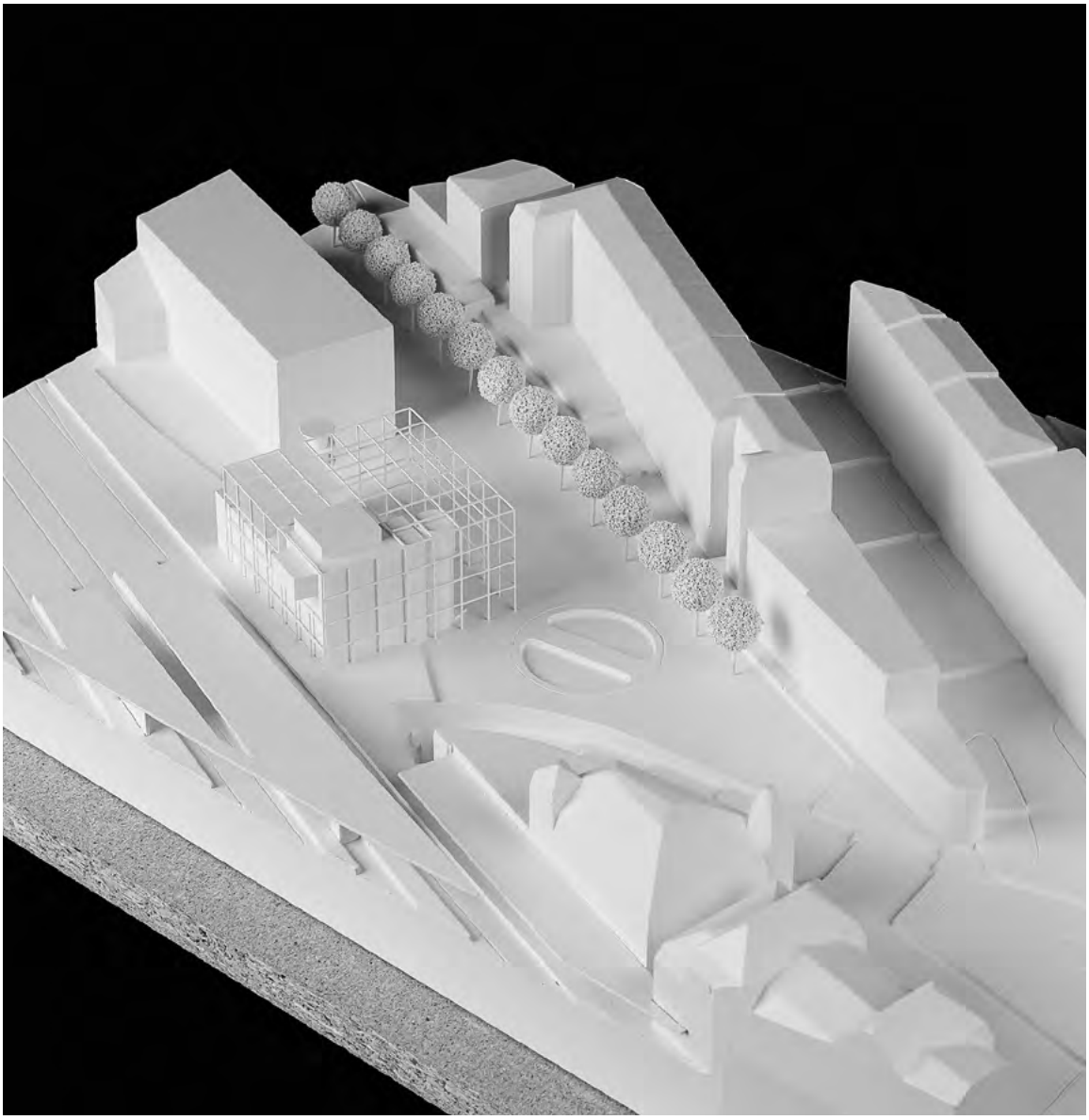

21. ESPACE 360

ARCHITECTE
STUDIO SML SÀRL
RUE DU PETIT-CHÊNE 19B
1003 LAUSANNE

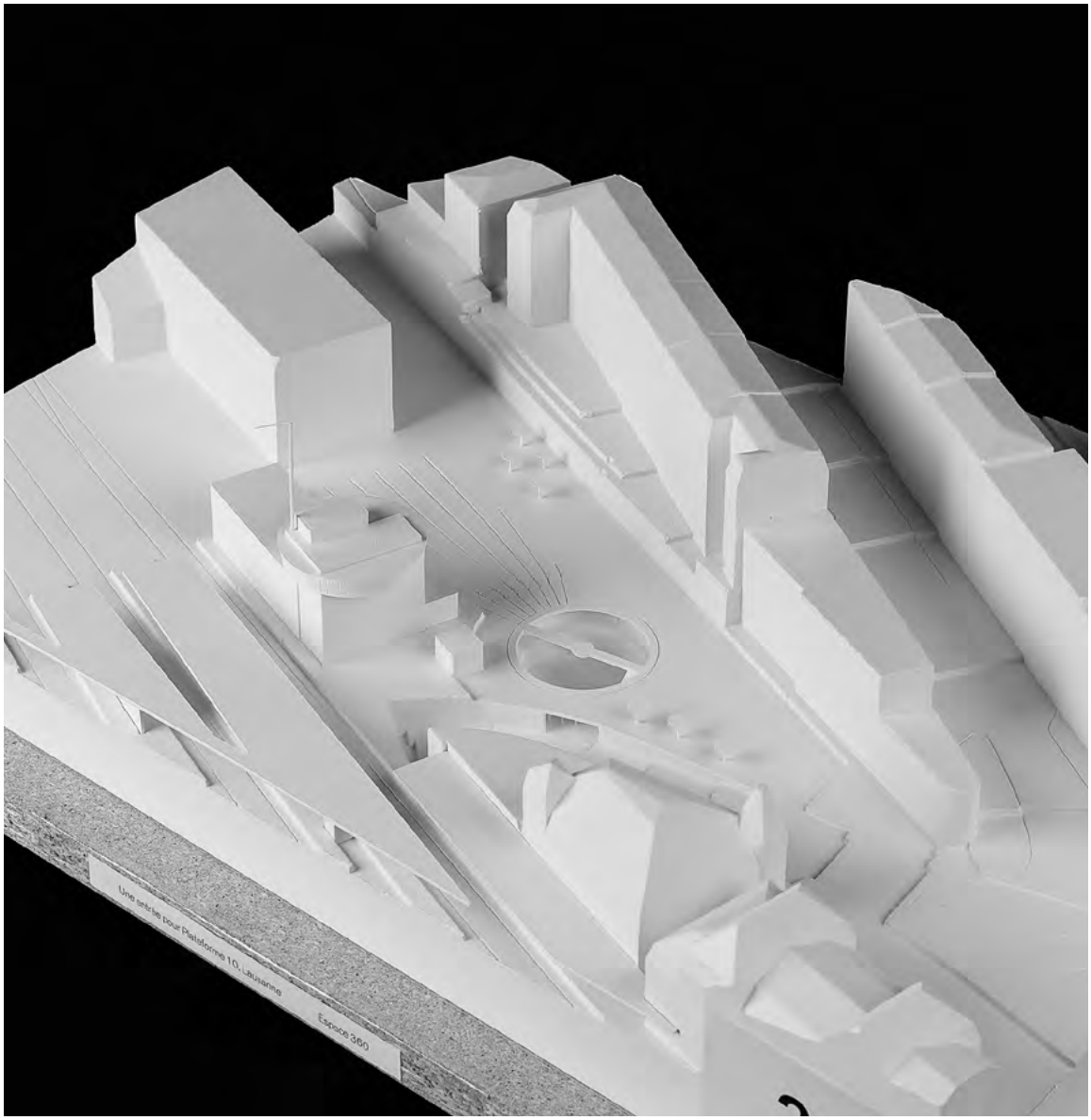

23. THEATRE OF DREAMS

ARCHITECTE
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN
LUEGISLANDSTRASSE 105
8051 ZURICH

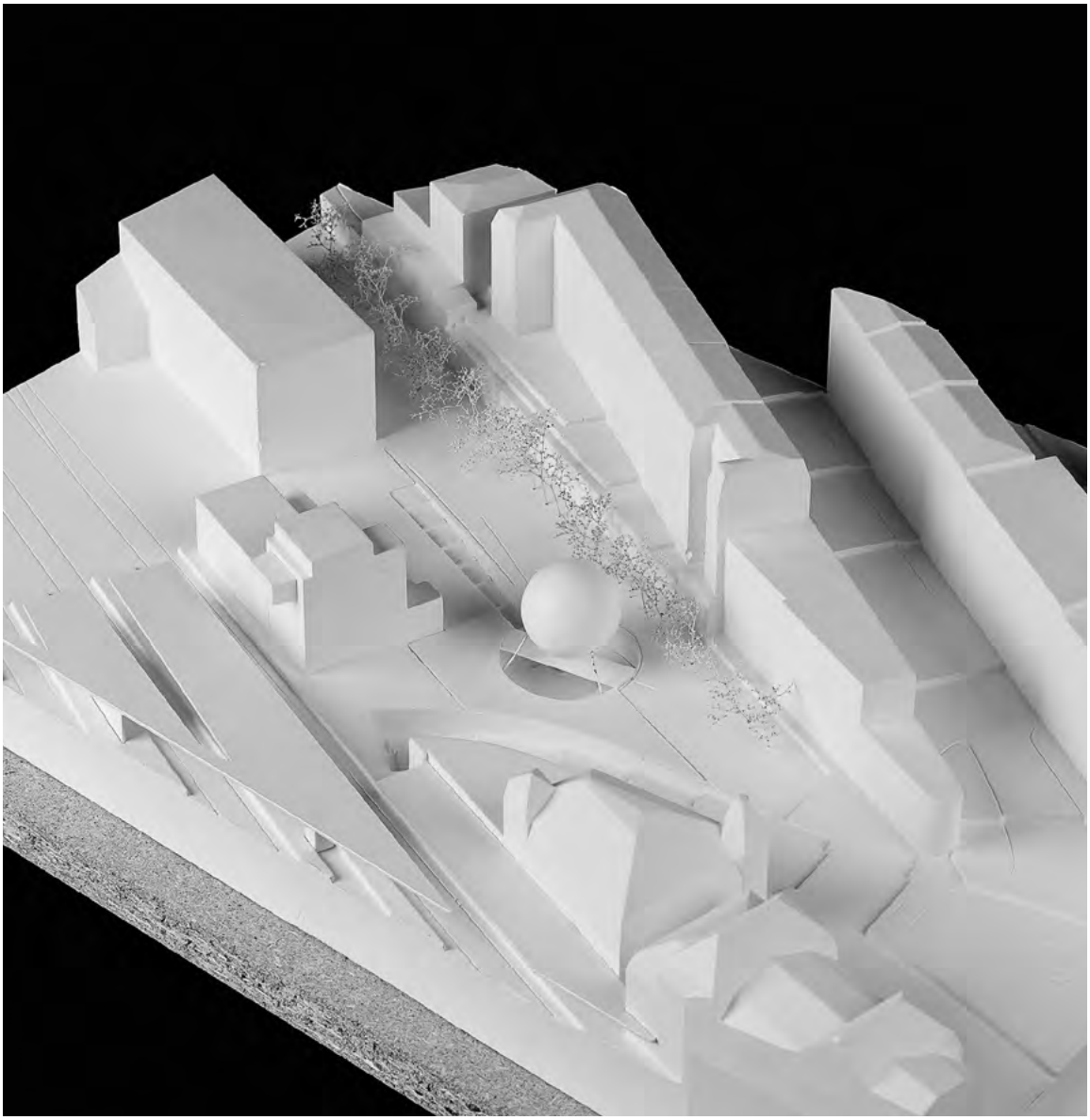

24. DIMISIO

ARCHITECTE
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE
AVENUE DE LA GARE 6
1003 LAUSANNE

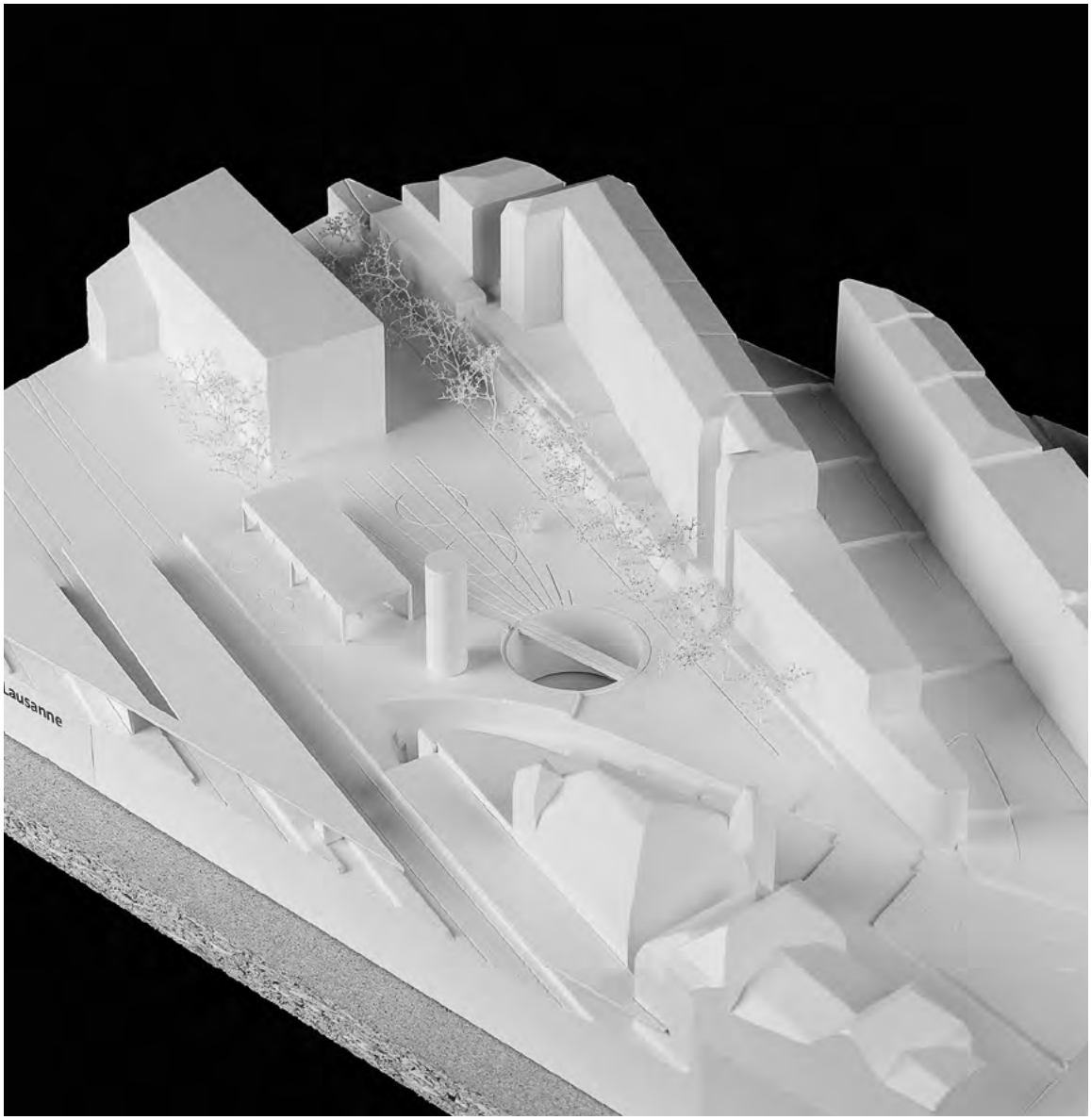

26. GIRAFE

ARCHITECTE
TAMA 3D SÀRL
ROUTE DE L'ABERGEMENT 5
1357 LIGNEROLLE

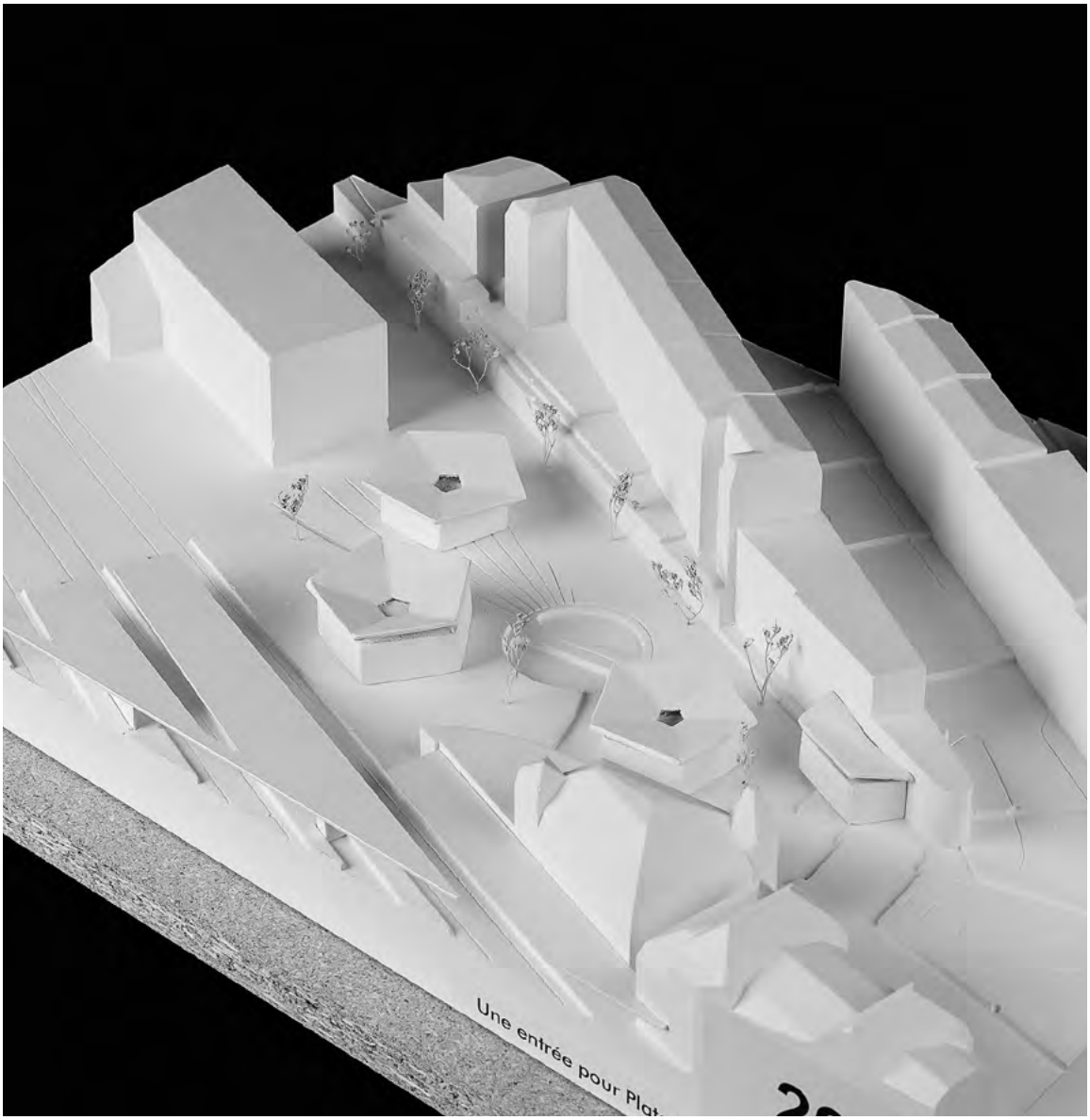

27. A NEW LIFE

ARCHITECTE
ELARLAB
RUE LAMARCK 55
75018 PARIS /FR

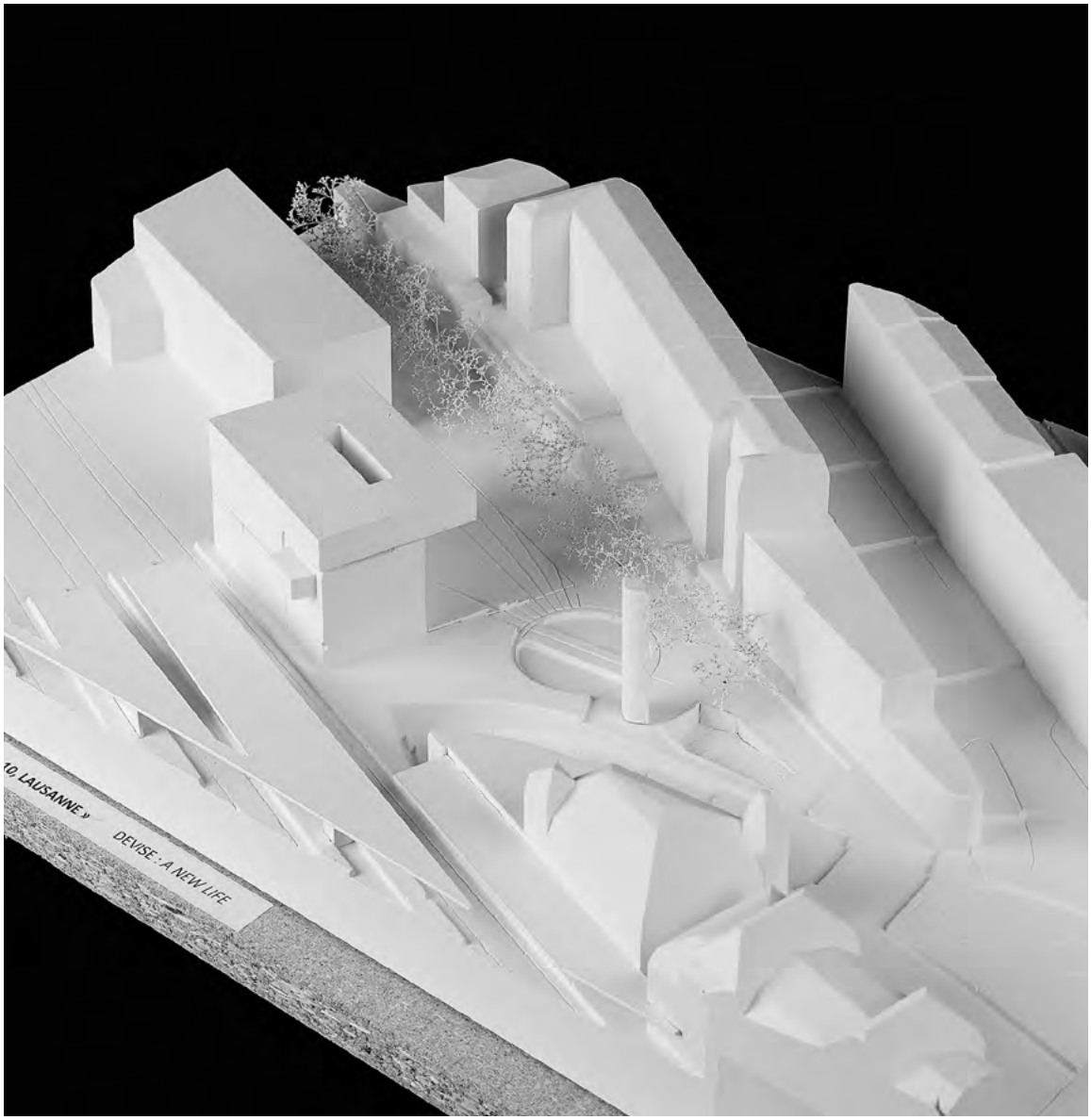

28. TIOUMEN

ARCHITECTE
COCI STUDIO SÀRL
AVENUE DU LÉMAN 2
1005 LAUSANNE

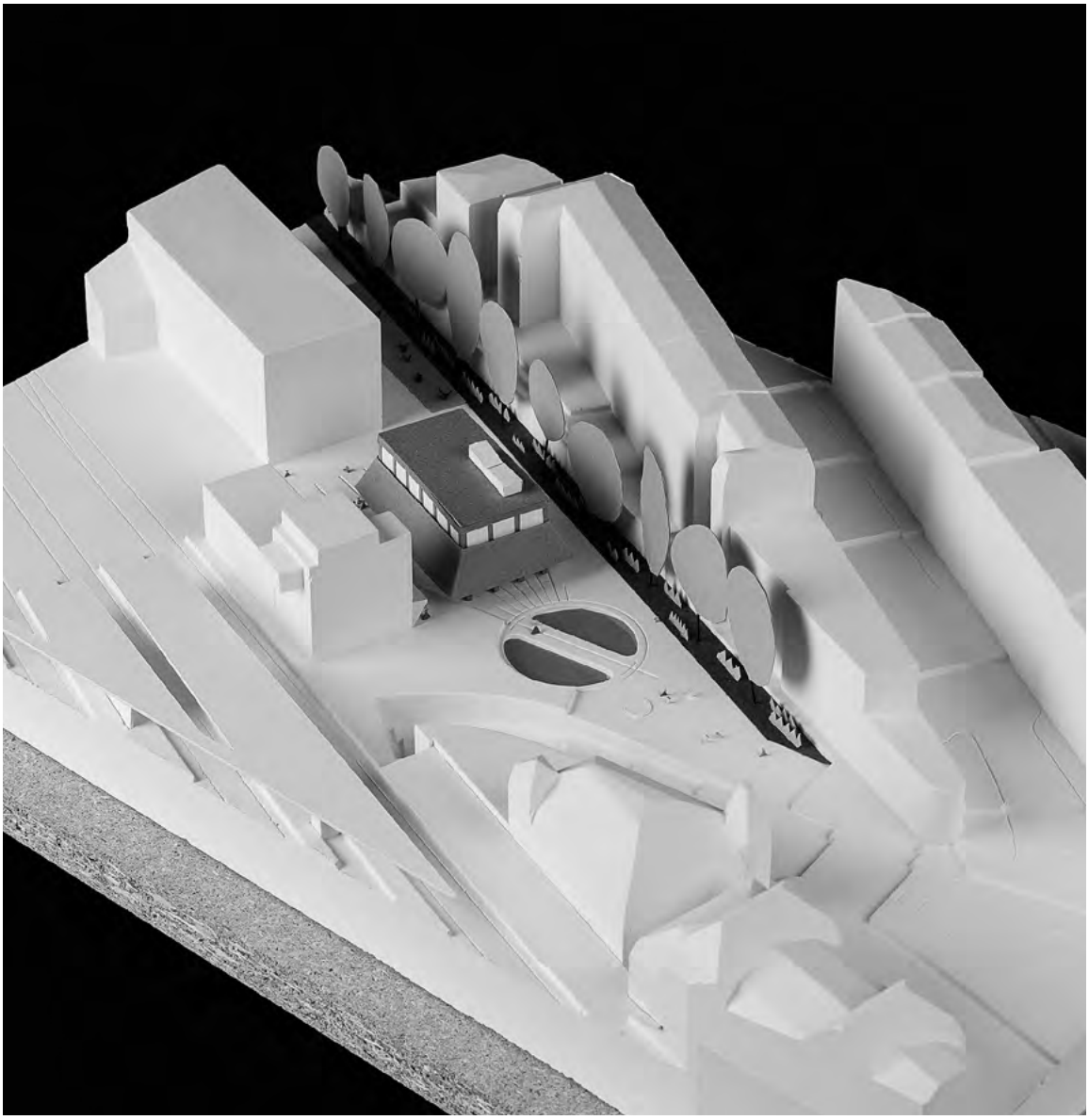

30. FESTIVAL PLAZA

ARCHITECTES
SAAS SÀRL
JONAS LOLAND BERGEN /NO
ROUTE DES JEUNES 43
1227 CAROUGE

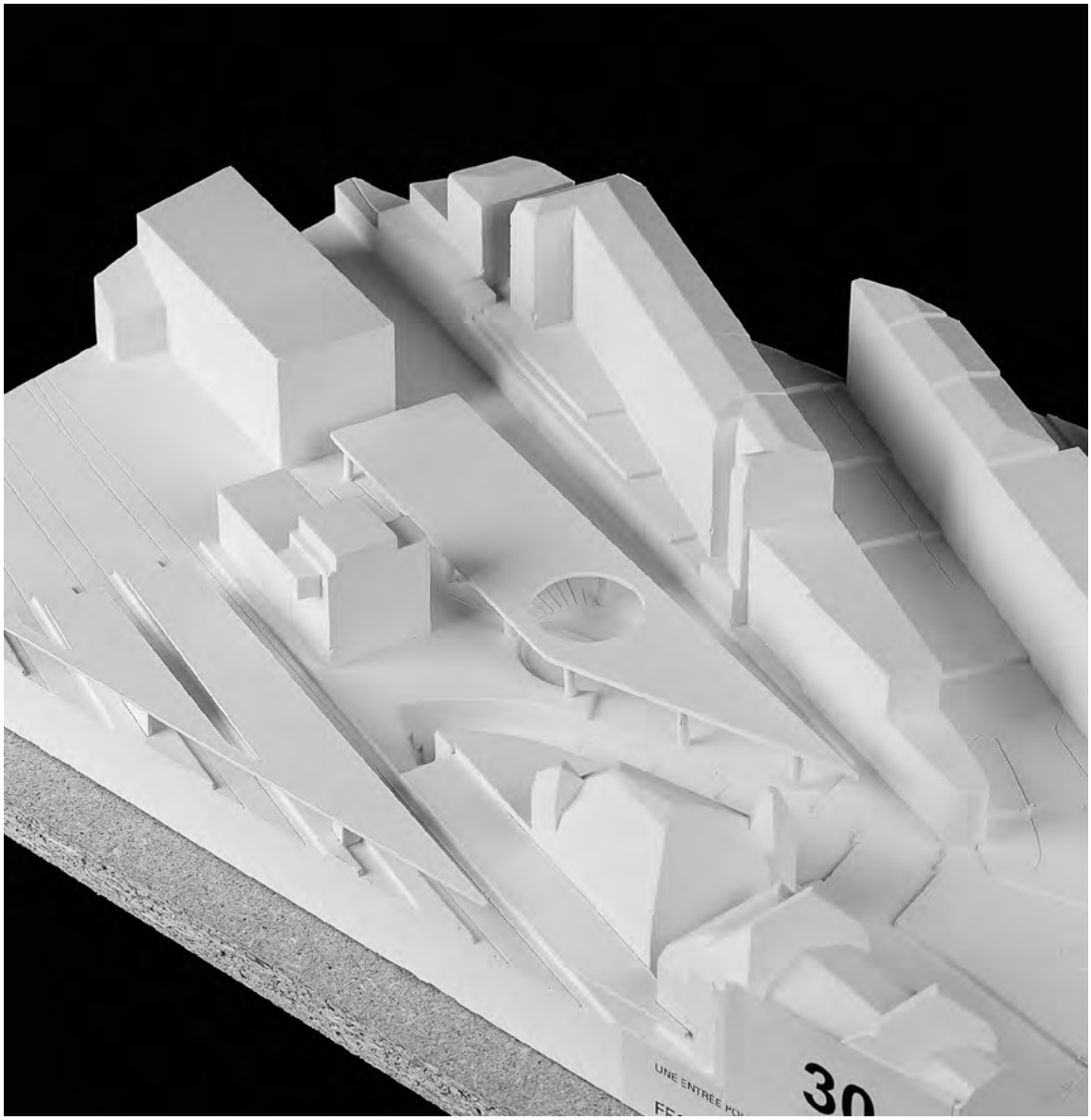

31. LIGNE & POINT

ARCHITECTE
URBANITÉ(S)
BOULEVARD SAINT-GEORGES
1205 GENÈVE

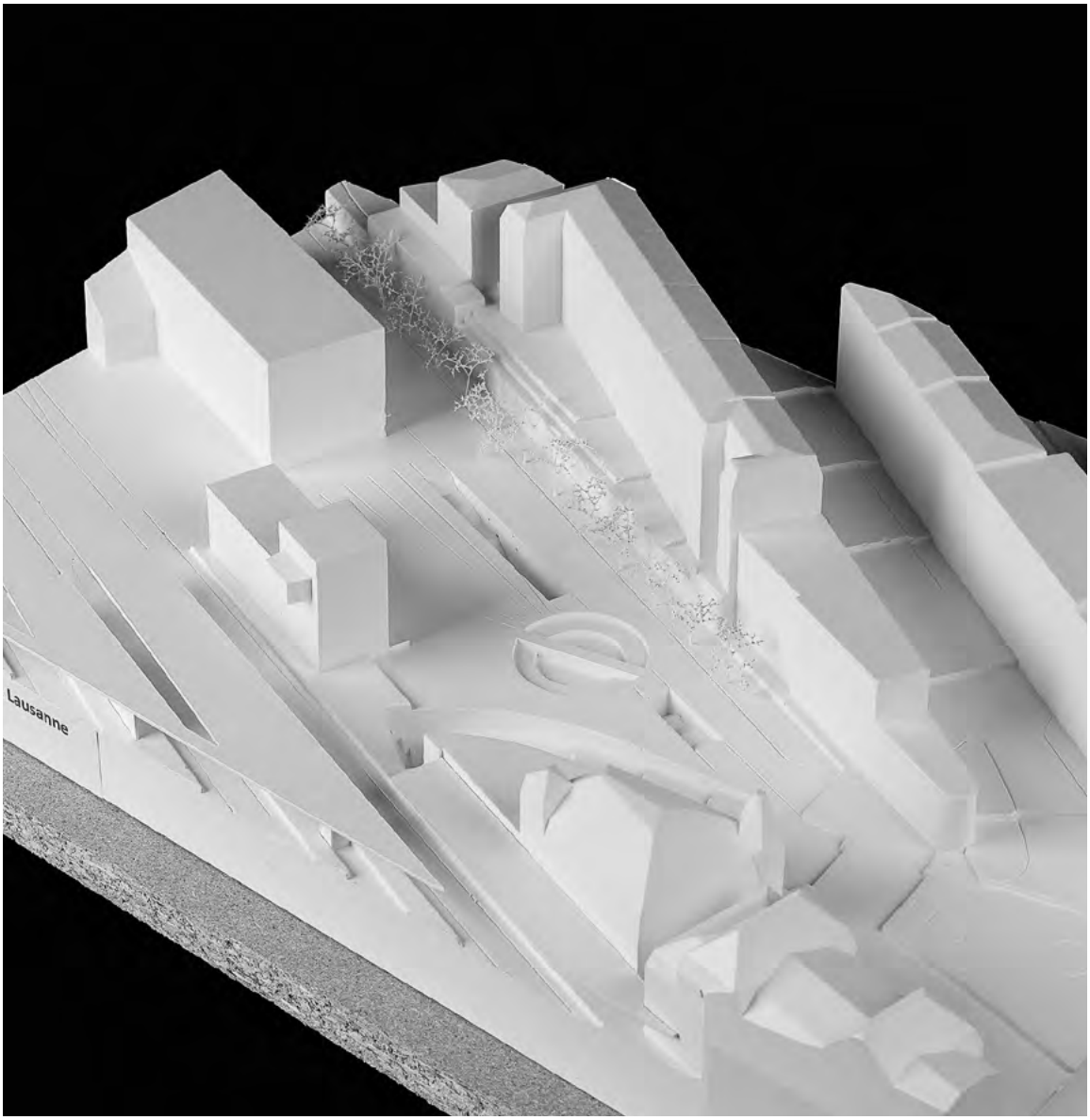

32. HOMO BOTANICUS

ARCHITECTE
ASSOCIATI SÀRL
RUE SAINT-VICTOR 24
1227 CAROUGE

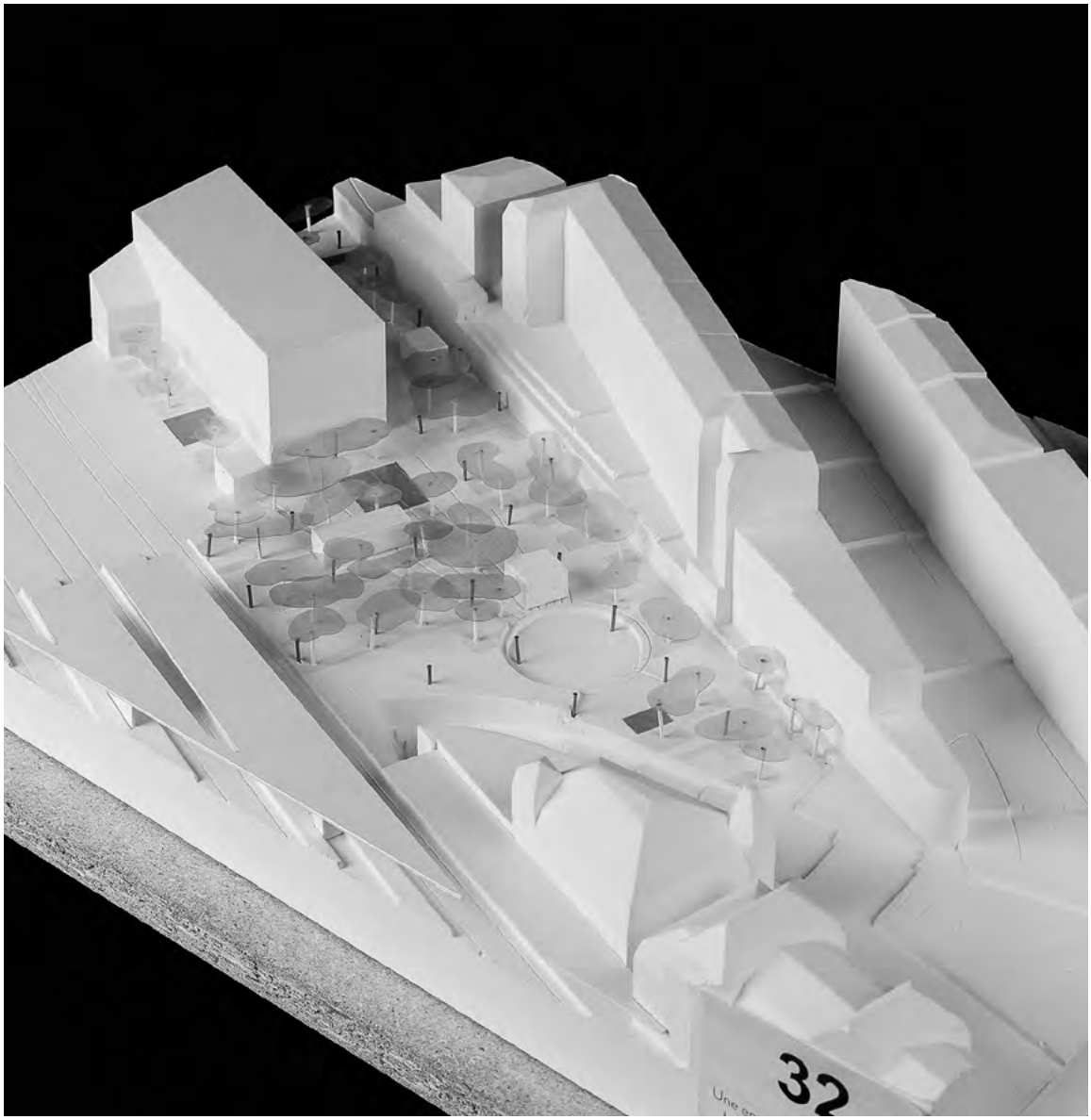

33. 46610

ARCHITECTE
CAROLE LUZON
ROUTE DE LA PISCINCULTURE 17
1700 FRIBOURG

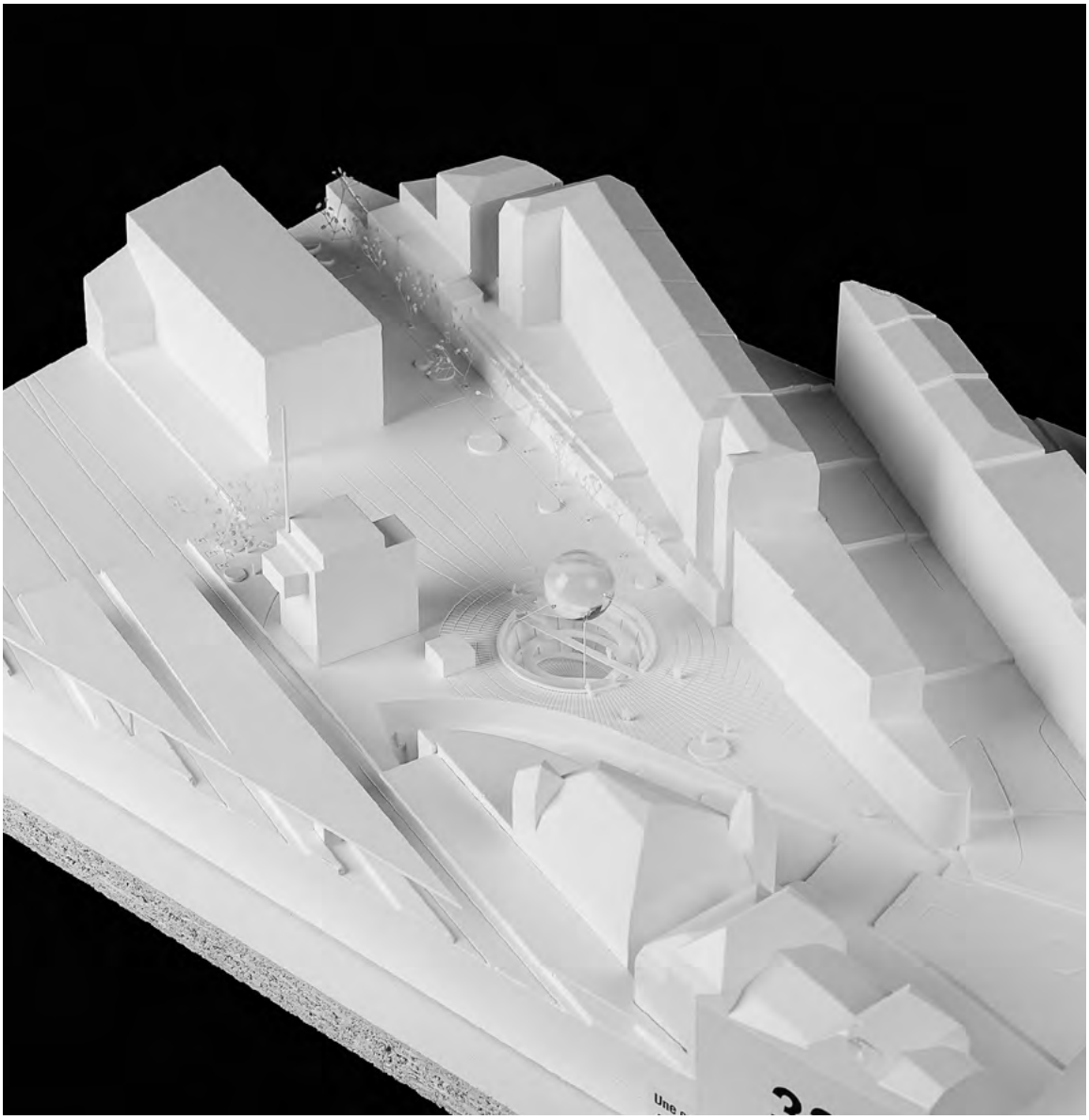

34. DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE

ARCHITECTE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL
RUE DE LAUSANNE 69
1202 GENÈVE

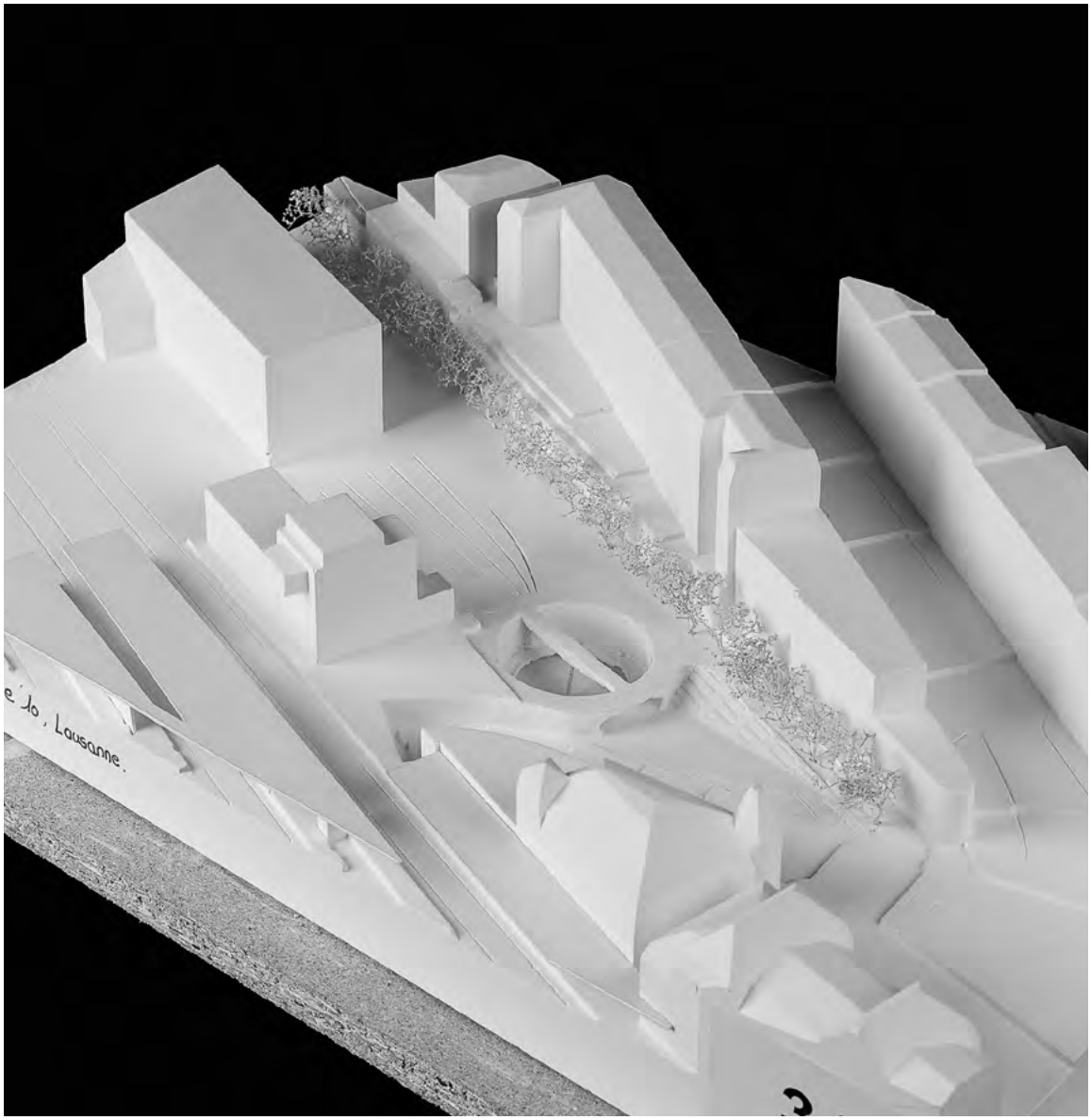

35. DRYADES

ARCHITECTE
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES
RUE ETRAZ 4
1003 LAUSANNE

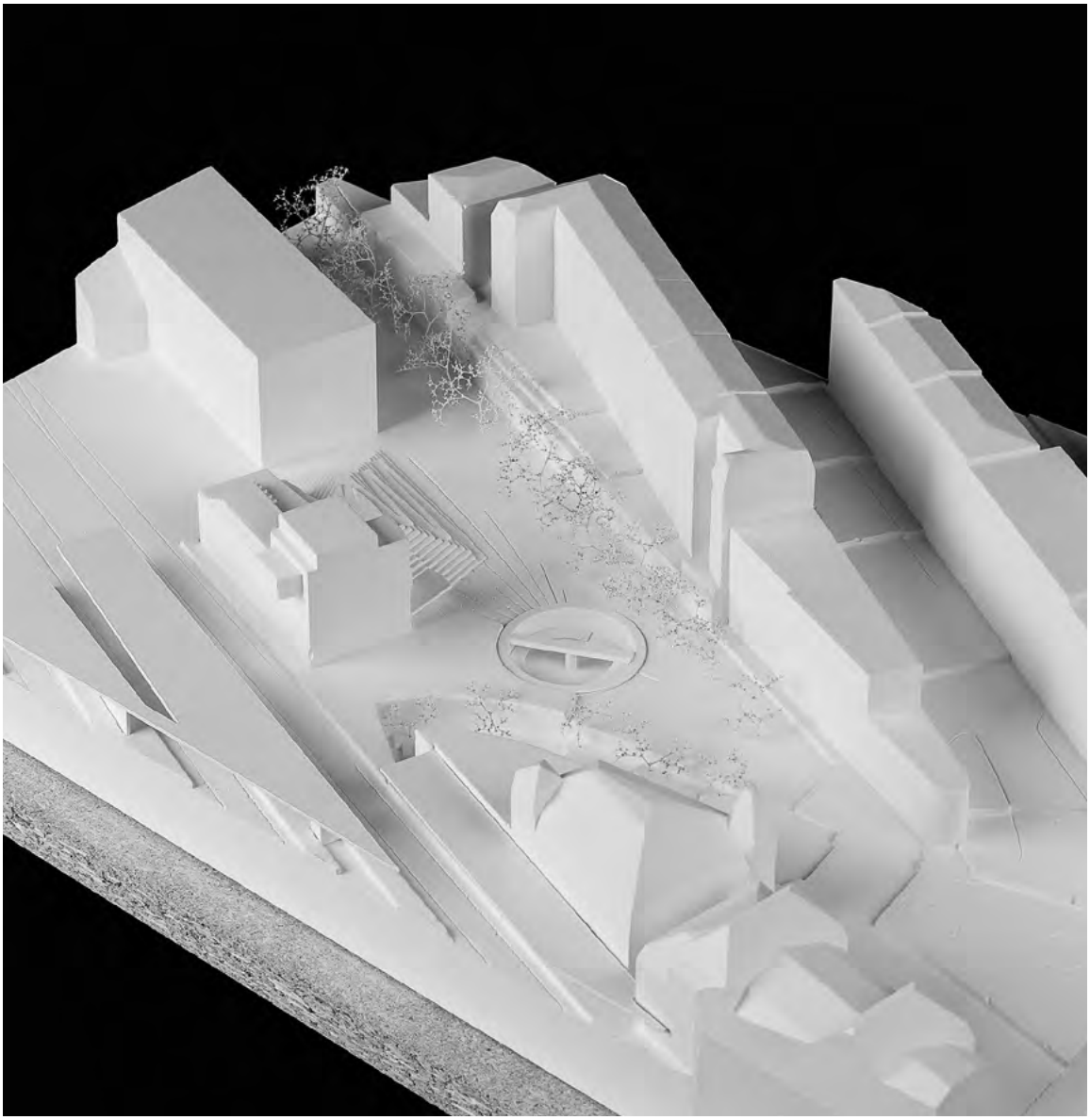

36. YIPPEE KI YAY

ARCHITECTE
DETRITUS
AVENUE DE RIANT MONT 5
1004 LAUSANNE

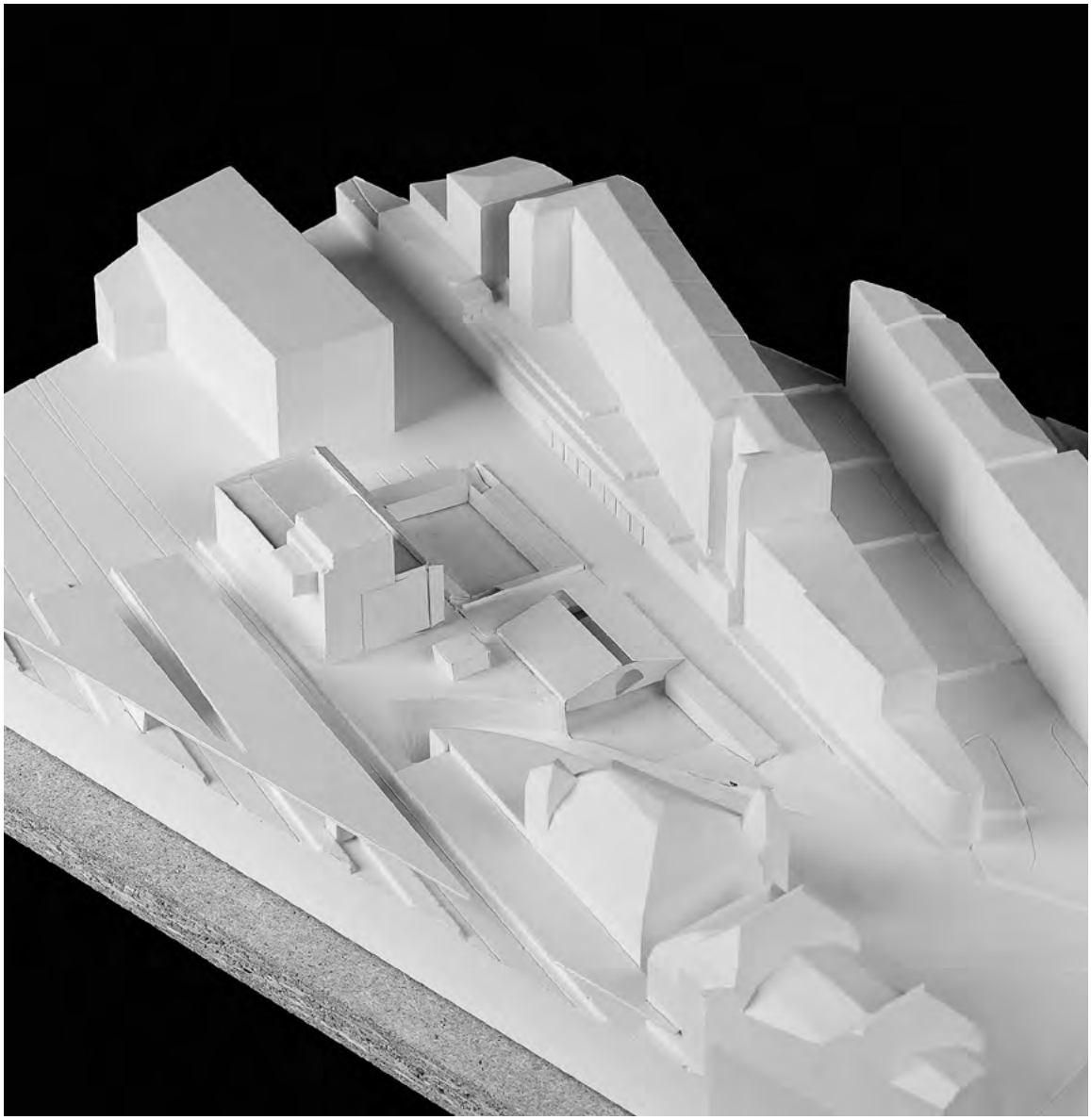

37. D-COLLAGES

ARCHITECTE
ARK. ARCHITECTES SÀRL
CHEMIN DE LA JOLIETTE 4
1006 LAUSANNE

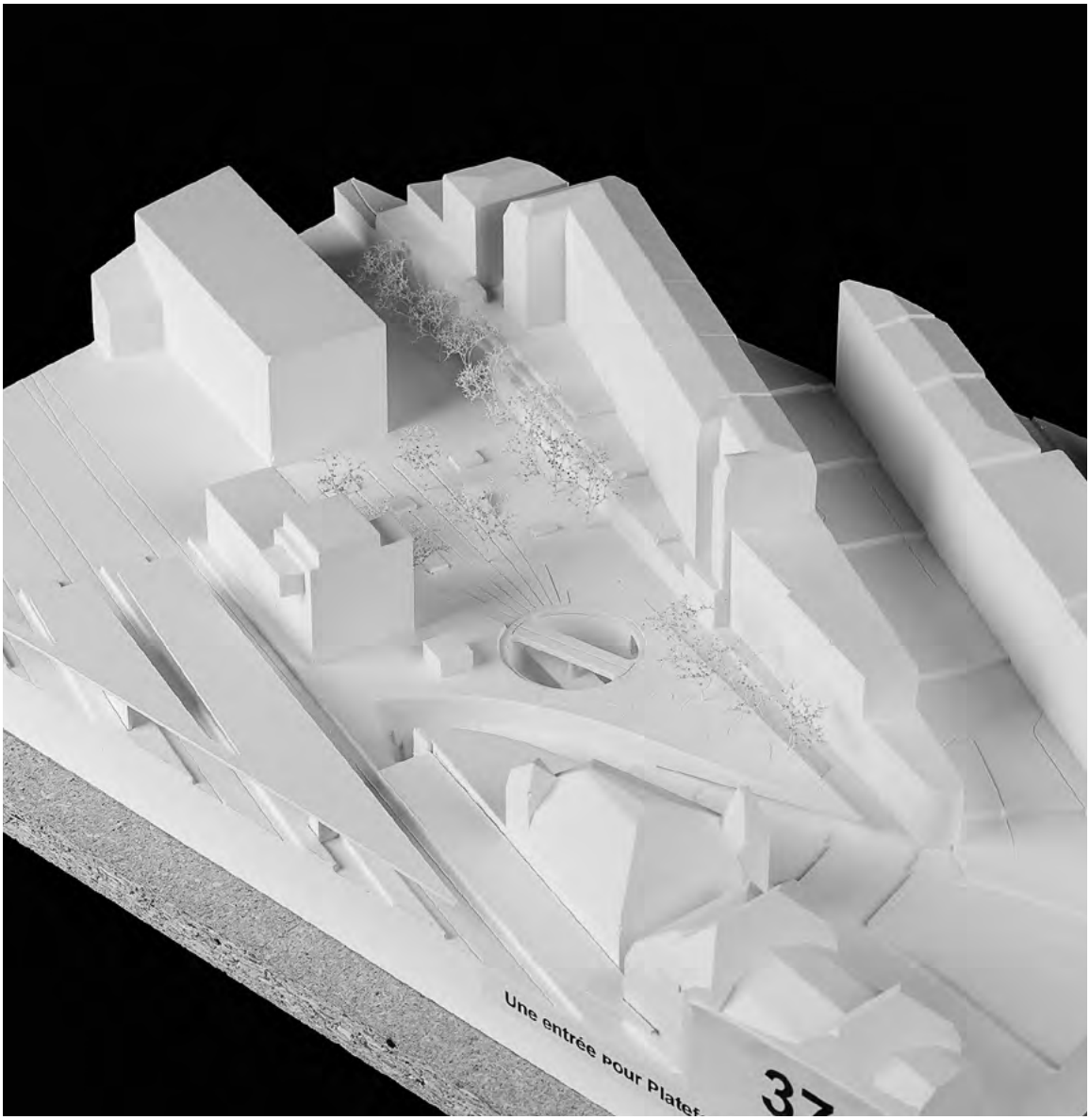

38. PLAN SÉQUENCE

ARCHITECTE
HOMA ARCHITETTI SAGL
VIA STAZIONE 3
6600 MURALTO

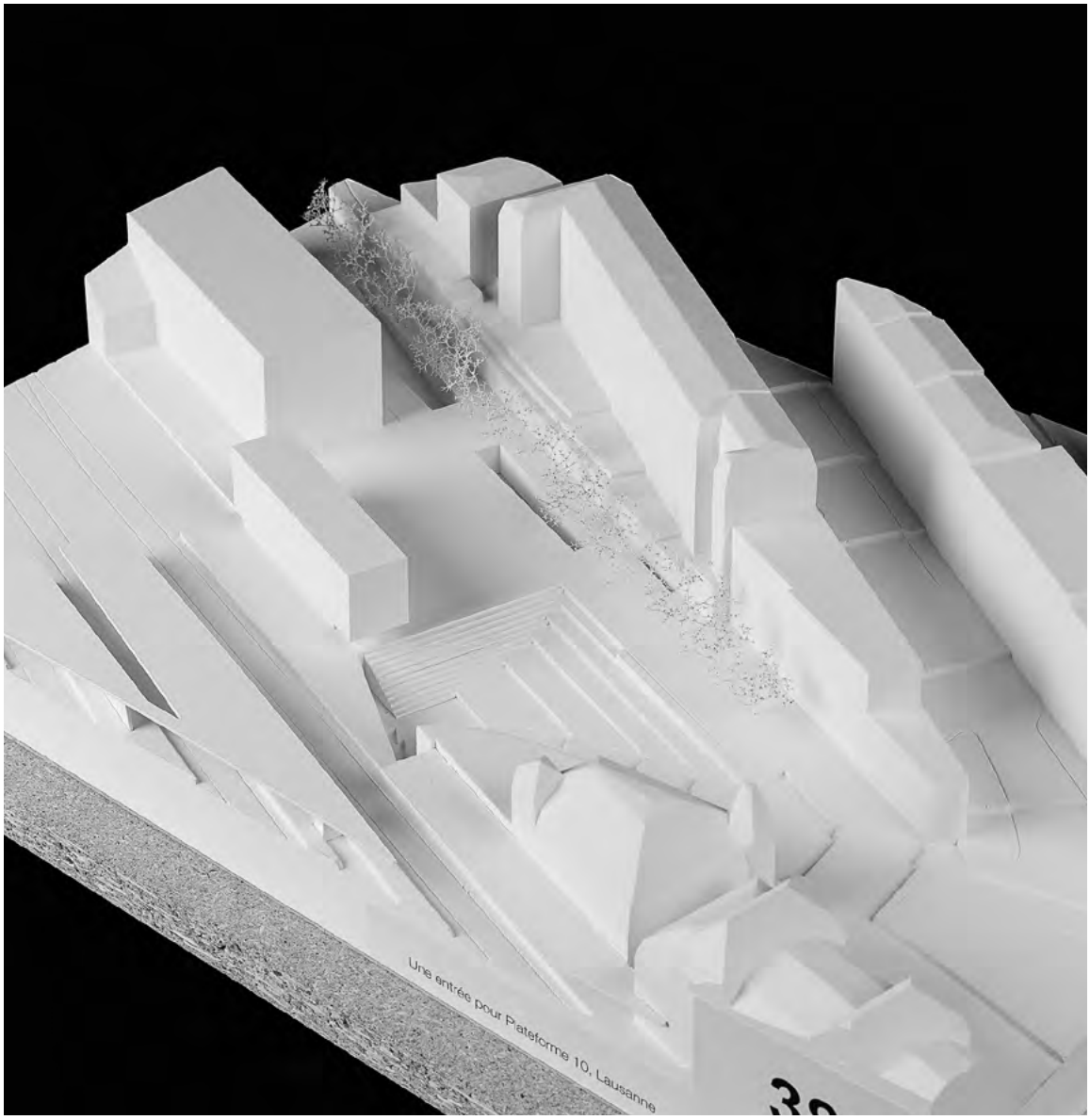

39. CAVEA

ARCHITECTE
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL
VIA DUFOUR 2
6900 LUGANO

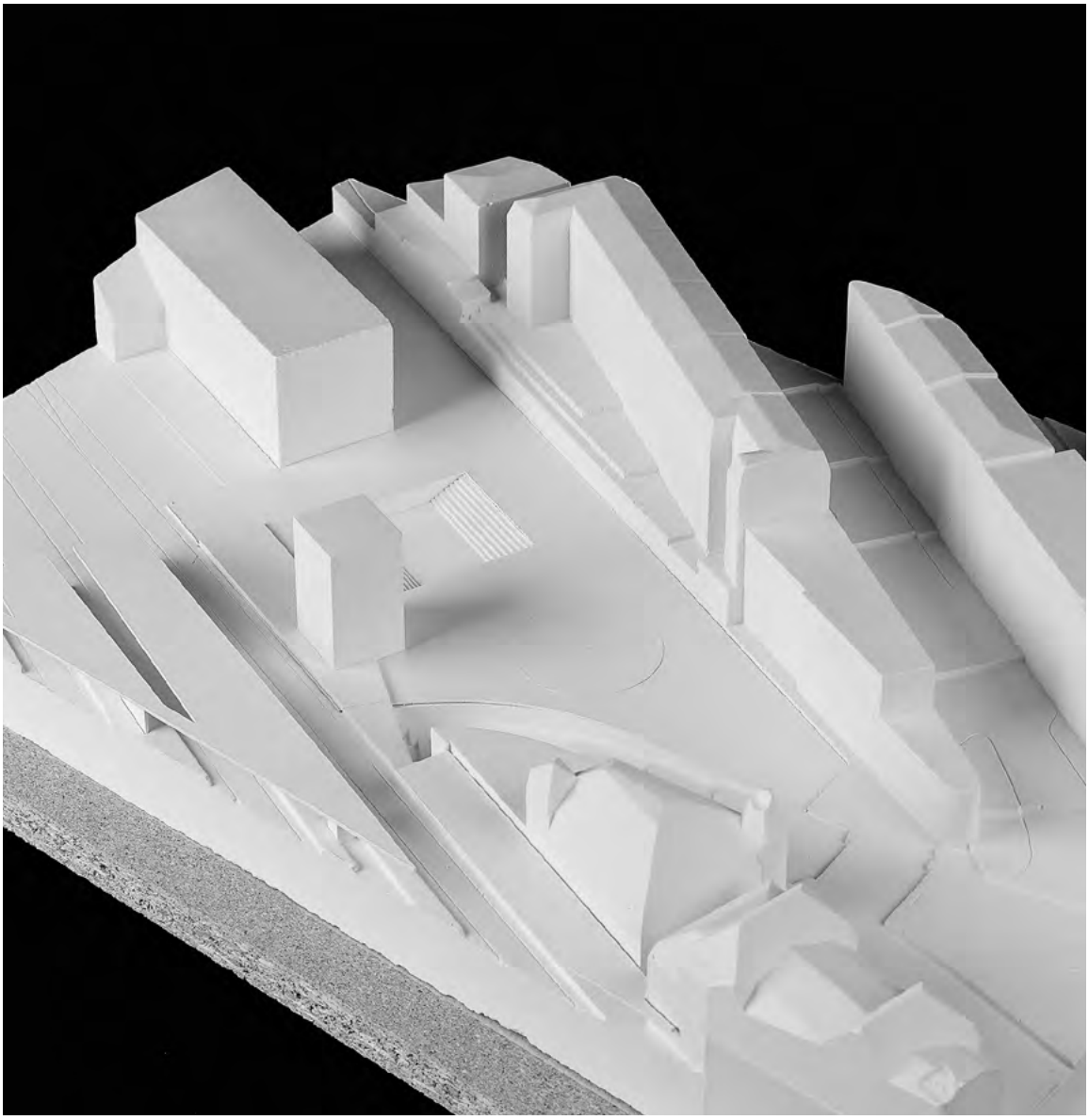

9. Liste des participants

---

01. LE PARAPLUIE p. 55
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN

02. FORUM p. 37
APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE

03. SPOLIA p. 56
ANDREA FIORONI LAUSANNE

04. THE EXHIBITIONIST p. 57
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL LAUSANNE

05. (1128) ASTRID p. 58
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL PARIS /FR
OLIVIER PILET

06. UBIK p. 59
OMBUDFILMS SÀRL NEUCHÂTEL
ANDRÉ KUENZY

07. APPOLON p. 60
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
LR ARCHITECTES LAUSANNE
YVES CHRISTINET

08. FOURMILIÈRE p. 61
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
DIEGO COMAMALA

09. PERCEFOREST p. 62
MARINE DE DARDEL GENÈVE

10. PLAQUE TOURNANTE p. 63
MAURO MALISIA MURALTO

11. QUAI DES ARTS p. 64
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE
BLAISE TARDIN

12. LA PORTE DES 3 TEMPS EN CHEVAUDAZ p. 65
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE

13. ULTRAMARINE p. 66
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH

14. ÉQUILIBRE p. 67
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR

15. BILLBORD AND BLACKBOX p. 41
DÜRIG AG ZURICH
JEAN-PIERRE DÜRIG

16. CENOTES p. 68
ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE

17. ENCYCLIE p. 69
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR

18. ORANGE MÉCANIQUE p. 29
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE ARCHITECTES PARIS /FR

19. INTERFACE SYNTHÉTIQUE p. 70
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH

20. ORANGE p. 71
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH
THOMAS TOFFEL

21. ESPACE 360 p. 72
STUDIO SML SÀRL LAUSANNE
MAX COLLOMB

22. KENNY p. 25
RUBEN VALDEZ LAUSANNE

23. THEATRE OF DREAMS p. 73
ARGE
DAVID MOSER/SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH

24. DIMOSIO p. 74
NICOLAS ADRIEN ARCHITECTE LAUSANNE

25. EUREKA p. 45
STUDIOPEZ SÁRL BÂLE
PEDRO PENA

26. GIRAFE p. 75
TAMA 3D SÀRL LIGNEROLLE
ANNA MARIA SIMATOU

27. A NEW LIFE p. 76
ELARLAB PARIS /FR
DANIEL GRAIGNIC

28. TIOUMEN p. 77
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE
CAROLE FROIDEVAUX

29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE p. 49
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE
IVAN LOPES

30. FESTIVAL PLAZA p. 78
SAAS SÀRL CAROUGE
JONAS LOLAND BERGEN /NO
GUILLAUME YERSIN

31. LIGNE & POINT p. 79
URBANITÉ(S) GENÈVE
DAVID CHINEA

32. HOMO BOTANICUS p. 80
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE
MIKAËL SACHS

33. 46610 p. 81
CAROLE LUZON FRIBOURG

34. DE L'OMBRE À LA LUMIÈRE p. 82
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE

35. DRYADES p. 83
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE
VALENTIN KUNIK

36. YIPPEE KI YAY p. 84
DETRITUS LAUSANNE
BASTIAN MARZOLI

37. D-COLLAGES p. 85
ARK. ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ZIAD KAZAN

38. PLAN SÉQUENCE p. 86
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO
DARIO MARTINELLI

39. CAVEA p. 87
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO

40. ORGAN2/ASLP p. 33
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH

11/2021 — UNE ENTRÉE POUR PLATEFORME 10, LAUSANNE

COMPOSITION DU JURY

PRÉSIDENT
OLIVIER STEIMER

VICES-PRÉSIDENTS
FABRIZIO BAROZZI
ARCHITECTE MCBA
MANUEL AIRES MATEUS
ARCHITECTE ELMU

MEMBRES
PROFESSIONNELS
NICOLE CHRISTE
ARCHITECTE, VILLE DE LAUSANNE
CHRISTIANE VON ROTEN
ARCHITECTE, PRÉSIDENTE SIA VD
ARIANE WIDMER PHAM
ARCHITECTE,
VICE-PRÉSIDENTE FONDATION P10
CHARLOTTE TRUWANT
ARCHITECTE, TRUWANT + RODET

PHILIPPE PONT
DIRECTEUR GÉNÉRAL DGIP
EMMANUEL VENTURA
ARCHITECTE CANTONAL DGIP
CRAIG VERZONE
ARCHITECTE PAYSAGISTE VWA
NON-PROFESSIONNELS
GRÉGOIRE JUNOD
SYNDIC VILLE DE LAUSANNE
OLIVIER AUDEMARS
PRÉSIDENT FONDATION P10
PATRICK GYGER
DIRECTEUR PLATEFORME 10
NICOLE MINDER
CHEFFE DE SERVICE SERAC
PHILIPPE BISCHOF
DIRECTEUR FONDATION PRO HELVETIA
YVES JACOT
CHEF DÉVELOPPEMENT GARE,
CFF IMMOBILIER

SUPPLÉANTS
PROFESSIONNELS
CARLOS VILADOMS
ARCHITECTE FHV
YANICK AEBY
SERVICE DE L'URBANISME,
VILLE DE LAUSANNE
OLIVIER ANDREOTTI
ADJ. ARCHITECTE CANTONAL DAI-DGIP
NON-PROFESSIONNELS
TATYANA FRANCK
DIRECTRICE EL
CHANTAL PROD'HOM
DIRECTRICE MU
BERNARD FIBICHER
DIRECTEUR MCBA
ASTRID DINGER
CHEFFE DES PROJETS LAUSANNE,
CFF INFRASTRUCTURE
BERNARD DECRAUZAT
PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
PLATEFORME 10

SPÉCIALISTES CONSEILS
MAURICE LOVISA
CONSERVATEUR CANTONAL DGIP
THIERRY CHANARD
ARCHITECTE-URBANISTE
GEA VALLOTTON-CHANARD
GRÉGORY CODEREY
CHEF DE PROJET, CFF INFRASTRUCTURE
GÉRALD MABBOUX
CHEF DE PROJET, CFF IMMOBILIER
YVES NOIRJEAN
DIRECTEUR DE L'AMÉNAGEMENT DGTL
BERNARD ZURBUCHEN
ARCHITECTE, M+B ZURBUCHEN HENZ

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMMEUBLES ET DU PATRIMOINE
Place de la Riponne 10, CH-1014 Lausanne

graphisme hersperger.bolliger — impression Genoud SA — photographie Ariel Huber

RÉSULTAT DU CONCOURS D'IDÉES EN PROCÉDURE OUVERTE SELON LE RÈGLEMENT SIA 142
UNE ENTRÉE POUR PLATEFORME 10, LAUSANNE
PLACE DE LA GARE, LAUSANNE

22. KENNY — 1ER RANG / 1ER PRIX
RUBEN VALDEZ LAUSANNE

18. ORANGE MÉCANIQUE — 2E RANG / 2E PRIX
PAUL VINCENT ET ANTHONY BENARROCHE ARCHITECTES PARIS /FR

40. ORGAN2/ASLP — 3E RANG / 3E PRIX
ONUR ÖZMAN GMBH ZURICH

02. FORUM — PROJET INDEMNISÉ
APOLINARIO SOARES SÀRL LAUSANNE

15. BILLBOARD AND BLACKBOX — PROJET INDEMNISÉ
DÜRIG AG ZURICH

25. EUREKA — PROJET INDEMNISÉ
STUDIOPEZ SÁRL BÂLE

29. LES POSSIBILITÉS D'UNE ÎLE — PROJET INDEMNISÉ
PROJET-CO ARCHITECTES LAUSANNE

BUREAUX PARTICIPANTS NON PRIMÉS, NON CLASSÉS
(ORDRE ALPHABÉTIQUE)

ADRIEN RENOULT ARCHITECTE CAROUGE
ANDREA FIORONI LAUSANNE
ARCHITEKTURBÜRO ANDREA ROOST BERN
ARGE DAVID MOSER / SÉBASTIAN BAUMANN ZURICH
ARK. ARCHITECTES SÀRL LAUSANNE
ASSOCIATI SÀRL CAROUGE
AUDIGIER PILET ARCHITECTES SÀRL PARIS /FR
BERNARD CHERIX ARCHITECTE LAUSANNE
CAROLE LUZON FRIBOURG
CÉDRIC SCHÄRER ARCHITECTE SÀRL LAUSANNE
COCI STUDIO SÀRL LAUSANNE
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES SÀRL DELÉMONT
DETRITUS LAUSANNE
ELARLAB PARIS /FR
ENRICO GARBIN 2 ARCHITETTI SAGL LUGANO
ERIK GIUDICE ARCHITECTURE PARIS /FR
GUILLAUME GUISAN ARCHITEKT MSC ETH ZURICH
HOMA ARCHITETTI SAGL MURALTO
KUNIK DE MORSIER ARCHITECTES LAUSANNE
OMBUDFILMS SÀRL NEUCHÂTEL
MARINE DE DARDEL GENÈVE
MAURICE CATTIN ARCHITECTES SÀRL GENÈVE
MAURO MALISIA MURALTO
NATHALIE RALLET ARCHITECTE DPLG PARIS /FR
NICOLAS ADRIEN, ARCHITECTE LAUSANNE
PATATOFFEL ARCHITECTES ETH SIA ZURICH
SAAS SÀRL CAROUGE
+ JONAS LOLAND BERGEN /NO
STUDIO DAVID KLEMMER ZURICH
STUDIO SML SÀRL LAUSANNE
TAMA 3D SÀRL LIGNEROLLE
TARDIN PITTET ARCHITECTES SA LAUSANNE
T-REX ARCHITECTURE & CONSEILS LAUSANNE
+ LR ARCHITECTES LAUSANNE
URBANITÉ(S) GENÈVE